

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI  
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS  
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE  
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente  
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-  
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 21 MAI 2013

VOLUME 97

**JEAN LAROSE et DANIELLE BERGERON**  
**Sténographes officiels**

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS  
215, rue St-Jacques, Bureau 110  
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me SIMON TREMBLAY,  
Me EDITH FARAH ELASSAL

INTERVENANTS :

Me DOMINIQUE ST-LAURENT pour M. Desbois  
Me STÉPHANIE DESROSIERS pour Dessau  
Me CAROLINE ISABELLE pour Ville de Laval  
Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN pour Ville de Laval  
M. YURI TREMBLAY pour l'Union des municipalités du Québec  
Me DANIEL ROCHEFORT pour l'Association de la construction du Québec  
Me SIMON LAROSE pour le Procureur général du Québec  
Me DENIS HOULE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec  
Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec  
Me GASTON GAUTHIER pour le Barreau du Québec  
Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec  
Me JULIE-MAUDE GREFFE pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales

---

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	5
ROGER DESBOIS	
INTERROGÉ PAR Me SIMON TREMBLAY	9

---

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
63P-697 : Somme des déboursés aux fournisseurs de la Ville de Laval pour la firme Tecsult/Aecom de novembre 1996 à décembre 2012	139

---

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt et unième (21e)  
2 jour du mois de mai,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous. Est-ce que les avocats peuvent  
8 s'identifier, s'il vous plaît?

9 Me SIMON TREMBLAY :

10 Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le  
11 Commissaire. Simon Tremblay pour la Commission.

12 Me EDITH FARAH ELASSAL :

13 Bonjour. Edith Farah Elassal pour la Commission.

14 Me DOMINIQUE ST-LAURENT :

15 Dominique St-Laurent pour monsieur Desbois.

16 Bonjour.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Vous devez ouvrir votre micro, s'il vous plaît.

19 Me DOMINIQUE ST-LAURENT :

20 Alors, Dominique St-Laurent pour monsieur Desbois.

21 Me STÉPHANIE DESROSIERS :

22 Bonjour. Stéphanie Desrosiers pour Dessau.

23 Me CAROLINE ISABELLE :

24 Bonjour. Caroline Isabelle pour Ville de Laval.

25

1 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN :

2 Bonjour. Jean-François Longtin Ville de Laval.

3 M. YURI TREMBLAY :

4 Bon matin. Yuri Tremblay pour l'Union des  
5 municipalités du Québec.

6 Me DANIEL ROCHEFORT :

7 Bonjour. Daniel Rochefort pour l'Association de la  
8 construction du Québec.

9 Me SIMON LAROSE :

10 Bon matin. Simon Larose pour le Procureur général  
11 du Québec.

12 Me DENIS HOULE :

13 Bonjour, Madame, Monsieur. Denis Houle pour  
14 l'Association des constructeurs de routes et grands  
15 travaux du Québec.

16 Me SIMON LAPLANTE :

17 Bonjour. Simon Laplante pour l'Association des  
18 constructeurs de routes et grands travaux du  
19 Québec.

20 Me GASTON GAUTHIER :

21 Bonjour. Gaston Gauthier pour le Barreau du Québec.

22 Me FÉLIX RHÉAUME :

23 Bonjour à tous. Félix Rhéaume pour le Parti libéral  
24 du Québec.

25

1 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

2 Bonjour. Julie-Maude Greffe pour le Directeur des  
3 poursuites criminelles et pénales.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Oui. Alors, Maître Tremblay, on vous écoute.

6 Me SIMON TREMBLAY :exactement

7 Oui. Donc, Madame la Présidente, Monsieur le  
8 Commissaire, le prochain témoin, le soixante-  
9 troisième dans nos travaux, est Roger Desbois.  
10 Toutefois, avant de débiter avec son  
11 interrogatoire, je vais laisser ma collègue du DPCP  
12 faire quelques représentations auprès de la  
13 Commission. Merci.

14 (09:37:58)

15 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

16 Alors, de très courtes représentations, simplement  
17 pour vous dire que j'ai déposé ce matin une requête  
18 en non-publication différée pour le témoignage de  
19 monsieur Desbois, de sorte qu'on pourrait commencer  
20 le témoignage ce matin, et lorsque j'aurai eu  
21 l'occasion de discuter avec mes collègues des  
22 médias, on vous fera part de la position soit  
23 commune ou encore de la nécessité de débattre de  
24 cette requête en non-publication différée un petit  
25 peu plus tard.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Parfait. Merci.

3 Me JULIE-MAUDE GREFFE :

4 Merci.

5 Me SIMON TREMBLAY :

6 Alors, dans ces circonstances, je demandais à  
7 madame la Greffière de bien vouloir assermenter  
8 monsieur Roger Desbois.

9 LA GREFFIÈRE :

10 Si vous voulez vous lever debout pour être  
11 assermenté, s'il vous plaît.

12

13

14

---

1 L'AN DEUX MILLE TREIZE, ce vingt et unième (21e)  
2 jour du mois de mai,

3

4 A COMPARU :

5

6 ROGER DESBOIS,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Alors, bonjour, Monsieur Desbois.

12 R. Bonjour, Madame.

13 INTERROGÉ PAR Me SIMON TREMBLAY :

14 Q. **[1]** Alors, bonjour, Monsieur Desbois.

15 R. Bonjour.

16 Q. **[2]** Avant de débiter votre témoignage, on va faire  
17 un bref historique de votre parcours académique et  
18 professionnel. Tout d'abord, quelle occupation  
19 occupez-vous actuellement?

20 R. Actuellement, je suis ingénieur retraité.

21 Q. **[3]** O.K. Quelle formation...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[4]** Monsieur Desbois, je vais quand même vous  
24 demander de faire un petit effort pour parler un  
25 tout petit peu plus fort, s'il vous plaît.

1 R. O.K.

2 Q. **[5]** Merci.

3 Me SIMON TREMBLAY :

4 Q. **[6]** Et également approcher le micro.

5 R. Oui, je vais l'approcher. Est-ce que ça va comme  
6 ça? Ça va mieux?

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[7]** Oui.

9 Me SIMON TREMBLAY :

10 Q. **[8]** Parfait. Donc, quelle est votre formation,  
11 Monsieur Desbois?

12 R. Moi, je suis diplômé de l'École polytechnique de  
13 Montréal.

14 Q. **[9]** En quelle année avez-vous terminé?

15 R. Mil neuf cent soixante-deux (1962). J'ai un bac en  
16 science appliquée, option génie civil, et un titre  
17 d'ingénieur.

18 Q. **[10]** Parfait. Donc, vous êtes membre... vous avez  
19 été membre de l'Ordre des ingénieurs.

20 R. Je suis encore membre de l'Ordre des ingénieurs,  
21 mais comme retraité.

22 Q. **[11]** Comme ingénieur retraité.

23 R. Oui.

24 Q. **[12]** O.K. À la sortie de l'université de l'École  
25 polytechnique, vous avez, j'imagine, attaqué le

1 marché du travail.

2 R. Oui.

3 Q. **[13]** Quel emploi avez-vous d'abord occupé?

4 R. Juste un instant. En mil neuf cent soixante et un  
5 (1961), j'avais travaillé comme étudiant chez  
6 Gendron Lefebvre puis en soixante-deux (62), j'ai  
7 reçu une offre d'emploi de Marc Gendron de... comme  
8 ingénieur, puis j'ai...

9 Q. **[14]** Dans quelle firme à ce moment-là?

10 R. Gendron Lefebvre.

11 Q. **[15]** Donc, vous êtes allé travailler pour Gendron  
12 Lefebvre.

13 R. Gendron Lefebvre, oui.

14 Q. **[16]** Quelle position, quel poste plutôt occupiez-  
15 vous à ce moment-là?

16 R. Le rôle que j'avais, c'était ingénieur au service  
17 de génie municipal.

18 Q. **[17]** Est-ce que ce séjour chez Gendron Lefebvre a  
19 duré longtemps?

20 R. Ça a été de soixante-deux (62) à soixante-huit  
21 (68).

22 Q. **[18]** Qu'avez-vous fait en mil neuf cent soixante-  
23 huit (1968)?

24 R. En soixante-huit (68), j'ai... j'avais reçu une  
25 offre d'emploi de monsieur Raymond Gendron de la

1 compagnie Tallers, puis le côté entrepreneur  
2 m'attirait, puis j'ai décidé de laisser Gendron  
3 Lefebvre puis de travailler pour Tallers.

4 Q. **[19]** Tallers. Est-ce que ça a duré longtemps votre  
5 séjour chez Tallers?

6 R. C'était de soixante-huit (68) à soixante-dix (70).  
7 Je suis parti de...

8 Q. **[20]** Ensuite?

9 R. Pardon?

10 Q. **[21]** Ensuite, qu'est-ce que vous avez fait?

11 R. Oui. Je suis parti de l'entreprise suite au décès  
12 du propriétaire qui, à cause de son décès,  
13 l'entreprise a été obligée de fermer.

14 Q. **[22]** O.K. À ce moment-là, vous êtes allé travailler  
15 à quel endroit?

16 R. J'ai reçu une offre de Poly Excavation, c'était une  
17 jeune entreprise puis c'était le même rôle,  
18 ingénieur... ingénieur de la compagnie.

19 Q. **[23]** Parfait. Et votre séjour chez Poly Excavation?

20 R. Le séjour, c'est de soixante-huit (68) à la fin mil  
21 neuf cent soixante-quatorze (1974).

22 Q. **[24]** Soixante-quatorze (74). Ensuite, vous êtes  
23 allé à quel endroit?

24 R. Ensuite, je suis parti de chez Poly à cause d'une  
25 période de maladie importante qui avait débuté au

1           début de soixante-quatorze (74).

2           Q. **[25]** Vous personnellement ça?

3           R. Oui, moi personnellement. Puis, j'ai été à  
4           l'extérieur de l'entreprise là jusqu'à la fin de  
5           soixante-quatorze (74). Puis d'un commun accord  
6           avec le propriétaire du temps, je ne revenais pas  
7           dans l'entreprise.

8           Q. **[26]** Qui était le propriétaire?

9           R. C'était Léo Lefrançois.

10          Q. **[27]** Léo Lefrançois. Et donc, suite à cet accord à  
11          l'amiable...

12          R. Oui.

13          Q. **[28]** ... avec monsieur Lefrançois, vous avez décidé  
14          d'orienter votre carrière vers quelle entreprise?

15          R. Bien, d'un commun accord, je pensais puis monsieur  
16          Lefrançois aussi, que peut-être un autre domaine  
17          moins stressant serait peut-être mieux pour moi,  
18          mais en fin de compte, en février, j'ai reçu une  
19          offre de Demix, Demix Construction, qui est une  
20          filiale de Ciment Saint-Laurent, puis j'ai accepté  
21          l'emploi.

22          Q. **[29]** Et quelles fonctions occupiez-vous à ce  
23          moment-là?

24          R. Au début, suite à mon retour de maladie, que j'ai  
25          accepté, mettons je n'étais pas à cent pour cent

1 (100 %) moi-même, là, j'ai accepté un poste de  
2 chargé de projet pour la division, à l'intérieur de  
3 la division Demix, là, la partie municipale.

4 Q. **[30]** Est-ce que pendant votre séjour chez Demix,  
5 c'est la seule poste... le seul poste, pardon, que  
6 vous avez occupé, ou vous avez eu d'autres postes?

7 R. Non. Ma situation a évolué, mettons que j'ai repris  
8 mes forces avec le temps. En soixante-dix-huit (78)  
9 j'ai été nommé directeur général de Demix  
10 Construction. C'est ça.

11 Q. **[31]** Et est-ce que vous êtes resté très longtemps  
12 chez Demix Construction à ce titre-là?

13 R. Je suis resté jusqu'à la fin de mil neuf cent  
14 quatre-vingt-huit (1988).

15 Q. **[32]** O.K. Qu'est-ce que vous avez fait à ce moment-  
16 là?

17 R. À ce moment-là j'ai accepté un autre, un poste, là,  
18 un poste qui n'a pas duré très longtemps pour  
19 l'entreprise Lagacé.

20 Q. **[33]** O.K.?

21 R. Puis...

22 Q. **[34]** Dans quel domaine oeuvrait cette entreprise-  
23 là?

24 R. C'est encore le même domaine.

25 Q. **[35]** Toujours la construction?

1 R. Exactement le même domaine, construction. Ça c'est  
2 la période construction qui s'est, naturellement,  
3 de soixante-huit (68) au mois de juillet quatre-  
4 vingt-dix (90). Ça c'est la période entrepreneur,  
5 on peut dire.

6 Q. **[36]** O.K., donc c'est plus construction versus  
7 génie-conseil, c'est ce que vous voulez dire?

8 R. Oui. C'est ça, exactement. Exactement.

9 Q. **[37]** Et donc, après votre séjour chez Lagacé, vous  
10 allez?

11 R. Oui. Là je reviens au génie-conseil chez Gendron  
12 Lefebvre.

13 Q. **[38]** Où vous aviez débuté votre carrière.

14 R. Le même endroit, avec le même monsieur Gendron.

15 Q. **[39]** O.K. Et là on est en mil neuf cent quatre-  
16 vingt-dix (1990)?

17 R. On est en mil neuf cent quatre-vingt-dix (1990), on  
18 est au mois d'août quatre-vingt-dix (90).

19 Q. **[40]** Et après... Gendron Lefebvre, vous allez  
20 durer, vous allez rester là longtemps?

21 R. Vingt (20) ans.

22 Q. **[41]** Vingt (20) ans?

23 R. Vingt (20) ans. De mil neuf cent quatre-vingt-dix  
24 (1990) jusqu'à mon départ au trente et un (31)  
25 décembre deux mille dix (2010).

1 Q. **[42]** C'est à ce moment-là que vous avez pris votre  
2 retraite?

3 R. Oui.

4 Q. **[43]** Et, retraite qui dure depuis ce temps-là.

5 R. Si on veut.

6 Q. **[44]** On va peut-être de façon un peu plus  
7 approfondie sur votre séjour chez Gendron Lefebvre.

8 R. Oui.

9 Q. **[45]** Corrigez-moi si je me trompe, mais l'entité  
10 Gendron Lefebvre a éventuellement changé de nom.

11 R. Oui.

12 Q. **[46]** En quelle année ce premier changement-là  
13 s'opère?

14 R. Oui. L'entreprise a été achetée par Tecsubt en mil  
15 neuf cent quatre-vingt-treize (1993).

16 Q. **[47]** Quatre-vingt-treize (93)?

17 R. Oui.

18 Q. **[48]** Est-ce que c'est l'achat qui est en quatre-  
19 vingt-treize (93), ou c'est la prise de possession  
20 d'actions, et, de l'entreprise par Tecsubt? Est-ce  
21 que vous vous en souvenez?

22 R. Non. Je n'ai pas la date exacte. Mais nous,  
23 mettons, les effets du nouveau propriétaire se sont  
24 fait sentir à partir de quatre-vingt-treize (93).  
25 C'est ça que je me rappelle.

1 Q. **[49]** Donc, Tecsalt, et est-ce qu'il va y avoir  
2 d'autres changements au niveau du nom de  
3 l'entreprise jusqu'à votre retraite?

4 R. Oui. Même là, avec l'achat de Tecsalt, on a... Il y  
5 a eu plusieurs noms. Il y a eu Gendron Lefebvre  
6 Tecsalt, après ça c'est devenu Tecsalt avec le  
7 temps.

8 Q. **[50]** O.K.

9 R. En mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998),  
10 Tecsalt a été achetée par la compagnie Aecom.

11 Q. **[51]** Quatre-vingt-dix-huit (98)?

12 R. Non, excusez. Excusez-moi. Deux mille huit (2008),  
13 excusez.

14 Q. **[52]** En deux mille huit (2008)?

15 R. Ça fait des longues dates, là. Deux mille huit  
16 (2008). Excusez.

17 Q. **[53]** Donc, Tecsalt, juste pour être certain que je  
18 vous suis bien, donc Gendron Lefebvre va être  
19 achetée par Tecsalt?

20 R. Oui.

21 Q. **[54]** Il va y avoir des dénominations sociales qui  
22 vont varier, Gendron Lefebvre Tecsalt?

23 R. Oui.

24 Q. **[55]** Ultimement, ça va devenir que Tecsalt,  
25 jusqu'en... Vous dites en deux mille huit (2008),

1           au moment...

2           R. Jusqu'à deux mille... Jusqu'en deux mille sept  
3           (2007), mettons, début deux mille huit (2008). Puis  
4           en deux mille huit (2008), bien, naturellement,  
5           l'entreprise est devenue, je veux dire, on est  
6           devenu Aecom.

7           Q. **[56]** O.K. Votre séjour, donc, chez, on va appeler,  
8           on va dire Tecsalt, là, parce que c'est peut-être  
9           la période... Je comprends que Tecsalt est de  
10          quatre-vingt-douze (92), treize (93), jusqu'à deux  
11          mille huit (2008), neuf (2009), là.

12          R. Exact...

13          Q. **[57]** Bien, deux mille huit (2008)?

14          R. Jusqu'en deux mille huit (2008), oui. Mettons...

15          Q. **[58]** Donc, on va parler de Tecsalt pour les fins de  
16          votre séjour, bien que ça inclue un peu de Gendron  
17          Lefebvre et un petit peu d'Aecom.

18          R. D'accord.

19          Q. **[59]** Donc, chez Tecsalt, vous arrivez en mil neuf  
20          cent quatre-vingt-dix (1990), vous nous avez dit?

21          R. Oui.

22          Q. **[60]** À quel poste est-ce que vous arrivez à ce  
23          moment-là?

24          R. Je suis arrivé au poste de chef de service du génie  
25          urbain.

1 Q. **[61]** Est-ce que c'est un poste que vous avez occupé  
2 pendant longtemps?

3 R. Ce poste-là, oui, je l'ai occupé longtemps. Je l'ai  
4 occupé jusqu'en deux mille deux (2002), mais le  
5 titre, mettons, à cause de... On avait été  
6 accrédité ISO, puis selon les, mettons, les titres  
7 ont changé, là. Je suis devenu directeur avec...  
8 Pour se conformer un petit peu à ISO.

9 Q. **[62]** O.K. Dans le fond, les noms, les terminologies  
10 de vos...

11 R. Oui.

12 Q. **[63]** ... postes ont changé, mais sensiblement, vous  
13 gériez le niveau, le génie urbain et les  
14 infrastructures urbaines...

15 R. Oui. Oui.

16 Q. **[64]** ... au niveau municipal?

17 R. Au municipal. Mais au cours des années, mettons  
18 quatre-vingt-treize (93), commencer avec le... Il y  
19 a eu plusieurs changements, là. Entre quatre-vingt-  
20 treize (93) et deux mille deux (2002), au niveau de  
21 mon rôle. Au début, en quatre-vingt-treize (93),  
22 j'avais génie urbain. Le génie urbain comprenait la  
23 section des usines d'épuration, des usines de  
24 filtration. Bon. Ah, excusez, oui.

25 Q. **[65]** Oui.

1 R. Je vais vous... Oui? Puis à un certain moment  
2 donné, ils ont scindé ce service-là en deux  
3 parties. Moi j'ai gardé le génie urbain, puis  
4 Chantal Morasse avait été nommée directrice du  
5 secteur eau et assainissement. C'est ça qui  
6 comprenait les usines de filtration et d'épuration.

7 Q. **[66]** Au meilleur de votre souvenir, on est en  
8 quelle année quand ce changement-là s'opère?

9 R. C'est un an, à peu près un an après l'achat de  
10 Tecsult. Je dirais quatre-vingt-quatorze (94) à peu  
11 près, là. Quelque chose comme ça. Quelque chose  
12 comme ça.

13 Q. **[67]** Donc, après.

14 R. Bon.

15 Q. **[68]** Est-ce qu'il va y avoir d'autres  
16 changements...

17 R. Bon. Il y a eu d'autres changements par après. Il y  
18 a eu d'autres départements, au cours des années,  
19 qui m'ont été additionnés. D'autres services, je  
20 dirais. D'autres services qui ont été additionnés.  
21 J'ai récupéré le service de la structure.

22 Structure... Non. Excusez. Auparavant, j'ai  
23 récupéré le service du transport, puis quelques  
24 années plus tard le service de la structure.

25 J'avais trois services que j'étais directeur de ce

1 groupe, de ce... mettons, de ces trois services-là.

2 Excusez.

3 Q. **[69]** Et ça, ça va durer jusqu'en deux mille deux  
4 (2002)?

5 R. Ah, ça a toujours... Ça a été, ça a duré jusqu'en  
6 deux mille deux (2002), mais ça s'est prolongé au-  
7 delà de deux mille deux (2002).

8 Q. **[70]** O.K. Et en...

9 R. Au-delà de deux mille deux (2002).

10 Q. **[71]** Est-ce qu'au début des années deux mille  
11 (2000), deux mille deux (2002), deux mille trois  
12 (2003), est-ce qu'il y a d'autres fonctions qui  
13 vous sont attribuées?

14 R. Oui. En deux mille trois (2003), je pense que c'est  
15 autour de ça, j'ai été nommé vice-président  
16 développement, génie urbain et transport pour la  
17 région Laval-Laurentides.

18 Q. **[72]** En quoi consiste exactement cette fonction-là?

19 R. La fonction consiste à ce moment-là, mais c'était  
20 peut-être un titre, je ne dirais pas honorifique,  
21 c'était un titre qui s'est mis vraiment en place,  
22 le rôle s'est mis en place graduellement. C'est que  
23 moi durant la période de quatre-vingt-treize (93) à  
24 deux mille deux (2002), mon rôle était surtout  
25 administratif et technique. Mettons mon..., ça se

1 limitait beaucoup à ça.

2 Puis en deux mille trois (2003), il y a eu  
3 des changements chez nous, on a, monsieur Denis  
4 Guindon qui s'occupait de développement a laissé  
5 l'entreprise. Monsieur Gendron il avait signifié  
6 son intention de prendre sa retraite en deux mille  
7 cinq (2005). Naturellement, là, il fallait qu'il  
8 s'installe mettons une certaine transition de  
9 l'entreprise au niveau développement des affaires,  
10 ce que je ne faisais pas auparavant.

11 Ça fait que c'est là que mon rôle, j'ai été  
12 nommé en deux mille trois (2003), deux mille deux  
13 (2002), deux mille trois (2003), oui. Là, j'ai  
14 commencé avec monsieur Gendron à me, à réaliser la  
15 transition entre le haut niveau de la clientèle de  
16 lui à moi graduellement jusqu'en deux mille cinq  
17 (2005).

18 Q. **[73]** Au départ de monsieur Gendron?

19 R. Au départ de monsieur Gendron, oui.

20 Q. **[74]** Puis ce rôle-là en quoi consistait-il  
21 également?

22 R. Bien consistait beaucoup plus représentations au  
23 niveau du côté politique, au niveau des maires, au  
24 niveau des conseillers de toutes les municipalités,  
25 surtout à l'extérieur de Laval.

1 Q. [75] Ce qu'on appelle communément la couronne nord?

2 R. La couronne nord, oui, oui. Et Laval aussi, mais  
3 par contre, Chantal Morasse savait, elle était  
4 toujours avec nous puis elle avait ce rôle-là de  
5 relations avec la Ville de Laval jusqu'à son  
6 départ.

7 Q. [76] Elle a quitté en quelle année madame Morasse?

8 R. Moi je pense que c'est autour de deux mille six  
9 (2006) à mon avis, quelque chose comme ça, je n'ai  
10 pas la date exacte, mais autour de deux mille six  
11 (2006).

12 Q. [77] Si on revient à monsieur Gendron?

13 R. Oui.

14 Q. [78] Son rôle avant son départ exactement, vous  
15 dites donc qu'il s'occupe un peu du développement,  
16 vous parliez au niveau des maires, des conseillers  
17 municipals (sic) de la couronne nord?

18 R. Oui.

19 Q. [79] C'est le genre de choses qu'il fait?

20 R. Oui.

21 Q. [80] Est-ce qu'il s'implique au niveau provincial  
22 également ou c'est principalement au niveau  
23 municipal?

24 R. Il travaillait en concert avec monsieur Denis  
25 Guindon ensemble. Monsieur Gendron c'est surtout

1           quelqu'un qui connaît le milieu municipal, c'est  
2           surtout à ce titre, mettons, c'est surtout dans ces  
3           eaux-là qu'il travaillait. Au niveau transport, je  
4           ne sais pas, c'est peut-être plus monsieur Guindon,  
5           je ne sais pas.

6           Q. **[81]** Est-ce que je me trompe en disant que monsieur  
7           Gendron. évidemment parce que c'est le président  
8           fondateur de Gendron Lefebvre, je n'irais pas  
9           jusqu'à qualifier d'institution à Laval, mais c'est  
10          quand même une entreprise qui est là depuis des  
11          années?

12          R. Cinquante-cinq (55).

13          Q. **[82]** Cinquante-cinq (55). Est-ce que je me trompe  
14          en disant que c'était le visage un peu, c'était le  
15          porte-parole si on veut de Tecsalt à Laval?

16          R. Oui, c'était clairement le porte-parole, c'était le  
17          patriarche, c'est clair. C'était la personne qui  
18          était connue.

19          Q. **[83]** Lors de la transition qui mène à son départ,  
20          qui va devenir le visage un peu le porte-parole de  
21          Tecsalt à Laval puis à la couronne nord?

22          R. Bien timidement c'est moi. Graduellement.

23          Q. **[84]** Vous allez remplacer monsieur Gendron?

24          R. Oui.

25          Q. **[85]** Puis vous, c'est quoi vos liens avec monsieur

1 Gendron, vous vous engagez, ça remonte à plusieurs  
2 années, mais peut-être nous décrire rapidement vos  
3 liens?

4 R. Bien je pense qu'il y avait un lien d'amitié entre  
5 nous avec les années. Il m'avait engagé, c'est lui  
6 qui m'a engagé en mille neuf cent soixante-deux  
7 (1962). Même dans la période où j'ai laissé entre  
8 soixante-huit (68) et quatre-vingt-dix (90) à mon  
9 retour, on a toujours gardé un certain contact  
10 ensemble. Puis je pense qu'on s'appréciait  
11 mutuellement. Je pense que c'était une relation,  
12 mettons, plus que patron-employé, je dirais que  
13 c'est une relation amicale entre les deux.

14 Q. **[86]** Est-ce que vous avez une relation semblable  
15 avec monsieur Lefebvre...

16 R. Non.

17 Q. **[87]** ... qui était l'autre fondateur?

18 R. Non. Non, monsieur Lefebvre il s'occupait beaucoup  
19 du côté arpentage, géomatique et arpentage. C'était  
20 un domaine que moi je n'étais pas mêlé puis on  
21 s'entendait, mais ma relation était plus étroite  
22 avec monsieur Gendron qu'avec monsieur Lefebvre.

23 Q. **[88]** Juste pour conclure un peu sur le premier tour  
24 de piste au niveau de votre carrière, votre  
25 formation et l'entreprise. Pour Tecsalt, quand je

1 dis Tecsalt ça inclut les quelques années de  
2 Gendron Lefebvre, également les quelques années  
3 d'Aecom quand vous étiez présent. Donc, pour  
4 Tecsalt c'est quoi la proportion de contrats  
5 publics versus privés, là, je vous dis ça, un  
6 estimé évidemment vous n'avez pas les chiffres,  
7 vous n'avez pas fait des vérifications?

8 R. Non.

9 Q. **[89]** De mémoire, là?

10 R. Bien du côté municipal pur, là, c'était presque  
11 cent pour cent (100 %).

12 Q. **[90]** Public?

13 R. Municipal, public, oui.

14 (09:55:04:

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. **[91]** En quelle année?

17 R. À peu près toujours, Madame la Présidente. Quelques  
18 projets privés, mais c'était beaucoup avec les  
19 villes. Des usines d'épuration, des usines de  
20 filtration, naturellement c'est toujours dans le  
21 public, tout cet aspect-là c'était très peu, très  
22 peu privé.

23 Me SIMON TREMBLAY :

24 Q. **[92]** Au niveau des infrastructures?

25 R. Des infrastructures en général on travaillait

1 toujours à travers les villes, en général.

2 Q. [93] \*?

3 R. En général, oui.

4 Q. [94] Bien, égout, aqueduc, j'imagine c'est...

5 R. Oui, ça c'est...

6 Q. [95] ... public aussi?

7 R. Oui, public. Des projets privés, on en a fait très  
8 peu. Pas assez pour en parler, là.

9 Q. [96] Est-ce qu'on pourrait dire que la quasi  
10 totalité des...

11 R. Moi je dirais la quasi totalité, ils étaient  
12 publiques.

13 Q. [97] Et sur cette quasi totalité, là, la Ville de  
14 Laval, encore une fois l'idée de grandeur, on n'a  
15 pas fait de vérification exhaustive, juste pour  
16 donner une idée, l'importance des contrats avec la  
17 Ville de Laval par rapport à la totalité des  
18 contrats qu'obtenait Tecsuit?

19 R. On parle toujours, mettons, parce que ce qu'on  
20 parle beaucoup ce matin c'est le secteur génie  
21 urbain et eaux et assainissement, c'est la partie  
22 qu'on avait, qu'on était beaucoup public, là.  
23 Excusez-moi, vous allez me rappeler votre question.

24 Q. [98] À savoir sur la totalité de votre chiffre  
25 d'affaires, là, la Ville de Laval est-ce qu'elle

1           représente un pourcentage important au niveau de  
2           vos revenus, de votre chiffre d'affaires?

3           R. Pour ce secteur, pour ces deux secteurs-là dont je  
4           viens de vous parler, c'était sûrement autour de  
5           cinquante pour cent (50 %) là.

6           Q. **[99]** Puis de façon globale, est-ce que vous avez  
7           une idée?

8           R. Vingt-cinq (25 %), trente pour cent (30%) je  
9           dirais. Vingt-cinq (25 %), trente pour cent (30 %).

10          Q. **[100]** O.K. On va maintenant aborder ce que  
11          j'appelle le système de collusion qui est en place  
12          à Laval au niveau des entrepreneurs.

13          R. Oui.

14          Q. **[101]** Donc est-ce que vous êtes au courant, vous,  
15          de ce système qui aurait été en place à la Ville de  
16          Laval et qui visait les entrepreneurs en  
17          construction?

18          R. Oui.

19          Q. **[102]** Pouvez-vous nous décrire un peu ce que vous  
20          en savez de ce système-là?

21          R. Bien le système c'est que, rappelez-votre question  
22          parce que...

23          Q. **[103]** Non, ça va.

24          R. ... parce qu'il faut que je...

25          Q. **[104]** Donc, je vais y aller peut-être par étape.

1 R. Oui.

2 Q. **[105]** Le système visant les entrepreneurs à la  
3 Ville de Laval impliquait un pourcentage.

4 R. Oui.

5 Q. **[106]** O.K. Un pourcentage qui devait être redonné  
6 au politique en échange de l'octroi de contrats  
7 publics.

8 R. Oui.

9 Q. **[107]** Est-ce que c'est bien la situation?

10 R. Exactement.

11 Q. **[108]** Bon. Savez-vous quel était le pourcentage que  
12 les entrepreneurs devaient redonner au politique en  
13 échange de l'octroi des contrats publics?

14 R. Oui. Le pourcentage était deux pour cent (2 %) puis  
15 très occasionnellement un pour cent (1 %).

16 Q. **[109]** Parfait. Et à l'intérieur de ce système-là,  
17 je le qualifie de système, ou du moins, de cette  
18 collusion-là à Laval, quel rôle avez-vous joué?

19 R. Moi, j'avais accepté le rôle de collecteur de  
20 fonds.

21 Q. **[110]** En quoi consistait exactement votre rôle?

22 R. Mon rôle consistait à, je ne veux pas dire le même  
23 mot deux fois, je vais le dire deux fois...

24 Q. **[111]** Allez-y. On ne vous en tiendra pas rigueur.

25 R. Bon, c'est bien, à collecter ce deux pour cent

1 (2 %) auprès des entrepreneurs, c'est ça qui était  
2 mon rôle.

3 Q. **[112]** O.K. Qui, bon, maintenant qu'on sait bien  
4 votre rôle, on va regarder la genèse de celui-ci.  
5 Donc qui vous en parle pour la première fois? Qui  
6 vous approche pour la première fois?

7 R. La première fois c'était une rencontre que j'avais  
8 eue avec Claude Asselin à son bureau à la Ville de  
9 Laval puis il m'avait mentionné à ce moment-là que  
10 monsieur Gendron prendrait sa retraite, ou désirait  
11 prendre sa retraite, autour de deux mille cinq  
12 (2005), on était en deux mille deux (2002) à ce  
13 moment-là, puis il m'avait mentionné qu'il y aurait  
14 un intérêt pour eux que je prenne le rôle de  
15 monsieur Gendron. Il m'avait fait valoir que notre  
16 part de marché à ce moment-là était à la hauteur de  
17 vingt-cinq pour cent (25 %) puis que dans  
18 l'avènement où j'accepterais le poste, ce  
19 pourcentage demeurerait toutefois si, ce n'était  
20 pas une menace par exemple, il me disait ça comme  
21 ça, il disait « Si tu n'acceptes pas mais le vingt-  
22 cinq (25 %) pour cent serait peut-être rendu à  
23 quinze (15 %) au lieu de vingt-cinq (25 %). ».

24 Q. **[113]** À ce moment-là, en deux mille deux (2002),  
25 l'année où vous placez la rencontre, quelles

1           fonctions occupe Claude Asselin à la Ville de  
2           Laval?

3           R. Il est gérant, directeur général.

4           Q. **[114]** C'est le patron de la ville?

5           R. Patron, bien le patron de la ville, oui.

6           Q. **[115]** Et est-ce qu'il vous explique pourquoi vous  
7           plutôt qu'un des nombreux autres Lavallois?

8           R. Je ne sais pas. Moi, à ce moment-là je n'avais pas  
9           contact au niveau du maire, je n'avais pas de  
10          rencontres avec monsieur le maire si on parle; moi,  
11          le plus haut fonctionnaire à la Ville de Laval que  
12          j'avais accès c'était monsieur Claude Asselin.

13          Q. **[116]** O.K. Puis qu'est-ce que... Donc vous avez  
14          cette rencontre-là, où se tient la rencontre? Vous  
15          en souvenez-vous?

16          R. Oui, c'est dans son bureau sur le boulevard du  
17          Souvenir.

18          Q. **[117]** O.K. Il vous a fait venir à son bureau? Il  
19          vous a appelé j'imagine puis...

20          R. Oui.

21          Q. **[118]** ... il vous a fait venir.

22          R. C'était une rencontre comme ça.

23          Q. **[119]** La rencontre va durer combien de temps?

24          R. Ah! Peut-être de choses et d'autres, peut-être  
25          quinze (15) minutes au maximum.

1 Q. **[120]** Est-ce que vous dites oui ou... Est-ce que  
2 vous répondez immédiatement en disant oui?

3 R. Non. Non, je n'ai pas répondu immédiatement.

4 Q. **[121]** Qu'est-ce que vous avez fait?

5 R. Bien j'ai dit « Je vais y penser puis je vais vous  
6 donner réponse. ».

7 Q. **[122]** Puis pendant votre... Là, j'imagine à ce  
8 moment-là vous avez réfléchi puis vous avez...

9 R. Oui, puis à ce moment-là moi j'en avais discuté  
10 avec monsieur Gendron, on a eu des discussions là-  
11 dessus puis en fin de compte lui, je pense qu'il  
12 m'avait recommandé là comme quoi j'étais un  
13 candidat intéressant pour prendre la suite, puis  
14 naturellement il savait que, je pense qu'il savait  
15 que ça maintenait une bonne relation avec la ville  
16 puis ce genre de choses là.

17 Q. **[123]** Savez-vous si le rôle que vous allez être  
18 appelé à jouer à partir de deux mille trois (2003)  
19 au niveau du développement, pensez-vous qu'il y a  
20 un lien entre le fait que vous étiez collecteur  
21 maintenant pour les entrepreneurs?

22 R. Bien, moi je pense que, je viens de vous mentionner  
23 que selon les dires de monsieur Asselin, admettons  
24 qu'on gardait le vingt-cinq pour cent (25 %) de  
25 part de marché puis que si, admettons si je disais

1 non au poste, que probablement ça serait réduit à  
2 quinze (15 %).

3 10:01:58

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Q. **[124]** Mais dites-moi Monsieur Desbois.

6 R. Oui.

7 Q. **[125]** Quand on se fait demander une chose comme  
8 celle-là.

9 R. Oui.

10 Q. **[126]** Qu'est-ce qu'on ressent? Est-ce que c'est une  
11 bonne nouvelle ou ce n'est pas nécessairement un  
12 beau rôle.

13 R. Bien, je vais vous dire, ce n'est pas un poste  
14 qu'on fait application.

15 Q. **[127]** Non.

16 R. En premier.

17 Q. **[128]** Hum, hum.

18 R. Mais moi je n'ai pas senti quelque chose de grave  
19 avec ça. Naturellement, monsieur Gendron, comme je  
20 vous ai mentionné tout à l'heure, on était amis,  
21 admettons une bonne relation, il faisait ce rôle-là  
22 auparavant, il le faisait au moment où ça m'a été  
23 demandé. Moi, j'ai dit oui dans l'esprit de  
24 continuité mais, à ce moment-là, je ne sentais pas  
25 de gravité à accepter ce poste-là. Aujourd'hui,

1           oui, toujours la même chose, mais dans ce temps-là,  
2           non.

3           Q. **[129]** On va continuer puis je vous poserai d'autres  
4           questions.

5           R. D'accord.

6           Me SIMON TREMBLAY :

7           Q. **[130]** Quand monsieur Asselin vous présente cette,  
8           on n'appellera pas ça une offre d'emploi mais vous  
9           présente cette opportunité-là, est-ce que vous  
10          savez très bien de quoi il parle? C'est-à-dire vous  
11          saviez qu'on parle du système de collusion entre  
12          entrepreneurs puis il y a un deux pour cent (2 %)   
13          ou il vous l'explique?

14          R. Ça n'a jamais été expliqué comme ça puis ces mots-  
15          là on ne les connaissait pas à l'époque là.

16          Q. **[131]** Comment on en parlait?

17          R. Bien admettons on ne parlait pas du tout de ça à  
18          cette époque-là. On ne parlait pas de ça.

19          LA PRÉSIDENTE :

20          Q. **[132]** À ce moment-là est-ce que vous parliez de  
21          corruption?

22          R. Même pas.

23          Q. **[133]** Mais les deux pour cent (2 %) ils étaient  
24          ramassés pour quelque chose.

25          R. Oui, je comprends. Mais on n'était pas

1 sensibilisés, je ne l'étais pas sensibilisé à ça,  
2 Madame. Je comprends, c'est la vérité que je vous  
3 dis, là.

4 (10:03:45)

5 Me SIMON TREMBLAY :

6 Q. **[134]** Donc, je comprends de votre réponse à ma  
7 dernière que monsieur Asselin n'a pas besoin de  
8 vous expliquer le système en place, parce que vous  
9 savez très bien de quoi il parle.

10 R. Mettons que je ne le savais pas nécessairement très  
11 bien, le système, parce que monsieur Gendron ne  
12 parlait pas de ça ouvertement, là. C'est bien  
13 évident. Monsieur Gendron parle peu. Bon. Je  
14 savais... Je voyais des gens circuler au bureau,  
15 qui rentraient vers le bureau de monsieur Gendron.  
16 Je me doutais un peu... Je me doutais. Bon. Je me  
17 doutais qu'il y avait quelque chose qui se passait,  
18 mais dans le détail, je ne le savais pas. Bon.  
19 C'est ça.

20 Q. **[135]** Le détail, bon, vous avez expliqué...

21 R. Bien, j'en ai parlé un petit peu plus avec lui,  
22 mettons, quand j'ai fait ma réflexion, j'en ai...  
23 On en a parlé un petit peu ensemble. Mais la  
24 mécanique, mettons, il ne me l'a pas expliquée.  
25 Mais j'ai compris assez vite comment ça

1 fonctionnait.

2 Q. **[136]** O.K. Mais, est-ce qu'il y a quelqu'un, un  
3 jour, qui va vous l'expliquer?

4 R. La mécanique?

5 Q. **[137]** Oui? Ou vous allez la comprendre vous-même?

6 R. Bien, mettons que, je pense que je savais qui  
7 m'alimenterait au niveau des papiers nécessaires,  
8 ça c'est sûr.

9 Q. **[138]** C'était qui?

10 R. C'était Claude Deguise.

11 Q. **[139]** Il occupait quelles fonctions à ce moment-là?

12 R. Il était directeur du service, on peut appeler ça  
13 comme ça, du génie de Ville de Laval, et le  
14 département de l'ingénierie par la suite.

15 Q. **[140]** Et qui vous a dit, vous a indiqué que ça  
16 allait être monsieur Deguise qui allait vous  
17 fournir la documentation? C'est monsieur Asselin,  
18 monsieur Gendron, ou quelqu'un d'autre?

19 R. Peut-être monsieur... Je ne m'en rappelle pas, mais  
20 mettons que ça a été facile pour moi, là, de... Je  
21 vais laisser le micro tranquille, là. Je vais faire  
22 du piano, là!

23 Q. **[141]** Comment va se faire la transition, donc...

24 Bien, non, excusez-moi, j'ai sauté une étape, là.

25 Vous allez en réflexion, vous en discutez avec

1 monsieur Gendron.

2 R. Oui.

3 Q. **[142]** Et, éventuellement, vous allez prendre une  
4 décision?

5 R. Oui. Oui, on prend une décision de prendre le  
6 poste, oui.

7 Q. **[143]** O.K. Et là vous allez contacter monsieur  
8 Asselin?

9 R. Non.

10 Q. **[144]** Qu'est-ce que vous allez faire?

11 R. Non. Je pense que... Je pense que j'avais dit à  
12 monsieur Gendron que je prenais le poste, puis à un  
13 moment donné, je pense que ça s'est rendu... Ça  
14 s'est rendu en haut lieu, je suppose.

15 Q. **[145]** O.K. Et...

16 R. Je n'ai pas retourné voir monsieur Asselin pour lui  
17 dire, « J'accepte le poste. »

18 Q. **[146]** Est-ce qu'il faut comprendre, je comprends  
19 donc que ça s'est un peu réglé avec monsieur  
20 Gendron?

21 R. Le message a dû se passer.

22 Q. **[147]** O.K. Comment va se passer, justement, la...  
23 Une fois que vous acceptez, il va y avoir,  
24 j'imagine, une transition quelconque qui va  
25 s'opérer?

1 R. Oui. Oui. La tran... Ce qu'on s'était entendu  
2 ensemble, monsieur Gendron et moi, c'est que lui il  
3 terminerait tous les mandats obtenus en deux mille  
4 deux (2002), jusqu'à la fin de deux mille deux  
5 (2002), puis moi je débiterais avec les nouveaux  
6 mandats obtenus en deux mille trois (2003). La  
7 ligne était claire, claire.

8 Q. **[148]** Est-ce que ça veut... Est-ce que je comprends  
9 bien ce que vous nous dites, c'est-à-dire qu'après  
10 deux mille deux (2002) il y a quand même des sommes  
11 qui sont réclamées, de contrats antérieurs au  
12 trente et un (31) décembre deux mille deux (2002)?

13 R. Oui. Oui. Mettons, la collecte de deux pour cent  
14 (2 %) se fait, se faisait... Excusez. Se faisait  
15 soit sur l'avancement, soit à la fin des travaux.  
16 Bon. Les mandats qui ont été... Les contrats qui  
17 ont été obtenus par les entrepreneurs en deux mille  
18 deux (2002), naturellement, s'échelonnaient souvent  
19 sur quelques années. Avant que tout soit terminé.  
20 C'est pour ça que monsieur Gendron avait prévu que  
21 la transition se fasse plus tôt. Puis c'est pour ça  
22 que ça a du... Moi j'ai commencé en deux mille  
23 trois (2003). En deux mille trois (2003),  
24 d'ailleurs, dans les premiers mois, je n'ai pas été  
25 très, très actif, parce qu'il y avait peu de

1 mandats qui étaient... Peu de mandats, de nouveaux  
2 mandats. Puis ceux qui avaient, bien, qui étaient  
3 listés, sont devenus collectables beaucoup plus  
4 tard, naturellement. Il faut donner la chance aux  
5 entrepreneurs d'exécuter les travaux avant de les  
6 collecter. Bien évident.

7 Q. [149] Surtout, corrigez-moi si je me trompe, mais  
8 janvier, février, ce n'est pas les années... Ce  
9 n'est pas les mois les plus achalandés.

10 R. Oui. Pour les trottoirs, c'est un peu difficile.

11 Q. [150] Donc, bref, monsieur Gendron, lui, s'est  
12 laissé une année et demie, deux ans, pour finir sa  
13 collecte?

14 R. Ah, même... Oui.

15 Q. [151] Et vous, vous débutez, à ce moment-là, la  
16 vôtre, qui va commencer en, premier (1er) janvier  
17 deux mille trois (2003)?

18 R. Oui.

19 Q. [152] Oui, officiellement, puis...

20 R. Officiellement, oui.

21 Q. [153] La première collecte va se faire en... Vous  
22 souvenez-vous environ combien de mois après?

23 R. Sûrement... Sûrement dans la deuxième moitié,  
24 minimum, sûrement, vers la fin de la première... en  
25 deux mille trois (2003), je pense.

1 Q. **[154]** Le temps que les contrats soient octroyés,  
2 puis que...

3 R. Oui.

4 Q. **[155]** ... il y ait des décaissements, puis qu'il  
5 puisse, à ce moment-là, y avoir certains paiements.  
6 Et, juste pour avoir une idée, là, évidemment on va  
7 revenir en détail sur cet épisode-là, mais vous  
8 allez terminer votre rôle en quelle année? On va  
9 aller sur les détails tout à l'heure, je veux juste  
10 avoir une idée de la période.

11 R. Moi, le dernier versement que moi j'ai fait,  
12 c'était en novembre ou en décembre deux mille neuf  
13 (2009).

14 Q. **[156]** Deux mille neuf (2009)?

15 R. Oui.

16 Q. **[157]** Donc, de deux mille trois (2003) à deux mille  
17 neuf (2009) inclusivement...

18 R. Oui.

19 Q. **[158]** ... vous allez être actif?

20 R. Oui.

21 Q. **[159]** Comment va se produire la première remise  
22 d'argent d'un entrepreneur? Est-ce qu'il vous  
23 appelle? Parce que maintenant il y a un changement  
24 quelconque. Est-ce qu'il vous appelle en disant,  
25 « Monsieur Desbois, j'ai entendu dire que c'est

1 maintenant vous? » Comment vont s'opérer les  
2 premières fois avec les différents entrepreneurs?

3 R. Oui. Bien, il faudrait que je remonte en arrière,  
4 là.

5 Q. **[160]** Allez-y.

6 R. Hein, un petit peu. Parce que, bon. Parce que,  
7 avant de collecter, j'avais eu des contacts avec  
8 Claude Deguise, naturellement, là. C'est de ça que  
9 je veux vous parler.

10 Q. **[161]** D'accord.

11 R. Monsieur Deguise avait deux do... Mettons un  
12 document important pour moi, c'était un document  
13 interne de Ville de Laval qui listait, à partir...  
14 qui listait tous les man... tous les contrats. Avec  
15 un grand nombre de détails. Le règlement, le numéro  
16 du règlement d'emprunt, description du projet,  
17 l'ingénieur-conseil, l'estimé, et le reste, et le  
18 reste. Puis, à la fin il y avait l'appel d'offres,  
19 puis le plus bas soumissionnaire qui avait obtenu  
20 le mandat. Le contrat.

21 Ce document-là, c'est un document interne  
22 qui était évolutif. Naturellement, à mesure que les  
23 projets cheminaient, les renseignements  
24 s'installaient toujours dans ce grand document-là.  
25 Ça c'était mon document de base, pour moi. Bon.

1 Q. [162] Ce document-là, il vous l'envoyait  
2 aussitôt... à quel moment?

3 R. Bien, en général, mettons, on le mettait à date  
4 peut-être à tous les six mois ou quelque chose  
5 comme ça après. Sur ce document-là, monsieur  
6 Deguise m'indiquait avec un X à la droite les  
7 mandats qui avaient été arrangés, qui étaient  
8 arrangés, il savait ça, il me mentionnait ça avec  
9 un X. Ça fait que ça moi c'était potentiellement  
10 des mandats, des contrats où je devais faire, leur  
11 rendre visite et faire une collecte.

12 Q. [163] Après de l'entrepreneur...

13 R. Après de l'entrepreneur.

14 Q. [164] ... qui avait eu le contrat donné?

15 R. Oui.

16 Q. [165] Par exemple?

17 R. C'est ça, exactement. L'autre document, parce que  
18 ce n'est pas un document. L'autre c'était des  
19 documents, à mesure que les contrats des  
20 entrepreneurs avançaient les ingénieurs-conseils  
21 émettaient des certificats de progrès, que nous  
22 appelons, c'est des certificats de recommandation  
23 de paiement. Claude il m'en donnait à l'occasion  
24 avec un avancement peut-être, ça dépend de la  
25 grosseur des mandats, à cinquante pour cent (50 %).

1 Des gros mandats, peut-être plus souvent. Puis  
2 surtout à la fin, à la fin que les mandats sont  
3 terminés. Bon, après que ça est en place, là, je  
4 peux commencer à appeler, appeler les  
5 entrepreneurs.

6 Q. **[166]** Quand vous dites ça, c'est-à-dire à ce  
7 moment-là, vous avez une idée du montant qui est dû  
8 puis de la progression des travaux?

9 R. Oui, mettons, que je sais le montant, mettons, le  
10 montant des travaux recommandés par l'ingénieur-  
11 conseil. Prenez un exemple, un contrat d'un million  
12 (1 M), si la recommandation est faite à la hauteur  
13 de cinq cent mille (500 000), bien, à ce moment-là,  
14 c'est cinquante pour cent (50 %) d'avancement. À ce  
15 moment-là, mettons, c'est intéressant pour moi  
16 d'appeler, d'appeler l'entrepreneur puis de lui  
17 demander de faire, de me passer, de me faire une  
18 petite visite.

19 Q. **[167]** Parce que là vu que le certificat a été émis,  
20 donc, il y a de l'argent qui est dû?

21 R. Bien potentiellement il y a de l'argent qui est  
22 collectable.

23 Q. **[168]** Quand vous parlez, la dernière fois vous avez  
24 mentionné Claude, vous parlez de Claude Deguise?

25 R. Toujours Claude Deguise.

1 Q. **[169]** Il y a Claude Asselin aussi...

2 R. Non, non.

3 Q. **[170]** ... je veux juste m'assurer qu'on est sur la  
4 même longueur d'onde?

5 R. Oui, on est sur la même longueur d'onde.

6 Q. **[171]** Parfait. Je vous reviens sur une partie de  
7 votre dernière réponse. Vous nous dites que  
8 monsieur Deguise vous remettait la liste, il  
9 mettait dans la marge de droite un X pour les  
10 contrats qui étaient arrangés, que vous deviez  
11 collecter?

12 R. Oui.

13 Q. **[172]** Qu'est-ce qui faisait qu'un contrat était  
14 arrangé et qu'il y avait d'autres contrats  
15 vraisemblablement sans le X à côté qui eux  
16 n'étaient pas arrangés, est-ce que vous le savez?

17 R. Bien ceux qui étaient arrangés, c'est parce qu'il y  
18 avait eu une collusion à l'intérieur des  
19 entrepreneurs. Ceux qui n'avaient pas de X bien  
20 c'était sur le marché libre. Les entrepreneurs  
21 étaient en compétition.

22 Q. **[173]** Et est-ce que vous saviez qu'est-ce qui  
23 faisait qu'un contrat donné va être fait en  
24 collusion et qu'un autre va être fait dans un  
25 marché libre?

1 R. Bien c'est lui qui m'indiquait ça qu'il y avait eu  
2 collusion ou qu'il n'y avait pas eu collusion.

3 Q. **[174]** Mais vous n'avez pas cherché à savoir, vous  
4 n'avez pas pu tirer de conclusion à savoir pourquoi  
5 un tel, un tel contrat était fait en collusion et  
6 qu'un autre était dans un marché libre, chercher à  
7 comprendre, il y a souvent des éléments factuels du  
8 contrat, soit des estimés faits, ou je ne sais pas  
9 il y a sûrement une raison qui justifiait qu'on  
10 pouvait un en faire un en collusion et un autre  
11 dans un marché libre. Le savez-vous?

12 R. C'est dur à répondre. Moi je ne pensais pas  
13 beaucoup à ça, à ce moment-là. Moi c'était indiqué  
14 que c'était, que c'était arrangé, moi je m'occupais  
15 de faire la collecte de ceux arrangés, les autres  
16 je ne m'en occupais pas. Je n'ai pas pensé à ça.

17 Q. **[175]** Savez-vous quand c'est arrangé est-ce que  
18 vous avez pu constater si les coûts étaient plus  
19 élevés qu'un contrat en marché libre?

20 R. Oui, je pense que oui.

21 Q. **[176]** Est-ce que vous êtes capable de nous donner  
22 une idée de grandeur en pourcentage d'un contrat  
23 truqué versus un contrat en marché libre...

24 R. Ça je ne peux pas.

25 Q. **[177]** ... à la Ville de Laval?

1 R. Ça je ne peux pas vous répondre, la seule chose que  
2 je peux, le constat que je pouvais voir à mon  
3 niveau c'était par rapport à l'estimé. Si ceux que  
4 les contrats arrangés naturellement étaient  
5 majoritairement près de l'estimé. Ceux qui étaient  
6 en compétition naturellement bien par rapport à  
7 l'estimé les prix étaient plus bas, beaucoup plus  
8 bas.

9 (10:15:10)

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[178]** J'aimerais comprendre quelque chose. Vous  
12 dites qu'il y en avait qui étaient en marché libre  
13 puis d'autres qui étaient en collusion. On sait ou  
14 on comprend de ce que vous nous dites que ceux qui  
15 étaient en collusion généraient des contrats plus  
16 élevés?

17 R. Oui.

18 Q. **[179]** Bon. Mais alors, ceux qui étaient en marché  
19 libre avaient-ils des montants moins élevés, parce  
20 que s'ils étaient en marché libre, sans savoir  
21 qu'il y avait de la collusion et qu'eux mettent le  
22 montant qu'ils croient être raisonnable dans les  
23 circonstances pour effectuer le travail. Ça veut  
24 donc dire qu'ils pouvaient avoir un montant moins  
25 élevé que ceux qui étaient organisés en collusion

1           pour l'octroi du contrat? Je saisis mal ou...

2           R. J'ai de la misère à comprendre pour le moment. J'ai  
3           de la misère à vous comprendre, je m'excuse.

4           Q. **[180]** Bien c'est parce que les soumissionnaires?

5           R. Oui.

6           Q. **[181]** Vous dites qu'il y en avait qui étaient en  
7           collusion puis il y en a qui étaient en marché  
8           libre?

9           R. Oui.

10          Q. **[182]** Bon. Il devait forcément avoir deux sortes de  
11          montants. Alors, celui qui est en marché libre  
12          pouvait peut-être arriver à avoir un prix plus  
13          raisonnable...

14          R. Oui.

15          Q. **[183]** ... que celui qui est en collusion, puisque  
16          l'idée de la collusion c'est de faire augmenter les  
17          prix. Bon, alors qu'est-ce que vous faisiez avec ça  
18          quand il y avait un prix qui était sur un marché  
19          libre qui était le plus bas soumissionnaire, puis  
20          celui qui était en collusion qui est plus haut?

21          R. Bien moi je ne m'en occupais pas. En ce sens que  
22          mon rôle c'était de collecter ceux qui étaient  
23          arrangés, Madame Charbonneau. Moi, les autres, je  
24          ne m'en occupais pas. Mais il faut dire qu'à Ville  
25          de Laval ce n'est pas, ce n'est pas nécessairement

1 tous les mandats qui étaient arrangés, pour  
2 diverses raisons. Il y a des périodes où il n'y  
3 avait rien d'arrangé. Où entre eux d'après ce que  
4 moi je pouvais sentir, c'est que l'harmonie  
5 n'existait pas temporairement. Je pense que ça  
6 prenait des conditions pour que les mandats  
7 s'arrangent, les contrats s'arrangent. Vous savez  
8 quand vous faites la collusion comme ça, si vous  
9 avez deux contrats, que vous avez vingt  
10 soumissionnaires qui viennent chercher les  
11 documents, les documents d'appel, d'appel de  
12 soumissions. Ce n'est pas une chose facile à  
13 arranger, là, pour ceux qui travaillent ça. Il faut  
14 qu'ils aient des outils pour distribuer et pour  
15 faire plaisir, je suppose. Je ne sais pas si vous  
16 me comprenez? Ce que je veux conclure là-dessus,  
17 c'est que ce n'est pas tous les projets, tous les  
18 contrats qui étaient arrangés. Seulement certains.

19 Q. **[184]** Donc je comprends que dans ceux qui étaient  
20 arrangés ce n'est pas vous qui logiez un appel,  
21 s'il y avait un appel qui était logé, pour dire à  
22 la personne qui devait remporter le contrat de  
23 baisser son prix.

24 R. Non, pas à ce moment-là. Moi, mon rôle était  
25 simplement collecteur de fonds, pas d'autre chose.

1 10:18:21

2 Me SIMON TREMBLAY :

3 Q. **[185]** Bon, Monsieur Desbois, je vous avais demandé,  
4 vous vouliez revenir un peu en arrière pour nous  
5 expliquer un peu les listes que monsieur Deguise  
6 vous remettait et tout, et je vous demandais à ce  
7 moment-là comment se passaient les premières  
8 rencontres avec les entrepreneurs, c'est-à-dire  
9 maintenant que vous étiez le nouveau collecteur  
10 quand ils vous approchaient pour la première fois,  
11 quelle était la dynamique?

12 R. Moi je les appelais puis je demandais s'ils  
13 pouvaient passer à mon bureau puis moi j'avais le  
14 document en main, la recommandation de paiement de  
15 l'entrepreneur puis je lui montrais le document.  
16 Pour donner l'exemple de tantôt, une recommandation  
17 à la hauteur de cinq cent mille (500 000 \$) sur un  
18 million (1 M\$) puis c'était assez facile. Soit  
19 qu'il arrivait même avec l'argent déjà prévu pour  
20 ça ou soit que ça nécessitait une autre rencontre  
21 pour le montant.

22 Q. **[186]** Est-ce que je dois comprendre que les  
23 entrepreneurs, il n'y avait pas de... « Ah! Bonjour  
24 Monsieur Desbois, je suis... », il n'y avait pas de  
25 présentations, ils savaient qui vous étiez...

1 R. Il n'y avait pas de ...

2 Q. **[187]** ... puis vous saviez qui ils étaient?

3 R. Il n'y avait pas de surprise, honnêtement. Je pense  
4 qu'ils savaient très bien que je prenais la relève  
5 de monsieur Gendron puis je n'ai pas eu  
6 d'explications à leur donner du tout.

7 Q. **[188]** Et cette cote de deux pour cent (2 %) là  
8 provenait des entrepreneurs qui oeuvraient dans  
9 quels secteurs d'activités?

10 R. Surtout dans les infrastructures urbaines. Surtout.

11 Q. **[189]** C'est-à-dire?

12 R. Égout, aqueduc, pavage, trottoirs. Aussi les  
13 réfections de chaussée surtout dans les années,  
14 dans le programme fédéral-provincial de réfection  
15 des infras, beaucoup de mandats étaient touchés  
16 avec ça, beaucoup de contrats étaient dans cette  
17 catégorie-là.

18 Q. **[190]** Au niveau de l'aménagement paysager, est-ce  
19 que c'était aussi couvert par ce système-là?

20 R. Moi, l'aménagement paysager je ne m'en suis pas  
21 occupé directement.

22 Q. **[191]** O.K. Vous dites directement, indirectement  
23 est-ce que vous avez été impliqué?

24 R. Je n'ai pas été impliqué mais je pense que j'avais,  
25 à un moment donné il y a un intermédiaire entre moi

1 et ces entreprises-là qui s'est mis en place.

2 Q. [192] O.K. On va en revenir.

3 R. Vous allez en revenir plus tard s'il vous plaît.

4 Q. [193] Oui, on va en parler tout à l'heure. Donc  
5 votre interlocuteur au niveau de la municipalité  
6 était Claude Deguise.

7 R. Oui, dans cette période-là.

8 Q. [194] Pour toute la collection si on veut là du  
9 deux pour cent (2 %).

10 R. Oui.

11 Q. [195] Au niveau des entrepreneurs. Est-ce que vous  
12 aviez d'autres interlocuteurs en plus de monsieur  
13 Deguise ou vous avez, avec qui vous avez discuté de  
14 problèmes, de façons de faire, de quoi que ce soit  
15 en lien avec votre collecte?

16 R. Non. La période jusqu'au départ de, jusqu'en fin  
17 janvier deux mille huit (2008), ça a toujours été  
18 avec Claude Deguise.

19 Q. [196] Fin janvier deux mille huit (2008) étant le  
20 départ de monsieur Deguise de la ville?

21 R. Exactement.

22 Q. [197] O.K. Et vous avez dit que votre dernier  
23 dépôt, pas de dépôt mais remise d'argent était en  
24 novembre, décembre deux mille neuf (2009), bref fin  
25 deux mille neuf (2009).

1 R. Fin deux mille neuf (2009).

2 Q. **[198]** Entre janvier deux mille huit (2008) et  
3 décembre deux mille neuf (2009), d'où proviennent  
4 les instructions? Qui remplace monsieur Deguise à  
5 ce titre?

6 R. C'est Jean Roberge qui a remplacé Claude Deguise au  
7 titre d'assistant directeur. C'était très différent  
8 avec Jean Roberge. Je pense que je n'ai pas eu, je  
9 n'ai jamais eu de document interne avec les X,  
10 admettons, je n'ai jamais eu ça de Jean Roberge.

11 Q. **[199]** Comment il fonctionnait monsieur Roberge avec  
12 vous?

13 R. Bien, cette partie-là, moi j'avais réussi à un  
14 moment donné à obtenir une mise à jour de ce  
15 document-là de lui. Je lui ai demandé pourrais-tu  
16 me donner la mise à jour de ce document-là puis il  
17 me l'avait donnée mais ce document-là ne comprenait  
18 pas de X.

19 Q. **[200]** O.K.

20 R. En d'autres mots, il ne m'indiquait pas ceux, les  
21 contrats qui étaient arrangés.

22 Q. **[201]** Qu'est-ce que vous faisiez, vous, à ce  
23 moment-là?

24 R. Bien je faisais mon possible en ce sens qu'il y a  
25 d'autres sources auprès des entrepreneurs qui

1           venaient, admettons, remettre leur deux pour cent  
2           (2 %). C'est sûr que j'avais des discussions avec  
3           eux pour valider la liste, valider les nouveaux  
4           mandats, c'était plus difficile à partir de deux  
5           mille huit (2008), définitivement.

6           Q. **[202]** Est-ce que je dois comprendre de votre  
7           dernière réponse que par exemple vous pouviez dire  
8           à un tel entrepreneur « Moi, j'ai mon deux pour  
9           cent (2 %) dans tel dossier... », il pouvait  
10          arriver « Non, dans ce dossier-là ou dans ce  
11          contrat-là ce n'était pas arrangé. », il pouvait y  
12          avoir une discussion parce que ce n'était plus  
13          maintenant clairement indiqué par exemple.

14          R. Oui, oui, j'avais, admettons, mais il y a certains  
15          que je pouvais parler, dire, admettons « On va  
16          juste valider la liste avec... valider ma liste  
17          avec certains. ».

18          Q. **[203]** Certains entrepreneurs?

19          R. Oui, d'accord.

20          Q. **[204]** Est-ce qu'il y a des entrepreneurs en  
21          particulier avec qui vous faisiez ces exercices-là?

22          R. Bien, je pense qu'avec René Murgel on l'avait fait,  
23          Jocelyn Dufresne potentiellement. Ce n'était pas  
24          des discussions officielles, c'était une validation  
25          jusqu'à un certain point. Ils étaient au courant...

1 Q. **[205]** Est-ce...

2 R. Ils étaient... Oui?

3 Q. **[206]** Pardon, allez-y.

4 R. Ce n'était pas une validation, j'essayais d'obtenir  
5 les renseignements concernant les mandats qui  
6 étaient arrangés. Ce n'était pas aussi facile  
7 qu'avec monsieur Deguise.

8 Q. **[207]** O.K. C'était moins tout cuit dans le bec,  
9 c'est-à-dire vous n'aviez pas...

10 R. Oui. C'était plus difficile, exactement.

11 Q. **[208]** À la dernière question, Madame la Présidente,  
12 vous avez fait état, des fois ce n'était pas  
13 arrangé, des fois il n'y avait pas d'ententes.  
14 Pouvez-vous nous expliquer un peu là, sur la  
15 période que vous avez agi comme collecteur de deux  
16 mille trois (2003) à deux mille neuf (2009) là s'il  
17 y a des périodes particulières où il y a eu  
18 mésentente, ou il n'y a pas eu le versement du deux  
19 pour cent (2%), bref où le système n'a pas  
20 fonctionné.

21 R. Bon, c'est au niveau des contrats arrangés. C'est  
22 sûr que durant cette période-là il y a eu des  
23 périodes de non-entente. Ça, je le voyais par les  
24 documents obtenus de monsieur Deguise surtout là,  
25 où les X étaient plus rarissimes, on peut dire.

1 Q. **[209]** Est-ce que vous en discutiez avec monsieur  
2 Deguise?

3 R. Non, non.

4 Q. **[210]** Non. Et la liste des...

5 R. Moi, c'est un constat que je faisais. Je voyais  
6 bien que, durant une certaine période, il n'y en  
7 avait pas vraiment eu. Peut-être les conditions  
8 favorables n'étaient pas là, s'il y a juste des  
9 petits mandats... des petits contrats. Excusez, je  
10 mélange « mandat » avec « contrat » là à cause du  
11 côté ingénieur-conseil, des contrats de moindre  
12 envergure qui ne valaient pas la peine de  
13 travailler... de faire de la collusion,  
14 naturellement.

15 Q. **[211]** O.K. Donc, première situation où le système  
16 ne s'applique pas, on parle de petits contrats de  
17 moindre envergure.

18 R. Bien, vous savez, mettons il y a des entreprises de  
19 plus grande envergure, il y a des plus petites  
20 entreprises. C'était peut-être voulu, jusqu'à un  
21 certain point, de laisser le marché libre à  
22 l'occasion pour permettre aux petites entreprises  
23 d'aller chercher un certain volume de travail. Ce  
24 n'était pas un système qui était hermétique sur  
25 tous les mandats, sur tous les contrats, je

1 m'excuse.

2 Q. [212] Ça, c'est ce que vous concluez...

3 R. Bien, je vois...

4 Q. [213] ... de vos observations.

5 R. Oui, parce qu'en général, les périodes mettons  
6 moins fortes en contrats arrangés, ce n'était pas  
7 la période où ils sortaient des... mettons un  
8 nombre important de contrats majeurs, c'était...  
9 Voilà! C'est ça. Plus des contrats de grosseur plus  
10 petite.

11 Q. [214] Est-ce que vous avez une idée... une année,  
12 pardon, où une période de temps à laquelle ça s'est  
13 produit?

14 R. Je sais qu'il y a eu des années, mais là j'ai de la  
15 misère à la... Naturellement, les documents, je ne  
16 les ai pas en ma possession, mais je ne sais pas si  
17 c'était deux mille... Deux mille cinq (2005), de  
18 mémoire, après l'élection... après l'élection deux  
19 mille cinq (2005)... Non, deux mille six (2006),  
20 après l'élection, c'est un petit peu plus  
21 tranquille là, en deux mille six (2006).

22 Q. [215] O.K. Vous voulez dire au niveau de mandats  
23 d'envergure ou de contrats d'envergure.

24 R. Oui, oui, naturellement.

25 Q. [216] Est-ce qu'il y a d'autres périodes que vous

1 vous rappelez?

2 R. Il y a eu des périodes courtes, mettons de quelques  
3 mois...

4 (10:26:45)

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Q. **[217]** Et vous expliquez ça comment? Pourquoi?

7 R. Bien, peut-être... c'est parce que l'harmonie à...  
8 l'harmonie à l'intérieur de ces entrepreneurs-là  
9 n'était pas toujours au beau fixe, je suppose.  
10 Parce que des périodes, ça s'entendait bien. En  
11 d'autres mots là, clairement, c'est que si vous  
12 avez assez de mandats pour plaire à un certain  
13 nombre, vous pouvez travailler ça. Si vous avez...  
14 vous manquez de mandats, vous avez trois mandats  
15 puis si dans deux semaines, ils en ont seulement  
16 trois autres mandats, puis ce sont toujours les  
17 mêmes qui veulent l'avoir, ça ne fonctionne pas  
18 beaucoup là. Ça fonctionne, la collusion, si tout  
19 le monde en tire un peu son parti, obtient un petit  
20 peu de volume pour lui.

21 Q. **[218]** Et dans cet esprit-là, quelle était la  
22 proportion de Tecsalt dans ces mandats-là?

23 R. Peut-être dix (10), quinze pour cent (10 %-15 %).  
24 Le vingt-cinq pour cent (25 %) que je vous ai parlé  
25 au début de la part de marché, nous, on était

1 beaucoup impliqué du côté des usines de filtration,  
2 mettons là d'épuration à un moment donné.

3 L'épuration, ça, c'était avant la Loi 106, en  
4 filtration. Nous, on avait beaucoup d'honoraires  
5 qui provenaient de cette usine-là. Naturellement,  
6 on avait moins de mandats, nous, au niveau des  
7 réfections des chaussées, peut-être dix pour cent  
8 (10 %) de ce total-là, je dirais.

9 Me SIMON TREMBLAY :

10 Q. **[219]** Le pourcentage de deux pour cent (2 %), est-  
11 ce qu'il a varié dans le temps? Est-ce que des fois  
12 ça a été un pour cent (1 %) ou un demi pour cent  
13 (0,5 %) ou trois (3 %) ?

14 R. Oui, il a varié. Mettons il y a certains...  
15 certains contrats, ça, c'était plus mettons gérer  
16 par Claude Deguise qui me disait que les... mettons  
17 ça avait été difficile au niveau, je ne sais pas,  
18 mettons de la collusion, en ce sens que peut-être  
19 qu'ils avaient une collusion partielle puis que le  
20 prix qu'ils étaient... que la soumission... le prix  
21 qu'ils avaient n'était pas assez rentable pour  
22 remettre le deux pour cent (2 %). Puis il me  
23 disait : « Bien, celle-là, c'est un pour cent  
24 (1 %) », mais c'était très rare ça. Mettons c'est  
25 des cas exceptionnels.

1 Q. **[220]** Ça, c'est dans la liste, est-ce qu'il vous  
2 indiquait monsieur Deguise...

3 R. Oui.

4 Q. **[221]** ... dans la liste là, c'est un pour cent  
5 (1 %) ?

6 R. Oui. Mettons comme je vous mentionne, c'était très  
7 très occasionnellement, mais il me disait :  
8 « Celle-là, je pense que un pour cent (1 %), c'est  
9 suffisant ».

10 Q. **[222]** Donc, est-ce que c'est monsieur...

11 R. Oui, oui.

12 Q. **[223]** ... à votre connaissance, c'est monsieur  
13 Deguise donc qui établissait le pourcentage, deux  
14 pour cent (2 %) ou un pour cent (1 %) ?

15 R. Bien, c'est le seul qui pouvait juger ça là. Moi,  
16 je ne pouvais pas juger ça là. C'est le seul qui...  
17 c'est lui qui me le disait.

18 Q. **[224]** Mais, savez-vous si c'étaient des... il  
19 suivait des instructions ou des ordres? Le savez-  
20 vous?

21 R. Non, je pense que c'était un jugement sur la  
22 valeur... mettons sur le niveau de prix de cette  
23 entreprise-là, de cet... excusez-moi, de ce  
24 contrat-là.

25 Q. **[225]** Ce contrat-là. O.K. En deux mille huit

1 (2008), il y a eu l'augmentation du prix du bitume.

2 R. Oui.

3 Q. **[226]** Est-ce que ça a eu une conséquence sur le  
4 système en place à Laval?

5 R. Ça a eu une conséquence au niveau... au niveau des  
6 estimés. Mettons les prix que les entrepreneurs  
7 rentraient versus... versus l'estimé. C'est une des  
8 raisons pourquoi... excusez, pourquoi tant de  
9 soumissions... tant de soumissions ont été  
10 refusées. On peut le voir là, le prix du bitume, il  
11 est facilement identifiable dans ces périodes-là.  
12 Sur Bitume Québec, vous avez tout le... toutes les  
13 statistiques, toutes les... mois par mois du prix  
14 du bitume. Le prix du bitume, dans les années deux  
15 mille sept (2007), étaient à la hauteur de trois  
16 cents dollars (300 \$) la tonne. Durant l'année deux  
17 mille huit (2008), dépendamment des mois là, il y a  
18 eu des pointes qui ont amené le bitume jusqu'à  
19 mille piastres (1 000 \$) la tonne. Je vais vous  
20 expliquer ça. Dans une tonne de béton bitumineux,  
21 vous avez normalement entre quatre et demi et cinq  
22 et demi pour cent (4,5 %-5,5 %) de bitume. Quand  
23 vous prenez un mélange de béton bitumineux, on va  
24 prendre un prix, mettons un pourcentage moyen, cinq  
25 pour cent (5 %) de trois cents dollars (300 \$),

1 c'est quinze dollars (15 \$), cinq pour cent (5 %)  
2 de mille dollars (1 000 \$), c'est cinquante dollars  
3 (50 \$). Ça fait que vous voyez la différence entre  
4 le quinze (15) et le cinquante (50), on parle de  
5 trente-cinq dollars (35 \$) la tonne, puis il y a  
6 des contrats à l'intérieur de ça, il y avait six,  
7 huit, dix mille (10 000) tonnes de bitume, de béton  
8 bitumineux. Ça fait qu'on voit... On voit l'effet  
9 négatif que ce prix-là, que ce prix du bitume avait  
10 sur le prix total des soumissions.

11 Il y a une chose qu'il faut dire. Laval  
12 n'avait pas de clause d'indexation comme le  
13 ministère des Transports. Le ministère des  
14 Transports avait une clause d'indexation. Que si le  
15 bitume montait durant... S'ils obtenaient le mandat  
16 au début de saison, puis durant le cours de la  
17 saison, si le bitume montait, bien, il y avait un  
18 ajustement, soit à la hausse, soit à la baisse. Les  
19 deux étaient valables. Puis, à Laval, ça n'existait  
20 pas, cette clause-là. Puis des entrepreneurs  
21 avaient fait des représentations pour qu'il y  
22 ait... pour que le prix du bitume soit tenu en  
23 compte, mais ça a toujours été refusé par la Ville  
24 de Laval. Le contentieux disait que c'était des  
25 contrats qui avaient été pris avec... sans clause,

1           puis que ça devait demeurer sans indexation.

2           Q. **[227]** Est-ce que...

3           R. Ça a eu l'effet sur... Beaucoup de contrats ont  
4           été, ont dépassé l'estimé, je crois, à cause de ça.

5           Q. **[228]** Qu'est-ce qui est arrivé avec ces contrats-  
6           là?

7           R. Il y a un grand nombre de contrats qui ont été  
8           cancellés, puis la Ville est retournée en appel  
9           d'offres.

10          Q. **[229]** On est à quel moment, à ce moment, quand la  
11          Ville retourne en appel d'offres?

12          R. Je pense que c'est au cours de l'année deux mille  
13          huit (2008), je pense. Ils les remettaient en appel  
14          d'offres durant la même année.

15          Q. **[230]** Là, si je suis votre témoignage, ça c'est  
16          après le départ de monsieur Deguise?

17          R. Oui.

18          Q. **[231]** Qui va s'occuper... C'est avant l'arrivée de  
19          monsieur Roberge, ou... C'est monsieur Roberge...

20          R. Monsieur Roberge, de mémoire, est entré à la Ville  
21          autour du, je pense, le vingt-sept (27) avril, là,  
22          ce que j'ai... Vingt-sept (27) avril, ce que j'ai  
23          écouté à la Commission, là.

24          Q. **[232]** Dans son témoignage qui...

25          R. Oui, dans son témoignage, c'était le vingt-sept

1 (27) avril qu'il est entré à la Ville de Laval.

2 Q. **[233]** O.K. Est-ce que c'est... C'est qui qui va  
3 redistribuer ces contrats? Est-ce que c'est  
4 monsieur Roberge? Les contrats qui ont été annulés,  
5 là...

6 R. Oui.

7 Q. **[234]** ... que vous me parliez, dans l'année deux  
8 mille huit (2008)?

9 R. Oui.

10 Q. **[235]** Qui va redistribuer ces contrats-là?

11 R. Bien, c'est son service du génie... son service,  
12 enfin, il a décidé... pour les... Excusez, là.

13 Q. **[236]** En deux mille huit (2008), vous venez de nous  
14 dire qu'en deux mille huit (2008) il y a une série  
15 de contrats qui ont été annulés, puis selon vous  
16 c'est à cause, notamment, du fait que le prix du  
17 bitume a augmenté...

18 R. C'est un élément.

19 Q. **[237]** C'est un élément...

20 R. Oui.

21 Q. **[238]** ... et donc ça ne respectait plus les  
22 estimés?

23 R. Oui.

24 Q. **[239]** Parce que la Ville de Laval, elle, ne tenait  
25 pas compte des changements de prix du bitume. Et là

1 vous dites qu'il y a certains groupes de contrats  
2 qui ont été redistribués, et je veux savoir qui a  
3 été impliqué dans la redistribution de ces  
4 contrats-là.

5 R. Bien, je pense que c'est le service du génie qui  
6 les... Mettons que les contrats étaient refusés,  
7 puis ils étaient... Ces contrats-là étaient  
8 redemandés en soumission. Mais c'est... C'est  
9 normal pour la Ville, mettons, de retourner pour  
10 faire les mêmes travaux. Puis Claude... Pas Claude,  
11 mais Jean, comme chef du... comme directeur du  
12 service de l'ingénierie, c'était normal... C'était  
13 lui qui le faisait, là.

14 Q. **[240]** Mais vous, vous n'avez pas été impliqué?

15 R. Non. Moi je n'ai rien à faire là-dedans.

16 Q. **[241]** O.K. Mais à un certain moment, vous n'avez  
17 pas remplacé monsieur Deguise?

18 R. Ah oui. Vous parlez de ça? Mais là vous parlez d'un  
19 autre rôle, là, que j'ai joué.

20 Q. **[242]** On va revenir plus tard?

21 R. Oui, s'il vous plaît, oui.

22 Q. **[243]** O.K. Parfait.

23 R. S'il vous plaît.

24 Q. **[244]** Pour ne pas mélanger.

25 R. Oui, s'il vous plaît.

1 Q. **[245]** D'accord. Donc, on parle, depuis tout à  
2 l'heure, d'entrepreneurs qui vous remettent deux  
3 pour cent (2 %) pour le politique. Est-ce qu'il y a  
4 des catégories d'entrepreneurs? Est-ce qu'il y  
5 avait des réguliers, des occasionnels ou des...  
6 certains qui étaient dans une classe à part?

7 R. Oui, naturellement.

8 Q. **[246]** Comment vous les catégorisez, les  
9 entrepreneurs, en matière, évidemment, de  
10 contributions au politique?

11 R. Les réguliers, selon moi, prenaient à peu près  
12 quatre-vingts (80), quatre-vingt-cinq pour cent  
13 (85 %) du marché, je dirais. Quatre-vingts pour  
14 cent (80 %) du marché. Puis le vingt pour cent  
15 (20 %) était distribué auprès des autres  
16 entrepreneurs.

17 Q. **[247]** On va faire l'exercice maintenant de... Vous  
18 allez nous énumérer, on va commencer peut-être avec  
19 les entrepreneurs réguliers.

20 R. Oui.

21 Q. **[248]** Donc, j'aimerais ça que vous nous disiez les  
22 entreprises et les personnes...

23 R. Oui.

24 Q. **[249]** ... qui vous ont remis de l'argent comptant.  
25 On va commen... Donc, dans le cadre, bien entendu,

1           là, et c'est important, dans le cadre du système  
2           que j'appelle collusoire, qui avait lieu à Laval,  
3           c'est-à-dire, donc, le deux pour cent (2 %) de  
4           remise des contrats qu'ils obtenaient.

5           R. Oui.

6           Q. **[250]** Donc, j'aimerais ça savoir les entreprises,  
7           et, au sein de l'entreprise, quel individu.

8           R. Oui.

9           Q. **[251]** Parce que, vraisemblablement, c'est une  
10          personne physique qui vous remettait de l'argent.  
11          Alors, et vous pouvez commenter s'il y a des choses  
12          que vous voulez insister par rapport à un individu  
13          ou une entreprise en particulier.

14          R. Je vais être... Bien, je vais être obligé de me  
15          prendre un crayon, si c'est... Parce que...

16          Q. **[252]** Pas de problème.

17          R. Parce qu'il y en a dix-huit (18) à lister, là,  
18          parce que, je ne sais pas si je vais m'en rappeler  
19          par coeur au complet, là.

20          Q. **[253]** Pas de problème. Donc, allons-y avec les  
21          entrepreneurs réguliers.

22          R. Louisbourg. Je vais appeler ça... Je ne nommerai  
23          pas le nom au complet, on sait de quoi on parle?

24          Q. **[254]** Louisbourg?

25          R. Louisbourg, Simard Beaudry...

1 Q. **[255]** Juste... O.K. Voulez-vous nous dire les  
2 entreprises, et après les gens? Qu'est-ce que vous  
3 préférez?

4 R. Si vous voulez. Je vais vous donner les  
5 entreprises, puis je peux recommencer avec les gens  
6 par après.

7 Q. **[256]** Parfait. Donc on a Simard Beaudry,  
8 Louisbourg?

9 R. Oui. Simard Beaudry, vous avez Nepcon, vous avez  
10 Poly Excavation, vous avez Jocelyn Dufresne, la  
11 compagnie Jocelyn Dufresne, J. Dufresne Asphalte,  
12 Sintra pour une courte période, une période donnée  
13 que je vais vous parler tantôt.

14 Q. **[257]** D'accord.

15 R. Demix. DJL, Desourdy, ça c'est Desourdy, c'est le  
16 même nom. Giuliano Giuliani. Mergad. Carl  
17 Ladouceur. Entreprises VG. Je suis rendu à treize.  
18 Lavallée & Frères. Ciment Lavallée. Je les sais,  
19 mais ils ont de la misère à venir si facilement.  
20 Pouvez-vous m'aider?

21 Q. **[258]** Oui. Est-ce que Valmont Nadeau Excavation  
22 était parmi, dans le groupe?

23 R. Oui.

24 Q. **[259]** Si je vous dis le nom Desjardins?

25 R. Oui. Oui, Desjardins Asphalte.

1 Q. **[260]** Si je vous dis Léo?

2 R. Pardon? Ah, oui, ça c'est Timberstone. Timberstone.  
3 Doncar, je pense, à la fin des fins, là. Vous n'en  
4 avez pas d'autres?

5 Q. **[261]** Bien sur le deux pour cent (2 %)?

6 R. Je suis rendu à dix-huit, là.

7 Q. **[262]** Parfait.

8 R. Peut-être qu'il y en a d'autres qu'on va retrouver,  
9 là, mais...

10 Q. **[263]** On va revenir.

11 R. ... il en reste moins, là.

12 Q. **[264]** On en a assez pour...

13 R. Il en reste un peu moins, là.

14 Q. **[265]** Donc, chez Simard-Beaudry, pardon, vous avez  
15 débuté avec Louisbourg?

16 R. Louisbourg, oui.

17 Q. **[266]** Chez Louisbourg, qui est l'individu qui vous  
18 remettait de l'argent comptant à titre de deux pour  
19 cent (2 %)?

20 R. C'est..., Joe Molluso.

21 Q. **[267]** Joe Molluso?

22 R. Oui.

23 Q. **[268]** Pour les deux entreprises ou juste  
24 Louisbourg?

25 R. Oui, pour les deux, pour les deux.

1 Q. [269] Là, je vous les nomme dans l'ordre, mais ce  
2 n'est pas l'ordre que vous avez donné?

3 R. Oui.

4 Q. [270] Je n'ai pas d'ordre de préférence ou quoi que  
5 ce soit?

6 R. Non.

7 Q. [271] J'y vais dans l'ordre que moi je les avais  
8 écrits. Poly Excavation, qui chez Poly Excavation?

9 R. C'est Marc Lefrançois.

10 Q. [272] Tantôt, vous nous avez parlé quand vous étiez  
11 chez Poly Excavation dans les années soixante (60),  
12 soixante-dix (70), pardon, que vous travaillez avec  
13 Léo Lefrançois, est-ce qu'il y a un lien avec Marc  
14 Lefrançois?

15 R. C'est son père.

16 Q. [273] Vous avez parlé de Nepcon?

17 R. Nepcon, René Mergl.

18 Q. [274] Vous avez parlé de Jocelyn Dufresne inc.?

19 R. C'est Jocelyn Dufresne.

20 Q. [275] Vous avez parlé également, mais à ne pas  
21 confondre, J. Dufresne Asphalte?

22 R. Oui.

23 Q. [276] Qui chez J. Dufresne Asphalte vous remettait  
24 le deux pour cent (2 %) ?

25 R. En fin de compte au cours des années il y en a eu

1           deux, Patrick Lavallée puis Luc Lemay.

2           Q. **[277]** Chez Valmont Nadon Excavation inc.?

3           R. C'était Gilles Théberge.

4           Q. **[278]** Gilles Théberge.

5           R. Attends un peu, je le marque, un instant.

6           Q. **[279]** Sintra, vous avez parlé d'une courte période  
7           pour Sintra, voulez-vous en parler immédiatement  
8           ou?

9           R. Oui, je vais vous donner les deux noms avant,  
10          Sintra c'est Mario Desrochers puis Nicolas  
11          Théberge.

12          Q. **[280]** Quand vous avez dit tantôt une courte  
13          période, vous vouliez revenir là-dessus?

14          R. Oui.

15          Q. **[281]** Qu'en est-il exactement?

16          R. Oui, en fin de compte je pense que sur... Sintra  
17          faisait partie du système de collusion, mais la  
18          compagnie a décidé de se retirer. Ils étaient,  
19          Sintra était installé dans la carrière Demix, ils  
20          avaient acheté, ils avaient acheté le plan de béton  
21          bitumineux, puis ils opéraient, mettons, de l'usine  
22          de, pas de l'usine, mais de la carrière Laval. Puis  
23          ils ont décidé de se retirer du marché autant pour  
24          Montréal que pour Laval. Je pense qu'il y avait, ce  
25          que j'avais su, c'est qu'il y avait une relation

1 avec les retours d'argent que la compagnie ne  
2 voulait plus participer à ces stratagèmes-là.

3 Q. **[282]** Vous dites tant à Laval qu'à Montréal?

4 R. Oui, la compagnie en fin de compte dans la région  
5 de Montréal était, mettons, ne soumissionnait plus.

6 Q. **[283]** Puis quand vous dites coopérait, est-ce que  
7 vous vous souvenez des années? Je présume que  
8 c'était au début de votre collecte?

9 R. Oui. Ça a peut-être duré, admettons j'ai commencé  
10 en deux mille trois (2003), moi je dirais quelques  
11 années, peut-être deux mille six (2006), deux mille  
12 cinq (2005), deux mille six (2006), il faudrait  
13 situer ça à peu près dans ces...

14 Q. **[284]** Environ, juste pour une idée de grandeur.

15 R. Oui, oui.

16 Q. **[285]** Après ça vous nous avez parlé de Giuliano  
17 Giuliani.

18 R. Oui. C'est monsieur Giuliano, monsieur Giuliani.

19 Q. **[286]** Monsieur lui-même?

20 R. Oui.

21 Q. **[287]** Construction Mergad.

22 R. Mergad.

23 Q. **[288]** Mergard, pardon.

24 R. G-A-D. C'est Mike Mergl.

25 Q. **[289]** Savez-vous le lien entre René Mergl et Mike

1 Mergl?

2 R. C'est deux frères.

3 Q. **[290]** Mais ils n'ont pas la même entreprise.

4 R. Non.

5 Q. **[291]** O.K. René est avec Nepcon et Mike avec  
6 Mergad, c'est ça?

7 R. Oui.

8 Q. **[292]** Vous m'avez également mentionné Ciment  
9 Lavallée.

10 R. Ciment Lavallée c'est Daniel Lavallée. Excusez,  
11 non, Ciment Lavallée c'est Lyan Lavallée.

12 Q. **[293]** Lyan Lavallée?

13 R. Oui.

14 Q. **[294]** Vous avez parlé de Asphalte Desjardins. Qui  
15 vous a remis de l'argent...

16 R. Oui.

17 Q. **[295]** ... chez Asphalte Desjardins?

18 R. Oui. Moi je crois que c'est Mario Desrochers. Je  
19 l'ai pour Sintra aussi, là. Ça va revenir. C'est  
20 parce qu'il avait laissé l'entreprise de chez  
21 Sintra puis il était rendu chez Desjardins  
22 Asphalte.

23 Q. **[296]** À part monsieur... Est-ce qu'il y a d'autres  
24 personnes à part monsieur Desrosiers chez Asphalte  
25 Desjardins qui vous ont remis de l'argent? Toujours

1 dans le contexte du système de collusion qui avait  
2 lieu selon votre témoignage.

3 R. On parle de...

4 Q. **[297]** Toujours de Asphalte Desjardins.

5 R. Oui, oui. Moi, c'est le seul, de mémoire, que j'ai  
6 là.

7 Q. **[298]** Vous avez mentionné DJL. Qui chez DJL vous  
8 remettait l'argent?

9 R. DJL c'est, oui. DJL c'est Roger Trudel. C'est Roger  
10 Trudel, oui. Je peux faire des commentaires en  
11 cours de route?

12 Q. **[299]** Oui, oui, allez-y, allez-y.

13 R. DJL c'est Roger Trudel, comme je viens de vous le  
14 mentionner. Mais ils avaient, cette entreprise-là  
15 avait beaucoup de misère à, en tout cas, je ne le  
16 sais pas, ce que je pense, j'ai reçu trois fois dix  
17 mille dollars (10 000 \$) de monsieur Roger Trudel  
18 puis naturellement, par rapport au contrat qu'il  
19 avait, c'était peu mais je pense que c'était le  
20 mieux qu'il pouvait faire en ce sens que je ne le  
21 sais pas où il prenait l'argent mais ça avait l'air  
22 être difficile pour lui de générer de l'argent de  
23 sa compagnie.

24 Q. **[300]** De l'argent comptant, là?

25 R. Oui, oui.

1 Q. **[301]** Vous en avez parlé avec lui plus  
2 spécifiquement?

3 R. Oui, j'en ai parlé avec lui puis, bon, il faisait  
4 son possible pour générer ce qu'il pouvait. Je ne  
5 le sais pas si c'était seulement lui qui générerait  
6 son argent ou si son entreprise était au courant,  
7 là, je ne peux pas dire. Mais dans son cas à lui  
8 c'était plus difficile.

9 Q. **[302]** Timberstone?

10 R. Timberstone, Léo Moscato.

11 Q. **[303]** O.K. Lavallée & Frères?

12 R. Lavallée & Frères, Daniel Lavallée.

13 Q. **[304]** Lavallée & Frères c'est une entreprise qui  
14 oeuvrait dans quel domaine?

15 R. Qui était dans le domaine plutôt du paysagement.

16 Q. **[305]** Est-ce que c'est arrivé fréquemment qu'ils  
17 vous ont remis de l'argent comptant?

18 R. Il rentre, admettons, monsieur Lavallée rentre  
19 clairement dans les occasionnels là.

20 Q. **[306]** Les occasionnels.

21 R. C'est un, les noms que j'ai mentionné c'est  
22 naturellement par ordre décroissant là, tel que je  
23 vous ai donné à peu près...

24 Q. **[307]** O.K.

25 R. C'est, admettons, c'est ça, puis c'était très peu

1 fréquent. Ce n'est pas des gros montants.

2 Q. **[308]** Mais après avoir fini d'identifier les  
3 individus, les personnes physiques qui vous  
4 remettaient de l'argent, avant la pause, on va  
5 juste passer les entreprises, vous pourrez me dire  
6 si c'était un régulier ou un occasionnel.

7 R. O.K. D'accord.

8 Q. **[309]** Juste pour être certain qu'on soit bien sur  
9 la même longueur d'onde. Pour poursuivre, vous avez  
10 également mentionné Carl Ladouceur Excavation.

11 R. Oui, c'est Carl Ladouceur mais, oui.

12 Q. **[310]** Oui. VG, Construction VG.

13 R. Oui. VG ça n'a jamais été un paiement direct.  
14 J'avais, admettons, il y avait un intermédiaire  
15 entre VG et moi, c'était Marc Lefrançois de chez  
16 Poly.

17 Q. **[311]** Donc si je vous comprends, c'est lui qui vous  
18 apportait l'argent comptant?

19 R. Oui, exactement.

20 Q. **[312]** Donc il n'y a jamais personne de chez VG qui  
21 vous a...

22 R. Non.

23 Q. **[313]** ... apporté de l'argent comptant?

24 R. Non.

25 Q. **[314]** Mais monsieur Lefrançois, lui, il vous dit

1 « J'apporte ça pour VG »?

2 R. Oui. Moi, dans mon suivi, je mettais les montants  
3 au nom de VG.

4 Q. **[315]** O.K. Et vous avez finalement mentionné  
5 Construction Doncar.

6 R. Doncar, c'était Éric Giguère, c'est arrivé une fois  
7 au début de deux mille trois (2003), admettons une  
8 visite puis il n'était pas, admettons, vraiment  
9 actif à Laval même, si son entreprise était basée à  
10 Laval, il était très peu actif.

11 Q. **[316]** Au niveau du...

12 R. Je n'ai pas revu son nom dans les...

13 Q. **[317]** Parfait. Donc avant de prendre la pause, moi  
14 je vais vous...

15 10:51:08

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Moi si vous me permettez Maître...

18 Me SIMON TREMBLAY :

19 Oui, allez-y.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[318]** ... j'ai également entendu monsieur parler de  
22 Demix.

23 R. Oui, oui, Demix, oui. Demix c'est un cas un peu  
24 spécial, c'est que je n'ai jamais eu de  
25 contributions de la part de Demix. C'était zéro.

1 Ils faisaient toutefois partie du système de  
2 collusion, par contre la contribution était zéro.

3 Q. **[319]** Comment faisaient-ils partie de la collusion  
4 s'ils ne payaient pas pour obtenir des contrats?

5 R. Oui... Comment je pourrais bien dire ça. Je pense  
6 que, je ne sais pas si beaucoup d'entrepreneurs le  
7 savaient, certains le savaient, je pense, mais  
8 Demix voulait être présent au niveau de la  
9 répartition des contrats mais c'est son code  
10 d'éthique, supposément, son code d'éthique ne lui  
11 permettait pas de verser l'argent. Puis je pense  
12 que c'était accepté par ceux qui le savaient,  
13 c'était accepté parce que Demix, naturellement,  
14 vous savez que c'est un joueur important au niveau  
15 présence sur le territoire lavallois, possède la  
16 carrière, le plan de béton bitumineux, les usines  
17 de béton. Ils avaient une force de...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[320]** Donc, si je comprends...

20 R. Oui.

21 Q. **[321]** ... ce que vous essayez de dire...

22 R. Oui.

23 Q. **[322]** ... c'est que Demix avait son code d'éthique.  
24 Alors, je suis heureuse d'entendre ça.

25 R. Un partiel, un partiel.

1 Q. **[323]** Mais, ce qui lui permettait d'assumer son  
2 autorité, si l'on veut, et de participer à la  
3 collusion, c'est parce qu'il avait une entreprise  
4 dont personne ne pouvait se passer. Est-ce c'est à  
5 peu près ça? Je résume bien?

6 R. Il fallait qui... mettons, c'est une concession, je  
7 pense, que certains ont faite pour que la collusion  
8 continue parce qu'ils avaient... il avait une force  
9 au niveau... une force importante qu'il ne pouvait  
10 pas être ignoré au niveau du prix, puis il ne  
11 pouvait pas être ignoré du nombre de mandats qu'il  
12 pouvait prendre en compétition. Est-ce que ce n'est  
13 pas clair?

14 Q. **[324]** Oui. Mais, encore! Est-ce que je comprends  
15 que, pour lui, sa participation à ce moment-là  
16 était que les prix étaient peut-être plus  
17 avantageux?

18 R. Absolument.

19 Q. **[325]** Donc, c'était sa façon de participer, mais il  
20 ne donnait...

21 R. Il avait un...

22 Q. **[326]** ... aucune... En fait, il donnait peut-être  
23 un juste prix et...

24 R. Je pense que son prix était équivalent de ceux des  
25 autres.

1 Q. **[327]** Alors donc, quel était son avantage?

2 R. Non. Ce que je veux dire, mettons il avait le même  
3 prix que les autres personnes qui faisaient la  
4 collusion. Naturellement, c'est un prix  
5 intéressant.

6 Q. **[328]** Pour lui ou pour les collusionnaires?

7 R. Pour lui. Il y avait deux choix, soit mettons  
8 d'aller en compétition sur tous les projets ou bien  
9 se limiter à un certain nombre de projets avec un  
10 meilleur prix. C'est le choix qu'il a... qu'ils ont  
11 fait.

12 Q. **[329]** Alors, si je comprends bien, à ce moment-là,  
13 il accordait de meilleurs prix à ceux qui faisaient  
14 de la collusion.

15 R. C'est clair, Madame.

16 (10:55:05)

17 Me SIMON TREMBLAY :

18 Q. **[330]** Donc, avant de prendre la pause, Monsieur  
19 Desbois, je voulais juste comme qu'on catégorise  
20 les entrepreneurs. Je vais les passer un après  
21 l'autre, vous allez me dire si c'est un client  
22 régulier...

23 R. Oui.

24 Q. **[331]** ... occasionnel et si vous avez quelqu'autre  
25 commentaire à faire que ce soit, avant qu'on passe

1 à autre chose. Donc, Simard Beaudry Louisbourg.

2 R. Comment vous avez appelé vos deux termes?

3 Occasionnel...

4 Q. **[332]** Régulier...

5 R. Régulier. Bon.

6 Q. **[333]** ... occasionnel ou autre.

7 R. Bon. Ça me revient. Bon. Louisbourg, c'est  
8 régulier.

9 Q. **[334]** Poly Excavation?

10 R. Régulier.

11 Q. **[335]** Nepcon?

12 R. Régulier.

13 Q. **[336]** Jocelyn Dufresne?

14 R. Régulier.

15 Q. **[337]** J. Dufresne asphalte?

16 R. Régulier.

17 Q. **[338]** Valmont Nadon? Il est dans le bas de votre  
18 liste là.

19 R. Oui.

20 Q. **[339]** C'est parce qu'on l'avait sorti sur... si  
21 vous le cherchez sur votre liste, on l'avait sorti  
22 un peu sur le tard.

23 R. Oui, je l'ai ici. Il est devenu régulier au cours  
24 des années, mais ce n'est pas le même genre de  
25 régularité, on peut dire, que les autres en haut.

1 Il avait des... ce n'est pas un occasionnel  
2 mettons, c'était entre les deux là.

3 Q. **[340]** C'est un régulier sur le tard, on peut-tu  
4 dire ça?

5 R. Oui, on peut dire ça.

6 Q. **[341]** Sintra, ça c'est l'inverse, je présume, c'est  
7 un régulier sur le tôt, puis ils sont partis pour  
8 les raisons que vous nous avez expliquées.

9 R. Oui, oui. À un moment donné, c'est... ça a été  
10 terminé.

11 Q. **[342]** Et Giuliano Giuliani?

12 R. C'était encore là un régulier, mais mettons à la  
13 limite de l'occasionnel.

14 Q. **[343]** O.K. Il chevauchait les deux groupes, si on  
15 veut.

16 R. Oui. Il était à cheval sur les deux.

17 Q. **[344]** Parfait. Construction Mergad?

18 R. Mergad, c'est très occasionnel.

19 Q. **[345]** Ciment Lavallée?

20 R. Ça, c'est super super occasionnel parce que ce  
21 n'est pas une entreprise de... c'est plus un sous-  
22 traitant en trottoir. Ça fait que naturellement,  
23 les seuls... les seuls mandats qu'il a obtenus,  
24 c'est très peu en nombre, puis... parce que dans  
25 son domaine, c'était très peu demandé en appel

1 d'offres.

2 Q. [346] Lui, c'est un sous-traitant...

3 R. Un sous-traitant.

4 Q. [347] ... plus.

5 R. ... qui a obtenu quelques contrats, mais c'est  
6 minime, c'est à peu près celui qui est le plus  
7 minime de toute la liste.

8 Q. [348] Asphalte Desjardins?

9 R. Asphalte Desjardins, je dirais que c'est clairement  
10 un occasionnel.

11 Q. [349] O.K. DJL Construction?

12 R. À la limite de l'occasionnel et du régulier, là.

13 Q. [350] O.K. Timberstone?

14 R. Ça, c'est...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Q. [351] Vous avez dit tantôt qu'il avait donné trois  
17 fois dix mille (10 000 \$).

18 R. Oui. À cause que...

19 Q. [352] Alors...

20 R. Oui, mais je peux faire mettons la... la  
21 différence. Par contre, ça, c'est au niveau de  
22 l'argent. Par contre, au niveau du volume,  
23 c'était... il n'y avait pas de comparaison là parce  
24 qu'aussi cette entreprise-là donnait ce qu'elle  
25 pouvait, puis elle obtenait quand même des mandats,

1 un certain nombre de mandats. Je pense qu'il se  
2 situait dans le bas des réguliers, à la limite  
3 mettons des occasionnels.

4 Q. **[353]** O.K.

5 Me SIMON TREMBLAY :

6 Q. **[354]** Timberstone?

7 R. Timberstone, c'est occasionnel.

8 Q. **[355]** O.K. Lavallée et Frères?

9 R. Mettons c'est minimum, occasionnel, mais minimum  
10 minimum.

11 Q. **[356]** Carl Ladouceur?

12 R. Aussi minimum.

13 Q. **[357]** VG Construction, via monsieur Lefrançois?

14 R. Ah! Très minimum.

15 Q. **[358]** Doncar, vous nous avez dit que c'était une  
16 fois, donc...

17 R. Très minimum aussi.

18 Q. **[359]** Est-ce qu'il y a d'autres entreprises... Bien  
19 là, on va prendre la pause rendu ici, il est déjà  
20 onze heures (11 h 00). On va prendre une pause, si  
21 vous me le permettez.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Très bien.

24 Me SIMON TREMBLAY :

25 Merci.

1           SUSPENSION DE L'AUDIENCE

2

3           REPRISE DE L'AUDIENCE

4           (11:31:17)

5           LA GREFFIÈRE :

6           Monsieur Desbois, vous êtes toujours sous le même  
7           serment.

8           R. Merci.

9           Me SIMON TREMBLAY :

10          Q. **[360]** Vous êtes prêt à reprendre?

11          R. Oui.

12          Q. **[361]** Donc, juste avant de se quitter pour la  
13          pause, on était... on avait fait l'énumération avec  
14          monsieur Desbois, l'énumération des entrepreneurs  
15          ayant participé, à leur façon pour certains, au  
16          système de collusion en place à la Ville de Laval.  
17          Est-ce qu'il y a des entreprises, Monsieur Desbois,  
18          qu'on... Est-ce qu'on avait fait le tour des  
19          entreprises ayant participé au système collusoire  
20          en place à Laval?

21          R. Majoritairement, oui, mais j'ai oublié la compagnie  
22          Salvex.

23          Q. **[362]** Salvex. Donc, Salvex, est-ce que c'est  
24          quelqu'un que vous avez vu fréquemment...

25          R. Non.

1 Q. **[363]** ... ou très occasionnellement?

2 R. Ah! C'est très occasionnel.

3 Q. **[364]** À combien de reprises? Est-ce que vous vous  
4 en souvenez?

5 R. Chez moi, deux fois.

6 Q. **[365]** Deux fois. Et qui vous remettait l'argent?

7 R. C'est monsieur Tony Rizzuto.

8 Q. **[366]** Les deux fois?

9 R. Oui. Mais, il est... il n'est pas actionnaire de  
10 cette entreprise-là. C'est parce qu'il me  
11 connaissait qu'il est venu porter l'argent.

12 Q. **[367]** Est-ce qu'il y a d'autres entreprises qui ont  
13 participé au système collusoire à Laval qui vous  
14 ont remis de l'argent?

15 R. Autant que je peux me rappeler, non.

16 Q. **[368]** Est-ce qu'il y a d'autres entreprises, sans  
17 que ce soit des remises à titre de participant au  
18 système collusoire, est-ce qu'il y a des  
19 entreprises qui vous ont remis de l'argent dans  
20 l'espoir peut-être de faire partie du système ou  
21 dans une optique d'améliorer les relations avec la  
22 Ville...

23 R. Oui.

24 Q. **[369]** ... à l'extérieur du deux pour cent (2 %). Là  
25 je comprends qu'on a fait état des entreprises qui

1 ont contribué. Mais, est-ce qu'il y a d'autres  
2 entreprises qui vous ont remis de l'argent pour  
3 d'autres raisons?

4 R. Oui. Il y a une entreprise, ABC Rive-Nord.

5 Q. **[370]** O.K. Pour quelle raison elle vous a remis de  
6 l'argent?

7 R. En fin de compte, il avait un contrat avec la Ville  
8 qu'il avait... il avait obtenu un contrat avec la  
9 Ville, puis ses relations... les relations sur le  
10 terrain étaient assez difficiles. Puis, il m'avait  
11 donné un montant de dix mille dollars (10 000 \$)  
12 pour remettre au PRO des lavallois. Puis, moi, je  
13 l'ai incorporé à mon...

14 Q. **[371]** À votre collecte.

15 R. ... à ma collecte, oui.

16 Q. **[372]** Quand vous dites le « PRO des lavallois »,  
17 vous parlez du parti du maire Vaillancourt?

18 R. Oui, oui. Absolument. Moi, dans mon esprit,  
19 naturellement je veux juste revenir là-dessus, moi,  
20 ça a toujours été, dans ma tête à moi, que tous ces  
21 montants-là collectés étaient pour le PRO des  
22 lavallois.

23 Q. **[373]** O.K. Donc, pour vous, ça revenait...

24 R. Oui, moi, ça... Oui, c'est ça.

25 Q. **[374]** Et quel individu chez ABC Rive-Nord vous a

1 remis ce dix mille dollars là (10 000 \$)?

2 R. C'est Claude Chagnon.

3 Q. **[375]** Est-ce que ça fait le tour des entreprises  
4 ayant participé d'une façon ou d'une autre au  
5 système en place à Laval et vous ayant remis de  
6 l'argent?

7 R. Je pense que oui. J'en ai dix-neuf (19), ça devrait  
8 être correct, dix-neuf (19) plus vingt (20). Oui,  
9 oui. Je pense que j'ai fait le tour.

10 Q. **[376]** En début de témoignage, vous avez parlé de  
11 dix-huit (18). Est-ce qu'il y a une raison pourquoi  
12 on est à dix-neuf... on est à vingt (20) ici?

13 R. C'est parce qu'il y avait... je pense, le cas de  
14 VG, là. Moi, naturellement, VG c'est un  
15 intermédiaire pour moi, là.

16 Q. **[377]** O.K.

17 R. Naturellement, ce n'était pas des paiements  
18 directs, puis je pense que dans mes listes, là, ce  
19 que j'avais mentionné, c'était « à considérer », en  
20 ce sens que... Ce que je veux dire, c'est que je  
21 n'ai jamais reçu de l'argent directement de...

22 Q. **[378]** De VG.

23 R. ... oui, de VG, oui.

24 Q. **[379]** O.K. Vous avez fait état avant la pause à la  
25 présidente de la situation de Demix, là.

1 R. Oui.

2 Q. **[380]** C'est-à-dire que son cas est un peu  
3 particulier. Si on met à côté ce dossier-là,  
4 quelles sont les conséquences pour un entrepreneur  
5 s'il refuse de payer sa part de deux pour cent  
6 (2 %) ?

7 R. Bien, à part ces deux exemples, à part Demix puis  
8 partiellement DJL, tous les autres ont toujours  
9 donné le deux pour cent (2 %). Je n'ai jamais eu de  
10 misère à ce niveau-là.

11 Q. **[381]** O.K. On en a parlé brièvement tout à l'heure,  
12 mais j'aimerais ça qu'on y revienne, là, sur le  
13 déroulement des remises.

14 R. Oui.

15 Q. **[382]** Peut-être nous expliquer un peu, là,  
16 comment... Premièrement, où ça va se produire les  
17 remises d'argent des entrepreneurs?  
18 (11:36:20)

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[383]** Avant d'arriver là...

21 Me SIMON TREMBLAY :

22 Oui.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[384]** ... si vous me permettez, Monsieur, la  
25 question que maître Tremblay a posée, c'est :

1           Quelles étaient les conséquences sur un  
2           entrepreneur ou chez un entrepreneur qui ne voulait  
3           pas payer sa quote-part?

4           R. Je ne les connais pas, Madame. Ce n'est jamais  
5           arrivé.

6           Q. **[385]** O.K.

7           Me SIMON TREMBLAY :

8           Q. **[386]** Donc, pouvez-vous nous expliquer comment...  
9           Où, premièrement, se déroule la remise d'argent des  
10          entrepreneurs à vous?

11          R. Bon. La remise d'argent se fait toujours à mon  
12          bureau.

13          Q. **[387]** Toujours à votre bureau?

14          R. Toujours, oui.

15          Q. **[388]** Et est-ce que les entrepreneurs prennent  
16          rendez-vous?

17          R. Oui. Bien, soit que c'est moi qui les appelle ou  
18          soit que volontairement ils décident de venir me  
19          voir puis là ils m'appellent, mais le rendez-vous  
20          se fait toujours à mon bureau.

21          Q. **[389]** D'accord. Et lors de cette rencontre à vos  
22          bureaux, lors de ces rencontres à vos bureaux, est-  
23          ce qu'il y a des discussions? Est-ce qu'il dit :  
24          « Bon, tel contrat, voici mon deux pour cent  
25          (2 %) »? Comment ça se déroule, à proprement dit,

1           une fois qu'il est dans votre bureau?

2           R. Bon. Naturellement, il y a deux façons. Si c'est  
3           moi qui l'appelle, naturellement, je lui... je lui  
4           montre les certificats de recommandation de  
5           l'ingénieur. À ce moment-là, c'est clair qu'il sait  
6           de quoi je parle. Puis, si c'est lui qui m'appelle,  
7           naturellement c'est lui qui me dit : « Bien,  
8           l'argent que je viens te porter, c'est... que je  
9           viens te porter est pour ce mandat-là, ce mandat-là  
10          et ce mandat-là. »

11          Q. **[390]** Et vous, comment à ce moment-là vous traitez  
12          l'argent? Qu'est-ce que vous faites avec l'argent?

13          R. Bon. L'argent recueilli, moi, chez GL au sous-sol,  
14          on a une voûte, on va appeler ça une voûte, puis  
15          moi, je dépose l'argent dans la voûte.

16          Q. **[391]** Qui a accès à cette voûte-là? Ou qui avait  
17          accès, pardon, à cette voûte-là?

18          R. Qui... Oui, qui avait accès. Dans la période de  
19          deux mille, mettons, trois (2003), à deux mille  
20          cinq (2005), monsieur Gendron avait accès, puis moi  
21          j'avais accès. Par contre, à l'inté...

22          Q. **[392]** Puis après deux mille cinq (2005)?

23          R. Par contre, à l'intérieur, à l'intérieur de la  
24          voûte il y avait un autre, il y avait un petit  
25          coffre-fort. Monsieur Gendron se servait du coffre-

1 fort. Moi je mettais ça uniquement dans la voûte.

2 Q. **[393]** O.K. Puis, alors vous mettiez ça dans des  
3 boîtes? Vous mettiez ça comment? Comment vous  
4 organisiez ça dans la voûte?

5 R. Bien, c'était toujours le même... J'avais des  
6 cartons extensibles qui...

7 Q. **[394]** Accordéon, là, un peu?

8 R. Accordéon, oui. Avec une courroie, là, une courroie  
9 élastique, puis c'était mis là-dedans.

10 Q. **[395]** Est-ce que c'était mis en... Est-ce que vous  
11 comptiez l'argent? Est-ce que c'était mis...  
12 L'argent, vous preniez l'argent et vous le mettiez  
13 dans le sac? C'est plus à ce niveau-là que portait  
14 ma question, là.

15 R. Bon, O.K., d'accord. Au début je le comptais. Je  
16 trouvais ça laborieux. Puis à un moment donné je le  
17 comptais moins. En fin de compte, là, je prenais  
18 pour acquis ce que je recevais. Si c'était dix  
19 mille (10 000), c'était dix mille (10 000). Mais je  
20 ne me mettais pas à compter, billet par billet.

21 Q. **[396]** O.K.

22 R. Parce que je l'ai fait un certain temps, mais en  
23 général il n'y avait jamais d'erreur. C'est  
24 laborieux, là.

25 Q. **[397]** Puis à partir de quel moment ou à partir de

1           quel montant vous décidiez d'aller remettre cet  
2           argent-là à quelqu'un d'autre?

3           R. Je cumulais, mettons... Je ne faisais jamais de  
4           livraison moins que deux cent mille (200 000),  
5           environ. Des fois les livraisons, j'attendais...  
6           Dépendamment du rythme d'entrée des sommes, des  
7           fois c'était deux... Mettons, je cumulais jusqu'à  
8           deux cents (200), trois cents (300),  
9           occasionnellement quatre cents (400), mais en  
10          général trois cents (300). Puis c'est à ce moment-  
11          là, oui. J'arrêtais là au niveau du cumul, là.

12          Q. **[398]** Au niveau de votre collecte, là...

13          R. Oui.

14          Q. **[399]** ... d'argent que vous aviez en banque.

15          R. Oui.

16          Q. **[400]** Ça ne...

17          LA PRÉSIDENTE :

18          Je m'excuse, juste une chose.

19          Me SIMON TREMBLAY :

20          Oui.

21          (11:40:13)

22          LA PRÉSIDENTE :

23          Q. **[401]** Vous avez dit tantôt, de deux mille trois  
24          (2003) à deux mille cinq (2005) chez G.L.

25          R. Ah, chez G.L., c'est parce que c'est l'édifice G.L.

1 Q. **[402]** Ah!

2 Me SIMON TREMBLAY :

3 Q. **[403]** Qui veut... Qui est pour Gendron Lefebvre,  
4 j'imagine?

5 R. On était... Deux mille trois (2003), voyez-vous, on  
6 était... deux mille... Bien oui. On était Tecsalt,  
7 mais moi je suis un vieux de G.L., là. Mettons que  
8 ça vient...

9 Q. **[404]** Donc, si vous parlez de G.L., ça va être  
10 Gendron Lefebvre, mais c'est ce qui est devenu  
11 Tecsalt.

12 R. Oui oui, d'accord.

13 Q. **[405]** On se comprend.

14 R. Oui. Parce que l'édifice, ce sont les édifices G.L.  
15 en plus, là. Puis...

16 Q. **[406]** On va aborder maintenant, on est rendu au  
17 point d'aborder les remises d'argent. Donc, je  
18 comprends que les entrepreneurs, jusqu'à  
19 maintenant, vous remettent leur deux pour cent  
20 (2 %)...

21 R. Oui.

22 Q. **[407]** ... mais éventuellement vous êtes rendu,  
23 comme vous nous le disiez, à deux, trois, quatre  
24 cent mille (2-3-400 000).

25 R. Oui.

1 Q. **[408]** Il faut que cet argent-là aille ailleurs.

2 Donc, on va aborder cette question-là maintenant.

3 R. Oui.

4 Q. **[409]** Première question : À qui remettez-vous  
5 l'argent que vous collectiez auprès des  
6 entrepreneurs?

7 R. Bon. Il y a deux personnes à qui j'ai donné  
8 l'argent. Jean Ber...

9 Q. **[410]** La première?

10 R. Jean Ber...

11 Q. **[411]** La première personne?

12 R. Jean Bertrand.

13 Q. **[412]** De quelle année à quelle année?

14 R. Ça c'est difficile. C'était, naturellement, au  
15 début, là. Quelques... Deux ans. J'ai de la misère  
16 à dire exactement, là, c'est deux, trois ans.

17 Q. **[413]** Quand vous commencez vos fonctions en deux  
18 mille...

19 R. En deux mille trois (2003), tel que j'ai mentionné,  
20 c'était... ça a été très peu actif. Ça a commencé,  
21 naturellement, à produire des montants recevables  
22 un peu plus tard. Je pense que monsieur Bertrand,  
23 peut-être deux mille trois (2003), fin deux mille  
24 trois (2003), deux mille quatre (2004), quelque  
25 chose comme ça, peut-être deux mille cinq (2005)...

1 Au début, en tout cas. Je n'ai pas de date exacte,  
2 là.

3 Q. **[414]** Puis comment ça fonctionnait avec monsieur  
4 Bertrand, avec maître Bertrand?

5 R. Maître Bertrand, oui. Maître Bertrand, c'était soit  
6 qu'il m'appelle pour venir me voir ou bien c'est  
7 moi qui l'appelle. Mais en général, c'était lui qui  
8 m'appelait. Qui venait me voir.

9 Q. **[415]** Puis qu'est-ce qu'il vous... Il vous  
10 signifiait son besoin d'argent ou...

11 R. Bien, mettons, il signifiait, mettons, qu'il  
12 désirait passer. Quelque chose comme ça, là.

13 Q. **[416]** O.K. Et quand c'était son désir de passer,  
14 est-ce qu'il vous demandait une somme d'argent en  
15 particulier?

16 R. Non. Non, pas du tout. Moi, en fin de compte,  
17 c'était une livraison normale, à partir de ce  
18 moment-là. Quand, mettons que, il venait me voir,  
19 là je cumulais, là je regardais ce que j'avais.  
20 Puis en fin de compte, je lui ai remis des  
21 sommes... des sommes...

22 Q. **[417]** Parlons-en de ces sommes-là, justement. Donc,  
23 combien d'argent lui avez-vous remis, à monsieur, à  
24 maître Bertrand?

25 R. Bon. Moi, c'est difficile, en ce sens que je sais

1 globalement comment j'ai remis aux deux.

2 Q. **[418]** Combien avez-vous remis? On va y aller à  
3 l'inverse. Combien d'argent avez-vous remis aux  
4 deux?

5 R. Oui, c'est plus facile pour moi. Moi, l'estimation  
6 que j'en fais, c'était à la hauteur de deux  
7 millions sept (2,7 M).

8 Q. **[419]** Deux millions sept cent mille dollars  
9 (2 700 000 \$)?

10 R. Deux millions sept cent mille (2 700 000), oui.

11 Q. **[420]** O.K.

12 R. Deux millions sept cent mille (2 700 000).

13 Q. **[421]** Bon. Partant de cela, si on y va avec  
14 monsieur... avec maître Bertrand?

15 R. Partant de cela, moi je... J'ai pensé à ce... à ce  
16 partage-là. Je voyais sept cents (700) puis deux  
17 millions (2 M) comme ordre de grandeur.

18 Q. **[422]** Sept cents (700) pour maître Bertrand?

19 R. Maître Bertrand; deux millions (2 M) pour maître  
20 Pierre Lambert.

21 Q. **[423]** O.K. Donc, maître Pierre Lambert, ça c'est  
22 le...

23 R. C'est le deuxième.

24 Q. **[424]** ... le deuxième qui va suivre.

25 R. C'est le deuxième à qui j'ai, mettons, j'ai donné

1 l'argent, oui.

2 Q. **[425]** Parfait. On va y revenir. Donc, si on reste  
3 avec maître Bertrand...

4 R. Oui.

5 Q. **[426]** Donc, vous estimez environ, là...

6 R. Environ deux...

7 Q. **[427]** Puis c'est une idée de grandeur, on s'entend,  
8 à sept cent mille dollars (700 000 \$).

9 R. Oui. Naturellement, comme j'ai mentionné tout à  
10 l'heure, c'était des deux cent mille (200 000),  
11 trois cent mille (300 000), mais de mémoire, à  
12 maître Bertrand, c'était, à mon avis, des deux cent  
13 mille (200 000). Mon sept cents (700), il est peut-  
14 être fort un peu, là, mais c'est l'ordre de  
15 grandeur, on pourrait dire.

16 Q. **[428]** O.K. Et les remises se font à votre bureau  
17 quand il y en a une?

18 R. Se font à mon bureau, oui. Il arrive avec une  
19 valise que les comptables utilisent, là, qui est  
20 assez large, qui permet, mettons, d'insérer le  
21 cartable extensible dans sa valise.

22 Q. **[429]** La chemise accordéon dont on parlait tantôt.

23 R. Oui. Oui. Oui. Dans une valise noire qui permet de  
24 le mettre à l'intérieur.

25 Q. **[430]** Puis quand vous rencontrez maître Bertrand,

1 est-ce qu'il y a des discussions particulières  
2 quant à qu'est-ce qu'on va faire avec l'argent,  
3 quoi faire de cet argent...

4 R. Aucune.

5 Q. **[431]** ... où s'en va cet argent?

6 R. Non. Il n'y a aucune discussion.

7 Q. **[432]** Qu'est-ce qu'il vous dit?

8 R. C'est seulement une collecte d'argent.

9 Q. **[433]** Il dit, « Je viens chercher l'argent pour le  
10 parti? »

11 R. C'est tout. Oui.

12 Q. **[434]** O.K. En...

13 R. Mais... Mais il ne dit pas pour le parti, mais je  
14 sais qu'il est... le rôle qu'il joue pour le parti.

15 Q. **[435]** Quel rôle joue-t-il, à cette époque-là, pour  
16 le parti?

17 R. Je pense que c'est l'argent officiel du parti PRO,  
18 là, si je ne me trompe pas.

19 Q. **[436]** Donc, maître Bertrand va... Vous allez lui  
20 remettre l'argent de deux mille... disons, de vos  
21 débuts à environ deux mille...

22 R. Deux, trois ans, peut-être. Quelque chose comme ça  
23 à peu près, de mémoire.

24 Q. **[437]** À peu près deux, trois ans, donc environ deux  
25 mille cinq (2005), là, à plus ou moins une année?

1 R. Oui.

2 Q. **[438]** Et là vous avez parlé de maître Pierre  
3 Lambert.

4 R. Oui. Oui.

5 Q. **[439]** Pouvez-vous nous expliquer, premièrement,  
6 quand il rentre en scène, de quelle façon cela  
7 s'opère?

8 R. Bien, de mémoire, c'est monsieur Lambert qui  
9 m'avait appelé pour qu'on se rencontre. La première  
10 rencontre a eu lieu à l'Hôtel Hilton puis on s'est  
11 rencontré puis il m'a dit qu'à l'avenir c'était lui  
12 qui, mettons, qui irait me voir. Puis on ne se  
13 connaissait pas, c'était la première fois que je le  
14 voyais.

15 Q. **[440]** Même dans des événements, des cocktails de  
16 financement?

17 R. Pas à ce moment-là.

18 Q. **[441]** Des événements sociaux?

19 R. Non, pas vraiment. Pas vraiment. Pas vraiment.

20 Q. **[442]** Est-ce que vous faites, de votre côté, des  
21 vérifications, parce qu'un individu que vous ne  
22 connaissez pas, il vous dit à partir de maintenant  
23 c'est moi qui vais venir collecter des centaines de  
24 milliers de dollars?

25 R. Non, je n'ai pas fait de vérifications, mais,

1 mettons que... je pense qu'il y a eu quelque chose  
2 avec maître Bertrand à la fin qui me dit que pour  
3 lui c'était, c'était terminé. Puis quelqu'un  
4 d'autre m'appellerait ou quelqu'un d'autre  
5 prendrait la suite.

6 Q. **[443]** O.K.

7 R. Ça je ne sais pas, là. Parce que j'étais, mettons,  
8 quand j'ai reçu le téléphone de monsieur Lambert,  
9 mettons que ça ne m'a pas surpris d'avoir un appel  
10 pour une poursuite des collectes.

11 Q. **[444]** Pour poursuivre le travail de maître  
12 Bertrand?

13 R. Oui, ça ne m'a pas surpris, là.

14 Q. **[445]** Donc, maître Lambert vous dites qu'il vous  
15 contacte. Vous le rencontrez pour une première  
16 fois?

17 R. Une première fois.

18 Q. **[446]** Comment ça se déroule cette première  
19 rencontre?

20 R. Bien, c'est une rencontre, mettons qu'il me dit  
21 maintenant c'est lui qui va venir me voir. Puis moi  
22 j'essaie de penser une façon plus discrète qu'une  
23 visite à mon bureau. Bon, ce que j'avais pensé  
24 c'est que, on se... G.L., il y a quatre édifices,  
25 il y a un restaurant genre Van Houtte puis la façon

1 qu'on s'est organisé ensemble, c'est que, mettons,  
2 on prenait café ensemble, café ensemble au  
3 restaurant Van Houtte, puis moi ce que je faisais  
4 préalablement, j'allais dans la voûte puis je  
5 prenais un cartable extensible, en général un, à  
6 l'occasion deux, que je mettais, que je déposais  
7 dans la valise de mon auto dans le garage. Bon,  
8 après le café, après le café, nous montions  
9 ensemble au niveau du garage, puis il avait sa  
10 valise, genre valise même chose que monsieur  
11 Bertrand, une valise noire assez large, puis c'est  
12 là qu'on faisait le transfert. Il déposait dans sa  
13 valise les montants, soit deux cents (200) ou trois  
14 cents (300). En général, avec monsieur, deux cents  
15 (200), quand c'était possible, mettons, je livrais  
16 trois cents (300). L'idée de ça, c'est  
17 naturellement c'est des sommes importantes,  
18 naturellement, puis toujours une certaine  
19 responsabilité de cet argent-là. Puis naturellement  
20 on est plus à l'aise quand il en reste moins dans  
21 la voûte en bas, là. Ça fait que j'essayais de me  
22 libérer de cet argent-là.

23 Q. **[447]** Et donc, cette première rencontre-là a lieu  
24 environ en deux mille cinq (2005), deux mille six  
25 (2006)?

1 R. Quelque chose comme ça, dans ces années-là, je ne  
2 sais pas exactement l'année, par exemple, pour lui  
3 c'est dans ces années-là.

4 Q. **[448]** Et en début de témoignage vous avez fait état  
5 du fait que vous avez cessé de remettre de l'argent  
6 à maître... vous ne nous avez pas parlé de maître  
7 Lambert, mais je présume que c'est maître Lambert  
8 en...

9 R. Oui, c'est maître Lambert.

10 Q. **[449]** ... fin deux mille neuf (2009)?

11 R. Fin deux mille neuf (2009), oui.

12 Q. **[450]** Donc, on parle d'une période de quatre ans,  
13 trois, quatre ans?

14 R. Quatre ans, oui, sûrement.

15 Q. **[451]** Et pendant cette période-là vous lui remettez  
16 environ deux millions de dollars (2 M\$)?

17 R. Une estimation que j'en ai fait, c'est à peu près  
18 deux millions (2 M) environ.

19 Q. **[452]** Donc, environ deux remises par année de deux,  
20 trois cent mille (200 000-300 000)?

21 R. À peu près.

22 Q. **[453]** Si on fait une moyenne?

23 R. Moi j'ai calculé, mettons, environ les deux  
24 ensemble, une douzaine de livraisons, je pense,  
25 douze (12), dans cet ordre de grandeur là.

1 Q. **[454]** Est-ce que vous vous rappelez la dernière  
2 remise d'argent à maître Lambert à la fin deux  
3 mille neuf (2009)?

4 R. Oui.

5 Q. **[455]** Pouvez-vous nous décrire la rencontre,  
6 comment qu'elle s'est déroulée?

7 R. Oui, celle-là était un peu spéciale. En ce sens que  
8 monsieur Lambert durant le déjeuner m'a mentionné,  
9 parce que c'était toujours la même façon qu'on  
10 procédait auparavant, il m'a mentionné, est-ce que  
11 dans le garage, est-ce qu'il n'y a pas de chance  
12 qu'il y ait des caméras ou quelque chose comme ça.  
13 Ça fait que je lui ai dit : « Je ne pense pas. »  
14 Mais, bon. Par précaution... par précaution, on est  
15 sorti, la livraison ne s'est pas faite dans le  
16 garage, cette dernière livraison là. Ce qu'on s'est  
17 dit, on va sortir, puis on va aller mettons dans un  
18 autre endroit. Ça fait que moi je suis parti avec  
19 mon auto avec l'argent à l'intérieur puis monsieur  
20 Lambert m'a suivi avec son auto. Il est allé  
21 chercher son auto dans le stationnement puis il m'a  
22 suivi. On est arrêté le premier endroit, c'est le,  
23 mettons, c'était un café qui s'appelle Starbuck,  
24 Starbuck sur Saint-Martin. Moi je suis arrivé le  
25 premier, puis quelques minutes avant lui, puis je

1           voyais, mettons, qu'il rentrait des gens puis il en  
2           sortait du stationnement puis je trouvais ça pas  
3           mal plus dangereux que dans le garage. Ça fait que  
4           lorsqu'il est arrivé, je lui ai dit : « On va  
5           changer de place encore. » Ça fait que c'est  
6           presque comme dans les vues, Madame Charbonneau.  
7           Puis là, je suis parti, on est parti avec l'argent  
8           puis on s'est stationné sur une rue parallèle à la  
9           rue, au boulevard Saint-Martin, puis c'est là qu'a  
10          eu lieu le transfert d'argent entre nous deux. Ça a  
11          été la dernière fois que je lui ai donné de  
12          l'argent.

13        Q. **[456]** Est-ce que c'est indiqué à ce moment-là à  
14          maître Lambert que c'est la dernière fois?

15        R. Je lui ai dit clairement, je lui ai dit : « Moi  
16          c'est terminé pour moi. » Ça c'est clair, clair,  
17          pour moi.

18        Q. **[457]** On va revenir tout à l'heure à la fin de vos  
19          tâches de collecteur?

20        R. Oui.

21        Q. **[458]** Restons dans les remises. Donc, c'est environ  
22          sept cent mille (700 000) à maître Bertrand  
23          jusqu'en deux mille trois (2003) à deux mille cinq  
24          (2005). De deux mille cinq (2005) à deux mille neuf  
25          (2009), environ, et j'insiste sur le mot environ,

1 environ deux millions de dollars (2 M\$) à maître  
2 Pierre Lambert. En plus de ces deux personnes-là,  
3 est-ce qu'il y a d'autres remises en argent que  
4 vous avez faites pendant vos tâches de collecteur,  
5 c'est-à-dire de deux mille trois (2003) à deux  
6 mille neuf (2009)?

7 R. Oui, il y a eu deux remises que j'ai faites.

8 Q. **[459]** On va y aller avec la première remise. À qui  
9 avez-vous fait la remise?

10 R. Ça c'est lors d'une visite au bureau de monsieur  
11 Vaillancourt.

12 Q. **[460]** Oui?

13 R. Monsieur Vaillancourt m'a demandé de remettre à  
14 Jean Roberge vingt mille dollars (20 000 \$). Puis  
15 je ne sais pas si c'est la même rencontre ou une  
16 autre, il m'a demandé de remettre à monsieur Gaétan  
17 Turbide un premier montant de cinquante mille  
18 dollars (50 000 \$).

19 Q. **[461]** O.K. On va débiter avec l'épisode de monsieur  
20 Roberge.

21 R. D'accord.

22 Q. **[462]** Donc, Jean Roberge, vous me dites vingt mille  
23 dollars (20 000 \$)?

24 R. Oui.

25 Q. **[463]** Monsieur Vaillancourt vous fait venir dans

1 son bureau.

2 R. Oui. C'est lors d'une visite, il m'a mentionné  
3 « Est-ce que tu as de l'argent dans... » admettons  
4 « ... dans ta caisse? » si on peut dire. J'ai dit  
5 oui. Ça fait qu'il dit « J'aimerais que tu remettes  
6 vingt mille (20 000 \$) à monsieur Jean Roberge. »

7 Q. **[464]** Est-ce que monsieur Roberge était impliqué au  
8 niveau du Parti PRO des Lavallois?

9 R. Non, il n'est pas impliqué, non.

10 Q. **[465]** Mais tantôt vous me dites que l'argent est  
11 destiné au Parti PRO des Lavallois.

12 R. Oui.

13 Q. **[466]** Ici, on parle de vingt mille dollars  
14 (20 000 \$) à monsieur Roberge qui n'est pas  
15 impliqué. Est-ce que monsieur Vaillancourt vous  
16 explique pourquoi remettre vingt mille dollars  
17 (20 000 \$) à monsieur Roberge?

18 R. Ça n'a pas été expliqué par monsieur Vaillancourt  
19 mais moi, ce que j'ai compris, c'était une entente  
20 entre les deux, entre lui et monsieur Roberge.

21 Q. **[467]** À quel effet cette entente-là?

22 R. Peut-être au niveau salaire. Je pense que,  
23 admettons, ce que j'ai pensé, c'était au niveau  
24 salarial.

25 Q. **[468]** Qu'est-ce qui vous faisait penser ça?

1 R. Bien, je pense que monsieur Roberge n'avait pas  
2 obtenu le poste qu'il désirait au niveau... il  
3 était, théoriquement, pensait avoir le poste de  
4 directeur du service...

5 11:53:26

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[469]** Monsieur Desbois...

8 R. Oui.

9 Q. **[470]** Je vais vous demander : Est-ce que ce que  
10 vous nous dites en ce moment c'est parce que vous  
11 l'avez entendu à la Commission la semaine passée ou  
12 c'est parce que monsieur Roberge ou quelqu'un  
13 d'autre vous en avait parlé?

14 R. Non, moi, ce que je peux vous dire c'est que, bien,  
15 je pense qu'il y a une partie que j'ai entendue,  
16 pour être honnête. Mais moi, à ce moment-là, je  
17 pense que je peux me limiter, si vous voulez que je  
18 me limite à, que c'était une entente entre les  
19 deux.

20 Q. **[471]** Ce n'est pas la question de vous limiter, là.  
21 Ce n'est pas ça le problème. Le problème c'est que  
22 j'aimerais que vous nous disiez ce que vous  
23 saviez...

24 R. D'accord.

25 Q. **[472]** ... à l'époque. Pas ce que vous avez appris à

1 la Commission. On l'a appris, ça.

2 R. D'accord. C'est bien.

3 Q. **[473]** Mais vous, ce que vous avez appris à  
4 l'époque. Quelle était votre entendement, qu'est-ce  
5 que vous compreniez du fait que monsieur  
6 Vaillancourt vous a demandé de remettre vingt mille  
7 dollars (20 000 \$) à monsieur Roberge. Qu'est-ce  
8 que vous avez su, vous, de ça?

9 R. Moi, j'ai...

10 Q. **[474]** À l'époque.

11 R. D'accord. Personne ne m'a rien dit, ni monsieur  
12 Vaillancourt, ni personne. Moi j'ai, dans ma tête,  
13 j'ai compris que... j'ai supposé que c'était une  
14 entente entre les deux. Ça n'avait rien à voir avec  
15 le système de collusion, ça. Selon ce que moi, la  
16 perception que j'en avais à ce moment-là. C'est ça.  
17 Me SIMON TREMBLAY :

18 Q. **[475]** Est-ce que vous avez questionné monsieur  
19 Vaillancourt?

20 R. Non, pas du tout.

21 Q. **[476]** Sur le fait que ça ne semblait pas être  
22 destiné à...

23 R. Non, non.

24 Q. **[477]** Dans l'intérêt du Parti PRO des Lavallois?

25 R. Non. Non.

1 Q. **[478]** Puis est-ce que vous avez obtempéré aux  
2 directions de monsieur Vaillancourt?

3 R. Oui. Oui, j'ai pris vingt mille dollars (20 000 \$)  
4 dans la caisse puis je suis allé le porter à Jean  
5 Roberge à son bureau.

6 Q. **[479]** Son bureau était situé où?

7 R. Son bureau à ce moment-là, il était, au début il  
8 était au service du génie. À ce moment-là, il était  
9 à la direction générale. Son bureau, on le trouvait  
10 à la gauche, oui, à la gauche. Puis je lui ai donné  
11 l'enveloppe à Jean puis ça a été tout.

12 Q. **[480]** Est-ce que vous avez mentionné quelque  
13 commentaire que ce soit lors de la remise?

14 R. Non, pas de mémoire.

15 Q. **[481]** Gaétan Turbide.

16 R. Oui.

17 Q. **[482]** Vous avez parlé que vous avez fait également  
18 des remises d'argent à monsieur Turbide.

19 R. Oui.

20 Q. **[483]** On parle de combien d'argent?

21 R. Au total, moi, de mémoire, j'ai deux chiffres, là,  
22 que je n'ai pas su lequel des deux était le bon.  
23 C'était soit cent dix mille (110 000 \$) ou soit  
24 cent trente mille (130 000 \$).

25 Q. **[484]** Que vous lui avez remis?

1 R. Oui. En trois versements.

2 Q. **[485]** Qui vous a demandé de remettre cette somme-  
3 là? Bien, disons, on va parler de cent vingt mille  
4 (120 000 \$) sachant que c'est cent dix (110 000 \$)  
5 ou cent trente (130 000 \$).

6 R. D'accord.

7 Q. **[486]** Disons cette somme de cent vingt mille  
8 dollars (120 000 \$) là, approximativement, bien  
9 entendu, qui vous a demandé de la remettre à  
10 monsieur Turbide?

11 R. C'est encore monsieur... Lors d'une visite au  
12 bureau de monsieur Vaillancourt. C'est monsieur  
13 Vaillancourt qui m'a demandé de remettre, de  
14 mémoire, là, un premier cinquante mille (50 000 \$)  
15 à monsieur Turbide.

16 Q. **[487]** Lors de cette rencontre, est-ce que vous vous  
17 souvenez si monsieur Vaillancourt vous dit « Ça  
18 sera cent quelques mille... » ou il vous dit juste  
19 « Donnez cinquante mille (50 000 \$) »?

20 R. Non, non, c'était clairement, le premier montant  
21 c'était cinquante (50 000 \$). De mémoire.

22 Q. **[488]** O.K. Donc, de mémoire toujours, est-ce qu'il  
23 vous laisse présager qu'il y aura d'autres  
24 versements?

25 R. Lui, non.

1 Q. **[489]** O.K. Quand vous dites « Lui, non »?

2 R. C'est parce que j'ai vu monsieur Turbide.

3 Naturellement, je lui ai remis puis il m'avait

4 mentionné « Est-ce que tu revois monsieur

5 Vaillancourt dans un avenir rapproché? » J'ai dit,

6 « Je pense que oui. » Bon.

7 Q. **[490]** Qu'est-ce qu'il répond quand vous lui dites

8 ça?

9 R. Bien, c'est correct. Je pense qu'il attend. Il y a

10 eu peu de paroles de dites entre nous mais j'ai

11 compris que le montant, c'était un premier montant

12 sur le total qu'il s'attendait.

13 Q. **[491]** Ça, vous compreniez ça de vos conversations

14 avec monsieur Turbide et non avec monsieur

15 Vaillancourt?

16 R. Pas avec monsieur Vaillancourt, non. Monsieur

17 Vaillancourt c'est « Est-ce que tu as de l'argent?

18 Donne-lui cinquante mille (50 000 \$). »

19 Q. **[492]** Donc, vous lui remettez une première fois

20 cinquante mille dollars (50 000 \$).

21 R. Première fois cinquante mille (50 000 \$), oui.

22 Q. **[493]** O.K. Après ça, il va y avoir... Est-ce qu'il

23 y a d'autres instructions qui vous disent d'en

24 donner un peu plus?

25 R. Non. Bien, admettons, il y a eu une autre visite

1           chez monsieur Vaillancourt, puis là j'ai dit à  
2           monsieur Vaillancourt « J'ai rencontré monsieur  
3           Turbide. » Bien là, il a compris. Il dit « Bien,  
4           donne-lui un autre montant. »

5           Q. **[494]** Est-ce que vous vous souvenez de ce deuxième  
6           montant là?

7           R. Je ne me souviens pas. Admettons au total ça a fait  
8           cent trente (130 000 \$) ou cent dix (110 000 \$),  
9           qu'on mentionnait.

10          Q. **[495]** Hum, hum.

11          R. Mais peut-être... là je n'ai pas de montant exact,  
12          là. Je ne peux pas vous dire.

13          Q. **[496]** Vous vous rappelez une chose, c'est que ça a  
14          été fait en trois versements.

15          R. En trois versements.

16          Q. **[497]** Et que le premier était de cinquante mille  
17          dollars (50 000 \$).

18          R. De l'ordre de cinquante mille (50 000 \$) parce  
19          que...

20          Q. **[498]** Environ?

21          R. Oui.

22          Q. **[499]** Puis est-ce que c'est trois rencontres avec  
23          monsieur Vaillancourt qui vont mener à ces trois  
24          versements là?

25          R. Oui. Oui.

1 Q. **[500]** Puis si on parle d'une période de temps qui  
2 s'échelonne sur combien de semaines ou combien de  
3 mois? Toujours approximativement?

4 R. Je sais qu'il y a eu des rencontres où monsieur  
5 Turbide n'était plus à l'emploi de Ville de Laval.  
6 Je ne sais pas quand est-ce que ça a commencé, mais  
7 là je ne pourrais pas dire si tous les trois  
8 paiements ont eu lieu au moment où monsieur Turbide  
9 n'était plus à l'emploi, mais ça, je suis sûr qu'au  
10 moins les deux derniers, c'est sûr qu'il n'était  
11 plus à l'emploi de, c'est dans la période entre  
12 octobre deux mille huit (2008) puis décembre deux  
13 mille dix (2010), mais ça n'a pas pris tant de  
14 temps que ça, là. Ce que je dis, octobre deux mille  
15 dix (2010), deux mille huit (2008) et octobre deux  
16 mille dix (2010), c'est la période où monsieur  
17 Turbide n'était pas à l'emploi de la Ville de  
18 Laval.

19 Q. **[501]** La Ville de Laval. Est-ce que ça complète  
20 pour monsieur Turbide?

21 R. Oui.

22 Q. **[502]** O.K. Est-ce qu'il y a d'autres... Donc,  
23 monsieur Roberge, monsieur Turbide, maître Lambert,  
24 maître Bertrand. À l'exception de ces quatre  
25 personnes-là, est-ce que vous avez remis de

1 l'argent que vous collectiez des entrepreneurs à  
2 quiconque?

3 R. À quelqu'un?

4 Q. **[503]** Quelqu'un d'autre?

5 R. Non.

6 Q. **[504]** Est-ce que monsieur Vaillancourt, lui, vous a  
7 déjà demandé de l'argent pour lui?

8 R. Non, jamais.

9 Q. **[505]** Est-ce que vous... Maintenant on va aborder  
10 l'aspect plus comptabilité. Est-ce que vous teniez  
11 une comptabilité de toutes ces collectes que vous  
12 faisiez là, auprès des entrepreneurs?

13 R. Oui.

14 Q. **[506]** De quelle façon s'opérait-elle? De quelle  
15 façon était-elle faite, la comptabilité?

16 R. Bien, je faisais la comptabilité par année, puis  
17 par entrepreneur. Un cumul par année, puis un  
18 cumulatif total.

19 Q. **[507]** Sur votre ordinateur, ou sur du papier?

20 R. C'était une clé, c'était une clé USB.

21 Q. **[508]** Dans laquelle il y avait le fichier que vous  
22 pouviez mettre à jour?

23 R. Oui. Exactement.

24 Q. **[509]** Une fois que le contrat était terminé, en  
25 question, donc il y avait une certaine évolution

1 dans votre fichier donné, qu'est-ce que vous  
2 faisiez une fois que le contrat était terminé et  
3 que les sommes de deux pour cent (2 %) des  
4 entrepreneurs vous avaient été remises? Que  
5 faisiez-vous, à ce moment-là, avec le document?

6 R. Ah, le document restait... C'était un document  
7 évolutif. Et ça restait dans le document.

8 Q. **[510]** Il y a... Donc, dans le document en question,  
9 il y avait un historique...

10 R. Il y avait des traces. Il y avait des traces de ces  
11 montants-là.

12 Q. **[511]** O.K. Est-ce que ces traces-là sont encore  
13 existantes aujourd'hui?

14 R. Elles ne sont plus disponibles, malheureusement.

15 Q. **[512]** C'est à partir de quel moment qu'elles n'ont  
16 plus été disponibles?

17 R. Bon. Là on va se... On saute... On saute  
18 beaucoup...

19 Q. **[513]** On revient un petit peu en arrière?

20 R. Oui. Non, on... Il faut aller de l'avant, là. Il  
21 faut aller vers presque deux mille... presque vers  
22 deux mille dix (2010), là.

23 Q. **[514]** O.K. Allez-y. On va faire le saut dans le  
24 temps.

25 R. Bon.

1 Q. **[515]** Qu'est-ce qui va se passer avec votre  
2 comptabilité?

3 R. Bon. En fin de compte, si on prend la dernière  
4 livraison qui s'est faite en novembre deux mille  
5 neuf (2009), bon. Moi j'ai... J'ai attendu d'avoir  
6 un appel quelconque, parce que j'ai... Tout au  
7 cours de cette... mettons, de mon rôle, je n'ai  
8 jamais donné à personne un compte rendu des sommes  
9 recueillies. Bon. Moi j'ai... C'est parce que j'ai  
10 reçu un appel de Gaétan Turbide, je pense que  
11 c'était en deux mille dix (2010), quelque chose  
12 comme ça. Non, en deux mille... Oui, deux mille dix  
13 (2010), exactement. Qui m'a demandé de lui donner  
14 qu'est-ce qu'il me restait à collecter. Bon. C'est  
15 là que j'ai préparé un document pour lui de... J'ai  
16 seulement listé ce qui était à collecter. Mettons,  
17 avec l'informatique, je lui ai donné ce document-  
18 là.

19 Suite à cette livraison-là, j'ai attendu  
20 encore du temps, puis à un certain moment j'ai  
21 détruit la clé USB après ça.

22 Q. **[516]** Est-ce qu'il y a une raison particulière  
23 pourquoi vous l'avez détruite?

24 R. Bien, c'est toujours la même chose : ça laisse des  
25 traces que je ne voulais pas que ça laisse, là.

1 C'est bien évident. Mais c'était ça, oui.

2 Q. **[517]** Est-ce que monsieur Gendron vous avait...

3 Quand il vous a fait le transfert de la collecte,  
4 est-ce qu'il vous a... C'est lui qui vous a remis  
5 la clé USB, ou...

6 R. Non non. Non non. Lui il avait son système, moi  
7 j'avais le mien, là.

8 Q. **[518]** Quel était son système?

9 R. Non mais il avait un système, je suppose, similaire  
10 au mien. Il avait un petit ordinateur maison qu'il  
11 avait, monsieur Gendron.

12 Q. **[519]** O.K.?

13 R. Moi, mettons que c'était... Je travaillais avec la  
14 clé USB.

15 Q. **[520]** Donc, au lieu de traîner un ordinateur, vous  
16 fonctionniez avec la...

17 R. Oui. Seulement la clé, oui.

18 Q. **[521]** O.K.

19 R. Oui.

20 Q. **[522]** Est-ce que l'ordinateur, il vous l'avait  
21 remis?

22 R. Non. Oui. Oui. Oui. Il me l'a remis, puis je l'ai  
23 remis à l'entreprise suite à ça.

24 Q. **[523]** Vous nous avez dit, il y a quelques instants,  
25 que vous n'aviez jamais fait de bilan.

1 R. C'est vrai.

2 Q. **[524]** Donc, je dois comprendre qu'entre deux mille  
3 trois (2003) et deux mille neuf (2009), il n'y a  
4 aucune rencontre avec maître Bertrand, l'agent  
5 officiel du parti?

6 R. Il n'y a jamais eu aucun bilan de donné.

7 Q. **[525]** Même monsieur Vaillancourt ne veut pas  
8 savoir...

9 R. Non.

10 Q. **[526]** ... qu'est-ce qui se passe?

11 R. Même monsieur Vaillancourt ne me l'a jamais  
12 demandé. C'est l'appel que j'attendais.

13 Q. **[527]** Monsieur Vaillancourt, est-ce que vous êtes  
14 proche de lui, est-ce que c'est un ami, ou...

15 R. Non. Monsieur Vaillancourt, c'est une personne que  
16 je respectais, puis je respecte, mais pour d'autres  
17 qualités, là. Pour d'autres qualités. Mais... Non.  
18 Excusez. Je vais revenir à votre question, là.

19 Q. **[528]** Oui. Je voulais savoir votre relation avec  
20 monsieur Vaillancourt.

21 R. Ah, c'était une re...

22 Q. **[529]** Si c'était un ami, ou...

23 R. Une relation d'affaires. Il m'a déjà dit, monsieur  
24 Vaillancourt, « Roger, je t'aime bien, tu  
25 travailles de façon efficace, mais ça ne sera

1 jamais comme avec monsieur Gendron. » J'ai très  
2 bien compris que ma relation était affaires, était  
3 affaires avec lui. Ce n'était pas un ami.  
4 Contrairement à Marc. À Marc Gendron.

5 Q. **[530]** Qui était ami, que c'était un ami de longue  
6 date.

7 R. Bien, c'était un ami... C'est des gens qui sont nés  
8 les deux à Ville de Laval, puis... Mettons, à l'Île  
9 Jésus à ce moment-là.

10 Q. **[531]** Jadis.

11 R. Hein, il faut remonter, là. C'est ça.

12 Q. **[532]** Mais, malgré que vous n'avez pas fait de  
13 bilan avec monsieur Vaillancourt, est-ce qu'il y a  
14 eu des rencontres pendant... Parce que ce n'est pas  
15 votre ami, donc, je me demande s'il y a eu quand  
16 même des rencontres pendant ces cinq, six années où  
17 vous avez agi comme collecteur?

18 R. Avec lui, oui.

19 Q. **[533]** Avec monsieur Vaillancourt?

20 R. Oui, il y a eu des rencontres.

21 Q. **[534]** Quels genres de rencontres dont on parle?

22 R. C'était pour divers... divers raisons. Diverses  
23 raisons. Mais la seule chose, de mémoire, qu'il m'a  
24 demandée, comment ça va, des choses générales comme  
25 ça, là.

1 Q. **[535]** Est-ce que les rencontres se faisaient à son  
2 bureau?

3 R. À son bu... Toujours à son bureau, oui.

4 Q. **[536]** Est-ce qu'il y a eu des rencontres dans un  
5 contexte autre que son bureau?

6 R. Au cours de ces années-là, je suis allé manger...  
7 J'ai pris deux dîners puis un déjeuner avec  
8 monsieur Vaillancourt.

9 Q. **[537]** Et, puisque ce n'est pas un ami, quels genres  
10 de conversations on peut avoir entre un maire d'une  
11 municipalité puis la personne qui s'assure de  
12 remplir les coffres du parti? Si ce n'est pas ce  
13 sujet-là?

14 R. Bien, vous savez, monsieur Vaillancourt, mettons,  
15 sa ville était très, très importante pour lui, puis  
16 les rencontres, pour être honnête, j'écoutais plus  
17 que je parlais.

18 Q. **[538]** Qu'est-ce qu'il vous disait?

19 R. Il parlait, mettons, de tout l'avenir de sa ville,  
20 puis comment est-ce que les projets, mettons, sa  
21 ville évoluait, etc., etc. Mettons, monsieur  
22 Vaillancourt était très fier de sa ville.

23 Q. **[539]** De sa vie?

24 R. De sa ville.

25 Q. **[540]** Mais est-ce que c'était sa vie, sa ville?

1 R. Oui, c'était sa vie, c'était sa raison, presque sa  
2 raison principale de vivre, je pense.

3 Q. **[541]** Est-ce que dans le cours de ces trois repas-  
4 là à part monsieur Vaillancourt vous parle  
5 évidemment, là, de ce dont vous venez de faire  
6 état, est-ce qu'il y a des conversations en lien  
7 avec la collecte que vous effectuez?

8 R. Oui. Bien il y a une fois il m'avait demandé quels  
9 sont mes meilleurs, quels sont mes pires, dans ce  
10 sens.

11 Q. **[542]** Au niveau des entrepreneurs?

12 R. Oui, ceux que, mettons, que je collectais. Ça fait  
13 que là j'ai dit : « Je vais vous dire le nom peut-  
14 être des meilleurs, mais pas des pires, pas les  
15 plus difficiles », puis je lui avais mentionné  
16 Valmont Nadeau qui est un de ses amis.

17 Q. **[543]** Qui était un bon payeur?

18 R. Oui. Mettons, qu'il était très bien.

19 Q. **[544]** Dites-moi, Monsieur Desbois, quand monsieur  
20 Vaillancourt vous demande qui sont mes meilleurs,  
21 mes pires, est-ce qu'il demande d'un point de vue  
22 qualité des travaux...

23 R. Ah, non.

24 Q. **[545]** ... d'un point de vue coûts ou d'un point de  
25 vue contribution du deux pour cent (2 %) ?

1 R. Je pense qu'il parle de contribution quand il me  
2 parle comme ça.

3 Q. **[546]** Est-ce qu'il parle de la qualité des travaux  
4 avec vous?

5 R. Non, non, qualité des travaux, non, ce n'est pas un  
6 item régulier qu'on discute.

7 Q. **[547]** On va aborder maintenant les avantages pour  
8 vous d'avoir agi à ce titre-là. Est-ce qu'il y en  
9 avait pour vous des avantages? Je parle plus  
10 d'avantages pécuniaires ou d'avantages tangibles.

11 R. Oui. Oui.

12 Q. **[548]** De quelle nature étaient-elles (sic)?

13 R. J'ai commencé en deux mille trois (2003), puis on a  
14 abordé l'aspect argent, mettons, monsieur  
15 Vaillancourt a abordé l'aspect argent en ce qui me  
16 concerne en deux mille huit (2008), de mémoire, au  
17 début deux mille huit (2008). À un moment donné, il  
18 m'avait posé une question très claire, il m'avait  
19 dit : « Combien tu veux? »

20 Q. **[549]** Ça c'est dans le cadre d'une rencontre à son  
21 bureau ou un de vos lunchs?

22 R. Dans le cadre d'une rencontre à son bureau.

23 Q. **[550]** Il vous demande combien vous voulez?

24 R. Oui. En me tutoyant.

25 Q. **[551]** Est-ce que c'est exceptionnel, qu'il vous

1 tutoie?

2 R. Oui, c'est assez rare, mais « combien tu veux ».

3 Puis à cette première rencontre-là, honnêtement, je  
4 ne savais plus quoi dire. Puis, mettons, je lui ai  
5 répondu : « Je ne fais pas ça pour ça. » Le genre  
6 de réponse comme ça. Puis ce qu'il m'a mentionné,  
7 il m'a dit : « Bien, penses-y puis on s'en  
8 reparlera. » Puis à cette réunion-là, mettons, à  
9 cette rencontre-là ça s'est arrêté là. Il y a eu  
10 une autre rencontre plus tard, puis il est revenu  
11 sur le même sujet. « Y a-tu pensé à ça », bon, tout  
12 ça. Ça fait que moi j'étais vraiment embêté de lui  
13 répondre. Moi à la base je l'avais pris pour  
14 avantages pour l'entreprise et non pas pour moi.  
15 Bon, à un moment donné il insistait, bon, ça fait  
16 que là dans ma tête à moi je pensais à des  
17 pourcentages. Bon, il y avait un pourcentage que je  
18 connaissais bien, c'était le deux pour cent (2 %),  
19 ça fait que là j'ai dit : « Peut-être deux. » Bon,  
20 oui. Après ça...

21 Q. **[552]** Excusez-moi de vous interrompre, quand vous  
22 dites peut-être deux, c'est que vous êtes en  
23 conversation avec monsieur Vaillancourt...

24 R. Non, je pense dans ma tête.

25 Q. **[553]** ... vous réfléchissez? O.K.

1 R. Non, je réfléchis.

2 Q. **[554]** Parfait.

3 R. Parce qu'il y a des temps, il y a des temps d'arrêt  
4 où on ne parle pas. Je pense à ça. Après ça je lui  
5 dis : « Peut-être cinq. » C'est lui qui pense, il  
6 me dit : « Sept et demi. » Je ne parle toujours  
7 pas. À un moment donné, il me dit : « Bon, correct,  
8 prends dix. » C'est réglé.

9 Q. **[555]** C'est un fin négociateur?

10 R. Non, non, moi j'écoute.

11 Q. **[556]** Les enchères montent toutes seules?

12 R. J'écoute. J'écoute, c'est ça.

13 (12:10:52)

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[557]** Le cinq pour cent (5 %), c'est lui qui vous  
16 l'avait offert, ce n'est pas vous qui lui aviez dit  
17 cinq pour cent (5 %) ?

18 R. Non, c'est lui qui... il insiste pour que je lui  
19 donne un pourcentage. Puis comme je vous dis, je  
20 pensais à deux, puis après ça à cinq.

21 Q. **[558]** Dans votre tête vous pensiez?

22 R. À deux, c'est dans ma tête.

23 Q. **[559]** Oui?

24 R. À cinq, je lui ai dit.

25 Q. **[560]** Puis il vous a offert dix?

1 R. Il m'a offert sept et demi, c'est drôle à dire,  
2 mais c'est ça.

3 Q. **[561]** Bien oui, c'est effectivement c'est drôle à  
4 dire?

5 R. Puis après ça il me dit : « Prends dix. »

6 Q. **[562]** Il vous offre, il vous offre plus que ce que  
7 vous lui dites?

8 R. Oui.

9 Q. **[563]** Parce que vous lui dites cinq pour cent  
10 (5 %) ?

11 R. Oui.

12 Q. **[564]** Et finalement parce que vous ne répondez pas  
13 à sept point cinq pour cent (7,5 %), il vous offre  
14 dix.

15 R. Il continue à penser. Puis il me dit sept et demi,  
16 puis après ça il dit : « Bon, prends dix. »

17 Me SIMON TREMBLAY :

18 Q. **[565]** Donc, vous réglez pour dix?

19 R. Bien, je n'ai rien réglé.

20 Q. **[566]** Bien, je veux dire, vous vous entendez plutôt  
21 pour dix pour cent (10 %) ?

22 R. C'est lui qui parle.

23 Q. **[567]** Il vous instruit de prendre dix pour cent  
24 (10 %), on peut le voir comme ça. Allez-vous le  
25 prendre?

1 R. Oui.

2 Q. **[568]** De quelle façon calculez-vous le dix pour  
3 cent (10 %) ?

4 R. Bon.

5 Q. **[569]** Parce que dix pour cent (10 %) c'est  
6 abstrait, alors, vous le comprenez comment, vous  
7 l'appliquez comment ?

8 R. Ça c'est en deux mille huit (2008), on est dans la  
9 période de cueillette naturellement d'argent, moi  
10 suite à ce dix pour cent (10 %), une autre question  
11 que je ne lui ai pas posée, mais que je me suis  
12 posée à moi, sur quoi je l'applique. Est-ce que je  
13 pars du début ? Est-ce que, bon... là j'ai pensé à  
14 ça, mais je n'ai pas, ça m'a pris un certain temps  
15 avant dans ma tête que ce soit clair sur quoi je le  
16 prendrais. Puis en fin de compte je me suis fait à  
17 l'idée que c'était peut-être une période de deux  
18 mille huit (2008), quelque chose comme ça, je suis  
19 retourné un petit peu en arrière. Puis je l'ai, je  
20 l'ai appliqué sur à peu près un million (1 M), un  
21 million (1 M) de collectes, ce qui faisait cent  
22 mille (100 000 \$). Mais je ne l'ai toujours pas  
23 pris, il est toujours resté dans la voûte de mon  
24 temps.

25 Q. **[570]** Vous l'aviez comme réservé, si on veut.

1 R. Oui, en fin de compte, ce que je faisais,  
2 admettons, graduellement, là, que je me faisais à  
3 l'idée quoi prendre, c'est que je laissais dans la  
4 voûte, admettons, toujours un montant de cet ordre  
5 de grandeur là.

6 Q. [571] Comme fonds de caisse qui était votre...

7 R. Comme fonds de caisse...

8 Q. [572] ... votre part.

9 R. Oui, c'est ça. Exactement.

10 Q. [573] Puis le montant exact que vous avez décidé de  
11 prendre.

12 R. Oui.

13 Q. [574] Parce que vous me parlez environ de cent  
14 mille (100 000 \$). Est-ce qu'il y a un montant  
15 exact?

16 R. Oui, il y a un montant exact parce que...

17 Q. [575] Quel est-il?

18 R. Bon, ça, cent mille (100 000 \$), je viens de vous  
19 en parler, la dernière livraison s'est faite au  
20 mois de novembre deux mille neuf (2009) puis,  
21 naturellement, ce que je livrais à monsieur Lambert  
22 c'était toujours des montants assez ronds, on peut  
23 dire, deux cent mille (200 000 \$), trois cent mille  
24 (300 000 \$), jamais de, admettons, deux cent deux  
25 mille (202 000 \$), admettons des choses comme ça.

1 Bon, à la fin il est resté cent six mille deux  
2 cents (106 200 \$). C'est ce montant-là que j'ai  
3 pris.

4 Q. [576] Cet argent-là est-ce que vous l'avez tout  
5 dépensé?

6 R. Je ne l'ai pas tout dépensé, je l'ai dépensé  
7 partiellement.

8 Q. [577] O.K. Qu'est-ce que vous avez fait avec le  
9 reste de l'argent?

10 R. Bien, lors de mes rencontres avec l'UPAC, quand on  
11 a parlé, c'est là qu'on a parlé, dans des  
12 discussions, là, combien, est-ce que j'avais pris  
13 de l'argent, à quel niveau je l'avais pris, bon.  
14 Puis ce n'était pas facile d'avouer ça puis je leur  
15 avais mentionné cent mille (100 000 \$) à ce moment-  
16 là parce que spontanément c'était le cent  
17 (100 000 \$) qui revenait et non pas le cent six  
18 deux (106 200 \$). Puis je leur ai dit, bon, le  
19 montant, ils m'ont demandé la même question que  
20 vous : est-ce que vous avez encore de l'argent?  
21 J'ai dit oui, puis j'ai dit « Est-ce que vous la  
22 voulez? » ça fait qu'ils m'ont dit oui. Ça fait que  
23 dans le même après-midi on est partis puis on est  
24 allés chez moi, je l'avais chez moi, celle-là, ça  
25 fait qu'on est allés chez moi puis je leur ai remis

1 quatre-vingt-un mille dollars (81 000 \$).

2 Q. **[578]** En tout et partout?

3 R. Oui, en tout et partout.

4 Q. **[579]** En tout et partout.

5 R. Oui.

6 Q. **[580]** Ça se fait en...

7 R. Ça se fait en deux...

8 Q. **[581]** Au niveau... En deux remises.

9 R. En deux remises.

10 Q. **[582]** Puis on parle évidemment du cent six mille  
11 (106 000 \$)...

12 R. Cent six (106 000 \$).

13 Q. **[583]** ... parce qu'il y aura d'autres remises  
14 d'argent.

15 R. Oui.

16 Q. **[584]** On va y revenir tout à l'heure.

17 R. C'est ça. Cent six mille (106 000 \$).

18 Q. **[585]** Mais quant à votre part, si on veut, dans la  
19 contribution.

20 R. Oui.

21 Q. **[586]** Vous avez remis en tout et partout quatre-  
22 vingt-un mille dollars (81 000 \$) à Marteau.

23 R. Quatre-vingt-un mille (81 000 \$), oui.

24 Q. **[587]** À l'UPAC et Marteau, là.

25 R. Oui. Soixante-quatorze (74 000 \$) plus sept

1 (7 000 \$).

2 Q. **[588]** Est-ce qu'il y avait d'autres avantages pour  
3 vous de faire cette collecte-là?

4 R. Non, non. Je pense que c'était ça, là.

5 Q. **[589]** Plus tôt un peu vous avez mentionné...

6 R. Ah! Vous voulez dire, admettons, autre que  
7 pécuniaires?

8 Q. **[590]** Non, non, bien, principalement de façon  
9 tangible, là, les avantages tangibles.

10 R. Pécuniaires, c'était réglé, là.

11 Q. **[591]** Donc, vous aviez un dix pour cent (10 %) de  
12 ce que vous collectiez.

13 R. Oui.

14 Q. **[592]** Vous avez fait dans vos conversations avec  
15 monsieur Vaillancourt que pour vous, à l'origine,  
16 avant qu'il vous approche, le fait de conserver vos  
17 parts de marché étaient pour vous...

18 R. Oui, oui.

19 Q. **[593]** ... un avantage.

20 R. Ça, ça a toujours été. Admettons, le but principal  
21 du début qui a toujours continué, pour moi, c'était  
22 important.

23 Q. **[594]** De maintenir...

24 R. Parce que ça aurait fait une bonne différence au  
25 niveau honoraires. Pour mon secteur en tout cas.

1 Q. **[595]** Pour terminer sur votre rôle, on a déjà  
2 effleuré un peu la question, juste pour terminer  
3 avant l'heure du lunch sur votre rôle de  
4 collecteur, vous allez nous expliquer un peu  
5 comment ça s'est terminé. Vous l'avez effleuré un  
6 peu mais là on va y aller avec l'histoire de fond  
7 en comble sur la fin de votre collecte.

8 R. La fin, oui.

9 Q. **[596]** Donc, vous allez nous expliquer,  
10 contextualisez-nous...

11 R. D'accord.

12 Q. **[597]** ... le début de la fin et la fin ensuite.

13 R. La fin, oui. Moi, naturellement, la livraison  
14 finale avec monsieur Pierre Lambert, toujours la  
15 même date, novembre. Admettons, les listes que j'ai  
16 remises à monsieur Turbide, quelque chose comme,  
17 admettons printemps, début de l'été, quelque chose  
18 comme ça.

19 Q. **[598]** Je vous arrête, Monsieur Desbois. La liste  
20 que vous...

21 R. Juste pour...

22 Q. **[599]** Oui, c'est ça, ça on parle de la même chose  
23 mais les listes que vous remettez à monsieur  
24 Turbide c'est...

25 R. Oui.

1 Q. **[600]** C'est à votre initiative ou c'est lui qui  
2 vous appelle?

3 R. C'est à sa demande à lui. Il m'a appelé au  
4 téléphone, il m'a dit : « Est-ce que tu pourrais me  
5 donner où tu es rendu dans ta collecte? »

6 Q. **[601]** Et là, on se situe à quel moment?

7 R. Bien, admettons que c'était au printemps, quelque  
8 chose comme ça, deux mille dix (2010), de mémoire,  
9 autour de ça.

10 Q. **[602]** O.K. Après votre dernière remise à maître  
11 Lambert.

12 R. Monsieur Lambert c'est en novembre. Novembre deux  
13 mille neuf (2009).

14 Q. **[603]** Novembre deux mille neuf (2009).

15 R. Là, il y a un temps mort, il y a un temps qui ne se  
16 passe rien puis là j'ai cet appel-là qui se situe  
17 peut-être au mois de mars.

18 Q. **[604]** Deux mille dix (2010)?

19 R. Deux mille dix (2010), oui.

20 Q. **[605]** Parfait.

21 R. Bon.

22 Q. **[606]** Donc, monsieur Turbide qui, à ce moment-là...  
23 est-ce qu'il a réintégré la Ville à ce moment-là?

24 R. Non, il était chez Garival, quelque chose comme ça.  
25 Il était encore à l'extérieur de la Ville, il

1 n'était pas employé de la Ville à ce moment-là.

2 Puis je vais lui remettre la liste à son bureau.

3 Q. **[607]** Pourquoi lui, s'il n'est plus employé de la  
4 Ville?

5 R. Je ne le sais pas. Moi, j'ai reçu un appel, on se  
6 connaissait, puis il m'a demandé ça puis je suis  
7 allé lui porter la liste.

8 Q. **[608]** Parfait. Donc, vous lui remettez la liste.

9 R. Oui.

10 Q. **[609]** La liste fait état, j'imagine, de  
11 l'avancement des contrats, où c'est rendu, ça fait  
12 l'état de la situation au moment.

13 R. Oui, ce que je vous ai mentionné c'est que je lui  
14 ai donné ce qui était à recevoir et non pas ce qui  
15 était reçu.

16 Q. **[610]** O.K. Donc, c'était pour le présent et le  
17 passé, ça, c'était enlevé.

18 R. C'était la ligne, admettons, on était rendu à tel  
19 endroit puis, en d'autres mots, ça permettait  
20 d'utiliser ce document-là pour continuer la  
21 collecte si quelqu'un le désirait.

22 Q. **[611]** Donc, vous lui remettez la liste.

23 R. Oui.

24 Q. **[612]** Qu'est-ce qui va s'ensuivre après? Est-ce que  
25 monsieur Turbide va vous revenir, faire d'autres

1 demandes?

2 R. Il m'est revenu plus tard, un mois ou deux plus  
3 tard, au téléphone, puis il m'a demandé, il m'a dit  
4 « Veux-tu faire un dernier tour de piste? », c'est  
5 le mot qu'il a employé. Puis là je lui ai répondu :  
6 « Non, moi je n'ai plus de papiers, c'est terminé  
7 pour moi. »

8 Q. **[613]** Est-ce que vous allez avoir un remplaçant?

9 R. Ça, je ne sais pas.

10 Q. **[614]** Est-ce qu'il y a des... pour quelle raison  
11 vous décidez de cesser? Parce que tantôt vous nous  
12 parliez que c'était important pour vous de  
13 maintenir les parts de marché. J'imagine qu'en deux  
14 mille dix (2010), c'est toujours important pour  
15 vous. Pourquoi vous décidez à ce moment-là, ou deux  
16 mille neuf (2009), vous décidez à ce moment-là...

17 R. Oui, mais...

18 Q. **[615]** ... de cesser votre rôle?

19 R. ... l'environnement a beaucoup changé, là.

20 Q. **[616]** Qu'est-ce que vous voulez dire?

21 R. Bien, si vous... D'ailleurs, à partir du début de  
22 deux mille neuf (2009), mettons dans les journaux,  
23 on entendait parler de la venue de Marteau. Bon.  
24 Ça, ça rendait les gens... les gens nerveux et  
25 moi... et moi un peu. À mesure qu'on est avancé

1 dans la saison, Marteau s'est mis en place, puis là  
2 ça devenait... En tout cas, je trouvais que c'était  
3 dangereux, premièrement, là. Puis on commençait à  
4 se poser des questions si ce rôle-là, là, était...  
5 devait continuer, je devais continuer pour moi.  
6 C'est pour ça que, mettons, la décision que j'avais  
7 prise, c'est d'arrêter avec monsieur... quand je  
8 l'ai mentionné à monsieur Lambert. Mais, je n'ai  
9 pas averti personne. Je n'ai pas averti monsieur le  
10 maire, je n'ai pas averti personne, mais j'avais  
11 décidé d'arrêter.

12 Q. **[617]** Est-ce qu'à l'interne, au niveau de  
13 l'entreprise, est-ce qu'il y a des changements qui  
14 justifient aussi que vous arrêtiez de faire ça?

15 R. On est rendu assez tard, hein, puis l'effet Marteau  
16 a très bien... c'est vraiment... L'effet Marteau,  
17 là, se fait de plus en plus sentir, même au niveau  
18 entrepreneur, au niveau ingénieur-conseil. Au  
19 niveau collusion, là, c'est tranquille un peu, là.  
20 Ça s'est refroidi beaucoup.

21 Q. **[618]** Et suite à votre décision de cesser de faire  
22 cette tâche-là, est-ce que vous êtes approché par  
23 monsieur Turbide, Roberge ou autres fonctionnaires  
24 de la Ville ou monsieur le maire pour vous dire  
25 « pourquoi tu arrêtes, Monsieur Desbois? Pourquoi

1 vous arrêtez, Monsieur Desbois? » ou essayer de  
2 vous convaincre, bref?

3 R. Il n'y a pas eu... non, il n'y a eu aucun  
4 questionnement. Il n'y a eu aucune rencontre sur le  
5 sujet.

6 Q. **[619]** Et savez-vous qu'est-ce qui est arrivé avec  
7 les honoraires de Tecsalt qui était rendue à ce  
8 moment-là Aecom?

9 R. Bien, comme je vous mentionne, à ce moment-là je  
10 pense qu'au niveau des honoraires d'ingénieur-  
11 conseil, c'était rarissime, là, mettons, t'sais.  
12 Les entreprises... je pense que la collusion au  
13 niveau des ingénieurs-conseils puis des  
14 entrepreneurs était... était beaucoup ralentie,  
15 refroidie, là, pour employer mon terme.

16 Q. **[620]** O.K. En d'autres termes, il n'y avait plus de  
17 besoin... il n'y avait pas nécessairement un besoin  
18 de trouver un autre collecteur.

19 R. Je pense que je n'aurais pas eu tant d'ouvrage que  
20 ça si j'avais continué.

21 Q. **[621]** Et pour répondre à ma question, est-ce que  
22 vous savez si... pas une menace, vous avez dit que  
23 ce n'était pas une menace, mais on vous a indiqué  
24 que ce n'était pas impossible que si vous refusiez  
25 le rôle de collecteur, que vos parts de marché

1           allaient réduire, allaient être réduites? Est-ce  
2           que vous savez si après votre décision de ne plus  
3           collecter, est-ce qu'il y a eu des changements au  
4           niveau des honoraires que pouvait obtenir Tecsalt,  
5           Aecom auprès de la Ville de Laval?

6           R. Bien, il n'y a pas eu... mettons que c'était  
7           tellement mort à ce niveau-là que ça ne changeait  
8           plus grand-chose, le vingt-cinq pour cent (25 %) ou  
9           le dix pour cent (10 %) ou zéro, là. À vrai dire,  
10          il ne se passait plus rien à ce moment-là, à peu  
11          près plus rien, d'après ce que je peux constater,  
12          que j'ai pu constater.

13          Q. **[622]** Mais, vous, vous avez quitté le trente et un  
14          (31) décembre deux mille dix (2010).

15          R. Trente et un (31) décembre, oui.

16          Q. **[623]** Après ça, est-ce que vous vous tenez informé  
17          de ce qui se passe ou vous avez pris une vraie  
18          retraite?

19          R. Après... après deux mille dix (2010)?

20          Q. **[624]** Après le trente et un (31) décembre deux  
21          mille dix (2010).

22          R. Ah! Je me suis en allé chez moi. Merci. Terminé.

23          Q. **[625]** Parfait. Juste pour conclure, je vais  
24          produire une pièce qu'on a confectionnée suite à  
25          l'information qu'on a obtenue de la Ville de Laval

1           quant aux contrats que se sont vu octroyer, là,  
2           Tecsult et Aecom. Et c'est en lien également avec  
3           une affirmation qu'a fait le témoin Jean Roberge  
4           après qu'il eut avisé le maire Vaillancourt, là,  
5           que Aecom avait... bien, c'était rendu Aecom à ce  
6           moment-là, avait décidé de ne plus jouer le jeu.  
7           Donc, on va produire, là, Madame Blanchette, c'est  
8           l'onglet 4, ce sont les sommes déboursées par la  
9           Ville de Laval à la firme de Tecsult, Aecom. Je  
10          rappelle, là, comme l'a dit le témoin, qu'en deux  
11          mille huit (2008), deux mille neuf (2009), il y a  
12          la transition - on va y revenir tout à l'heure -  
13          entre Tecsult et Aecom, c'est donc dire de quatre-  
14          vingt-seize (96) jusqu'à, disons, printemps deux  
15          mille huit (2008) c'est Tecsult, et du printemps  
16          deux mille huit (2008) et année deux mille huit  
17          (2008) jusqu'à décembre deux mille douze (2012),  
18          c'est Aecom.

19                        Donc, suivant le témoignage de monsieur  
20          Roberge et celui de maître... de monsieur Desbois,  
21          pardon, je vais produire sous la cote 63P-697 le  
22          document intitulé « Somme des déboursés aux  
23          fournisseurs de la Ville de Laval pour la firme...  
24          pour les firmes Tecsult et Aecom ».

25

1           63P-697 :       Somme des déboursés aux fournisseurs  
2                           de la Ville de Laval pour la firme  
3                           Tecsult/Aecom de novembre 1996 à  
4                           décembre 2012

5  
6           Et à ce stade-ci, sous réserve d'une vérification  
7           sur l'heure du lunch, là, ça fait le tour de la  
8           question quant au rôle de collecteur de monsieur  
9           Desbois dans le système des entrepreneurs. Ça ne  
10          clôt pas son témoignage, loin de là, sauf que je  
11          pense, c'est le bon moment pour prendre une pause  
12          jusqu'à deux heures (14 h 00) cet après-midi.

13          LA PRÉSIDENTE :

14          Parfait. Alors, bon appétit.

15          Me SIMON TREMBLAY :

16          Merci. Vous aussi.

17          R. Merci.

18          SUSPENSION DE L'AUDIENCE

19

20          REPRISE DE L'AUDIENCE

21          LA PRÉSIDENTE :

22          Bon après-midi à tous.

23          LA GREFFIÈRE :

24          Monsieur Desbois, vous êtes toujours sous le même  
25          serment.

1 R. Merci beaucoup.

2 Me SIMON TREMBLAY :

3 Q. **[626]** Alors, bon début d'après-midi à tous.

4 Monsieur Desbois, lorsqu'on a suspendu ce matin, on  
5 avait clos la question de votre rôle de collecteur  
6 de fonds auprès du système des... du collecteur,  
7 pardon, du deux pour cent (2 %) auprès du système  
8 qui avait lieu à Laval au niveau des entrepreneurs.  
9 La prochaine thématique que je vais aborder avec  
10 vous, c'est la question des quantités  
11 additionnelles.

12 R. Oui.

13 Q. **[627]** Pouvez-vous nous expliquer un peu la façon  
14 dont vous procédiez au niveau des quantités  
15 additionnelles lorsqu'un entrepreneur en faisait la  
16 demande?

17 R. Oui. Excusez-moi. Dans les bordereaux de  
18 soumission, nous avons toujours des provisions  
19 pour toutes sortes de choses comme « pierre sous  
20 l'assise » mettons « quantité pour mauvais  
21 terrain », « pierre additionnelle » pour toutes  
22 sortes de... toutes sortes de raisons. Les demandes  
23 des entrepreneurs, en général, je les... Mettons  
24 quand je répondais à leur demande, c'était en  
25 utilisant ces quantités-là qui étaient prévues aux

1 bordereaux de soumission.

2 Q. **[628]** Vous aviez, en d'autres termes, il y avait  
3 toujours un jeu compte tenu des incertitudes au  
4 niveau des bordereaux.

5 R. Oui. Parce que...

6 Q. **[629]** Voulez-vous...

7 R. Oui. Parce qu'il y a beaucoup, dans certains... On  
8 ne sait pas toujours quel genre de sol on va  
9 frapper, quel genre de sol on va trouver. Ça fait  
10 que ces quantités-là sont toujours insérées aux  
11 bordereaux pour prévoir ces différences de  
12 conditions.

13 Q. **[630]** Donc, compte tenu de ces éléments-là, comment  
14 ça fonctionnait? Qu'est-ce qui arrivait plutôt  
15 lorsqu'un entrepreneur vous faisait une  
16 réclamation? Et là juste peut-être pour que tout le  
17 monde suive, et corrigez-moi si je me trompe, mais  
18 là on parle de vous en tant que chargé de projets,  
19 là. On a changé de chapeau, si on veut.

20 R. Oui.

21 Q. **[631]** Donc, vous agissiez en tant que chargé de  
22 projets, et là il y a certaines quantités prévues,  
23 compte tenu des aléas de la construction. Et là  
24 éventuellement un entrepreneur vous fait une  
25 réclamation ou vient vous voir, comment ça

1           fonctionne?

2           R. Bien, mettons que de la façon que ça fonctionne,  
3           c'est que les entrepreneurs normalement font des  
4           demandes mettons au niveau pour les certificats de  
5           paiement ou surtout... surtout à la fin, les  
6           quantités de prévues. Souvent, mettons, ils font  
7           des demandes à ce niveau-là, à ce niveau-là. Des  
8           fois... Oui. Des fois, il n'y en avait pas, mais,  
9           en fin de compte, c'était pour dégager de l'argent  
10          pour eux que j'utilisais ces quantités prévues aux  
11          bordereaux.

12          Q. **[632]** Et dans quel contexte vous utilisiez cette  
13          marge de manoeuvre là?

14          R. Bien, mettons que ça s'est fait de différentes...  
15          Mettons c'est un... mettons c'est quelque chose qui  
16          a évolué dans le temps. À Laval, ça n'a pas  
17          toujours été un système de collusion comme on parle  
18          aujourd'hui. Il y a eu des... mettons il y a des  
19          périodes où les entrepreneurs soumissionnaient  
20          extrêmement bas, puis c'était ces... mettons  
21          l'ajout de quantités, mettons, améliorerait le  
22          contrat jusqu'à un certain point ou mettons les  
23          ramenait de perte à profit, toutes sortes de choses  
24          comme ça, là.

25          Q. **[633]** Est-ce que je dois comprendre de votre

1           réponse que l'octroi de quantités additionnelles se  
2           produisait seulement lorsque le contrat était moins  
3           profitable?

4           R. Au début, c'était ça pour... au début, c'était ça.  
5           Mais, malheureusement ça a évolué vers... vers la  
6           disponibilité dans les contrats avec le temps. Si  
7           les contrats en prévoyaient, puis elles n'avaient  
8           pas été utilisées, avec le temps, je les  
9           recommandais.

10          Q. **[634]** De façon systématique?

11          R. Pas systématique, mais...

12          Q. **[635]** De façon généralisée, peut-être?

13          R. Je dirais que non, mais mettons que ça arrivait...  
14          ça arrivait assez souvent, mettons on pourrait dire  
15          ça.

16          Q. **[636]** C'était moins exceptionnel qu'au début.

17          R. Moins exceptionnel qu'au début, oui,  
18          malheureusement.

19          Q. **[637]** Et moins, surtout moins circonstancielle.

20          R. Moins circonstancielle. Oui.

21          Q. **[638]** Vous dites « au début », ça a débuté...

22                j'imagine que la fin est en deux mille dix (2010),  
23                là, mais on a débuté quand cette façon de faire là?  
24                (14:08:04)

25

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Si vous permettez pour que je comprenne bien.

3 Me SIMON TREMBLAY :

4 Bien oui.

5 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

6 Q. **[639]** On comprend que là ce sont des fausses  
7 quantités, là, vous, que vous faites payer à  
8 l'entrepreneur.

9 R. Oui.

10 Q. **[640]** Et vous prenez ces fausses quantités là dans  
11 le petit coussin qu'il y avait dans l'estimation  
12 des quantités.

13 R. Oui, dans la marge de manoeuvre que donnaient les  
14 quantités.

15 Q. **[641]** Donc, par exemple, vous, vous savez très bien  
16 que dans un contrat c'était cent (100) kilos, par  
17 exemple, et vous en donniez cent vingt-cinq (125)  
18 parce que le bordereau permettait cent vingt-cinq  
19 (125) dans la prévision.

20 R. C'est ça.

21 Q. **[642]** Et avec ça, ça a fait quoi? Ça faisait plus  
22 d'argent pour les entrepreneurs, ça?

23 R. Oui, nécessairement.

24 Q. **[643]** Et vous, est-ce que vous recevez quelque  
25 chose?

1 R. Bien oui.

2 Q. [644] Oui.

3 Me SIMON TREMBLAY :

4 On va y venir, effectivement.

5 Q. [645] Juste avant, pour faire suite un peu à la  
6 question du commissaire Lachance, pour quelle  
7 raison vous vous limitiez à jouer dans les  
8 quantités additionnelles qui étaient prévues, là?  
9 C'est-à-dire, en bon québécois, le ball-park, donc  
10 dans le carré de sable que vous aviez, et que vous  
11 n'autorisiez pas de nouvelles quantités ou encore  
12 des travaux additionnels?

13 R. Bon. Lorsqu'on obtient, de Ville de Laval, un  
14 mandat de surveillance, notre autorité se limite  
15 aux quantités prévues au bordereau, simplement.  
16 Aussitôt que nous dépassons les quantités prévues  
17 au bordereau, ça prend un rapport de quantité  
18 additionnelle. C'est la même raison que pour les...  
19 comme les travaux supplémentaires.

20 Travaux supplémentaires, vous avez un item  
21 dans le bordereau, qui est travaux supplémentaires.  
22 Quand vous voulez utiliser ce montant-là dans les  
23 travaux supplémentaires, vous devez faire un  
24 rapport, un rapport pour travaux supplémentaires,  
25 puis donner les raisons, et le reste, et le reste.

1                   Moi, mettons que ce que je faisais, c'est  
2                   que j'utilisais les quantités, mettons, les  
3                   quantités disponibles, puis à ce moment-là je n'ai  
4                   pas à faire de rapport, je n'ai pas... Je n'ai pas  
5                   à justifier cette chose-là au niveau de la Ville.  
6                   Ça fait que c'est comme ça que je, mettons, que je  
7                   réussissais à dégager des montants d'argent pour  
8                   des entrepreneurs.

9                   Q. **[646]** Êtes-vous en mesure de nous dire, ces  
10                   montants-là que vous étiez en mesure de dégager, ça  
11                   représentait combien de pour cent par rapport au  
12                   contrat global?

13                   R. C'est dur à dire.

14                   Q. **[647]** Si c'est possible, là, parce que je...

15                   R. Oui. Oui, c'est... Je pense que c'est... Non. C'est  
16                   difficile à dire, parce que c'est variable.  
17                   Dépendamment de, sur certains contrats, c'était...  
18                   Les quantités prévues étaient toutes utilisées.  
19                   Parce qu'il était arrivé des choses, il y avait des  
20                   mauvais terrains, il y avait tout ce que vous  
21                   voulez, puis ces quantités-là étaient utilisées. Ça  
22                   fait qu'à ce moment-là c'est zéro.

23                   Même, dans certains contrats, les quantités  
24                   étaient, mettons, dépassées, puis en réel. Donc, il  
25                   fallait faire des rapports supplémentaires pour les

1 quantités réelles.

2 Q. [648] O.K. Lorsque vous deviez faire des rapports  
3 pour les quantités réelles qui dépassaient les  
4 prévisions, est-ce que vous en... c'est arrivé, à  
5 au moins une occasion, où vous en avez profité pour  
6 aller en chercher un peu plus?

7 R. Non. Non. Non. Ce n'est pas la façon que je  
8 procédais.

9 Q. [649] Donc, le seul... Comment je pourrais dire,  
10 là? La seule flexibilité dont vous faisiez part,  
11 c'était au niveau de ce qui était autorisé dans les  
12 quanti... de ce qui était, plutôt, prévu dans les  
13 quantités, et s'il restait un jeu, c'est ce que  
14 vous...

15 R. Oui.

16 Q. [650] S'il restait, pardon, un jeu, c'est ce que  
17 vous utilisiez.

18 R. Ce qui était disponible.

19 Q. [651] O.K. Et est-ce qu'il y avait une raison  
20 particulière d'agir comme ça avec les  
21 entrepreneurs, versus peut-être d'adopter la ligne  
22 dure, c'est-à-dire non, ça ce n'est pas prévu...  
23 Qu'est-ce qui guidait votre façon d'agir?

24 R. Bien, comme je vous ai mentionné, ça a débuté de  
25 façon plus objective avec, mettons, des quantités

1           qui, jusqu'à un certain point, ramenaient leurs  
2           revenus à un niveau acceptable, mettons... Pas  
3           acceptable. À un niveau qui couvrirait leurs  
4           dépenses, dans certains cas. Par contre, où ça a  
5           été moins correct, là, jusqu'à un certain point,  
6           c'est de continuer lorsqu'ils n'en avaient pas  
7           besoin.

8           Q. [652] C'est-à-dire dans les périodes où...

9           R. Où il n'y avait pas de nécessité de le faire.

10          Q. [653] Ou des périodes où la collusion marchait...

11          R. Oui. Oui.

12          Q. [654] ... à plein régime.

13          R. Oui. Ça c'était moins bon.

14                 (14:12:17)

15          M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

16          Q. [655] Ça a été moins correct, ou pas correct, tout  
17          court?

18          R. Ah, ce n'est pas correct, point. Mais, mettons,  
19          c'est peut-être explicable un peu plus lorsque le  
20          besoin est là, mais lorsque le besoin n'est pas là,  
21          je suis d'accord avec vous, ce n'est pas très  
22          explicable. Ça ne l'est pas, point.

23          Me SIMON TREMBLAY :

24          Q. [656] Je vous ai demandé, tout à l'heure, combien  
25          de temps a duré, ou depuis... Quand, plutôt, avez-

1 vous commencé à agir de cette façon-là? La première  
2 fois, là.

3 R. Bien, de la fa... Je pense, au début des années  
4 deux mille (2000).

5 Q. [657] Vous avez fait ça jusqu'à votre retraite?

6 R. Non. Non. En fin de compte, mettons deux mille huit  
7 (2008) à peu près, deux mille neuf (2009). Deux  
8 mille huit (2008), moi je dirais.

9 Q. [658] Donc, vous avez fait ça sept, huit... sept,  
10 huit ans, environ?

11 R. Mettons, oui. D'accord.

12 Q. [659] Et vous dites que ça a été graduel. La  
13 première fois que c'est arrivé, vous nous avez dit  
14 que c'était en... C'était un peu, pas par pitié,  
15 mais, je veux dire, c'était pour aider les  
16 entrepreneurs qui avaient de la misère à boucler  
17 même leur budget, compte tenu qu'il n'y avait pas  
18 de collusion et que c'était la pleine compétition.

19 R. Oui.

20 Q. [660] Est-ce que, lorsque vous commencez à agir de  
21 cette façon-là, est-ce qu'on vous remercie, est-ce  
22 qu'on vous donne des cadeaux, des bouteilles de  
23 vin, des voyages? Comment on vous remercie? Le cas  
24 échéant, bien entendu.

25 R. Au début?

1 Q. [661] Au début.

2 R. Au début, c'est à peu près rien, jusqu'à un certain  
3 point. C'est... C'est avec le temps, en fin de  
4 compte, que les entrepreneurs sont devenus plus  
5 généreux avec cette approche-là que j'avais.

6 Q. [662] Quand vous nous dites qu'ils ont été, qu'ils  
7 sont devenus plus généreux?

8 R. Devenus généreux, point. Parce qu'avant ça,  
9 mettons, il n'y avait pas de retour d'argent.

10 Q. [663] Est-ce que la générosité des entrepreneurs  
11 coïncide avec le fait que vous autorisiez des  
12 quantités additionnelles dans des époques où la  
13 collusion battait à plein régime?

14 R. Oui. Moi, c'est clair pour moi que c'est là.

15 Q. [664] Et ces cadeaux-là, ou ces contreparties-là se  
16 représentaient sous quelle forme, ou vous étaient  
17 données sous quelle forme?

18 R. Ah... D'argent, puis, deuxièmement, à la limite, de  
19 voyages.

20 Q. [665] Quel genre de voyages on parle?

21 R. Bien, j'ai fait des voyages au Mexique. C'est  
22 arrivé. J'ai fait aussi des voyages de pêche. Des  
23 voyages de pêche.

24 Q. [666] Donc, des voyages quand même considérables,  
25 là. Pas des, pas une fin de semaine...

1 R. Non.

2 Q. [667] ... invité pour deux?

3 R. Non, non.

4 Q. [668] C'était des belles escapades?

5 R. Non.

6 Q. [669] À la pêche dans le Nord, à la pêche vous  
7 alliez en avion, par exemple, dans le Nord?

8 R. Oui, oui, on allait à Natashquan.

9 Q. [670] Natashquan. Puis au Mexique ou dans d'autres  
10 pays d'Amérique du Sud, Amérique Latine, pardon,  
11 est-ce que c'est arrivé plus d'une fois?

12 R. De mémoire, c'est arrivé quatre ou cinq fois, de  
13 mémoire.

14 Q. [671] Puis c'était des voyages pour votre famille,  
15 pour votre femme et vous ou en famille?

16 R. Non, non, en général, c'était moi et ma femme,  
17 jamais moi seul.

18 Q. [672] O.K. Dans le fond, on vous donnait un forfait  
19 pour deux personnes à différents endroits?

20 R. Bien, ce n'est pas tout à fait ça. Souvent, c'est  
21 arrivé une fois où c'était, mettons, où j'avais eu  
22 un voyage complet. Par contre, en général, c'était  
23 seulement le séjour, mettons, qui m'était offert.  
24 L'avion, j'ai toujours, mettons, je payais l'avion.  
25 C'était le séjour que j'avais gratuitement.

1 Q. **[673]** Et ces cadeaux-là vous sont offerts au début  
2 des années deux mille (2000) ou même vers deux  
3 mille six (2006), sept (2007), huit (2008), vers la  
4 fin?

5 R. Je ne sais pas si ça débute aux années deux mille  
6 (2000), mais c'est dans la période, là.

7 Q. **[674]** Je vous donne trois options.

8 R. Oui.

9 Q. **[675]** Dans le début, dans le milieu ou vers la fin?

10 R. Bien, c'était échelonné sur...

11 Q. **[676]** Il y a en a eu aux trois périodes?

12 R. J'ai eu, mettons, à l'occasion, un petit peu  
13 distribué dans le temps.

14 Q. **[677]** Est-ce que vous vous souvenez qui vous avait  
15 offert certains de ces voyages-là?

16 R. Oui. Les voyages au Mexique c'est monsieur Tony  
17 Rizzuto.

18 Q. **[678]** De Piazza?

19 R. Non. De Salvex.

20 Q. **[679]** De Salvex, pardon, excusez-moi.

21 R. Qui n'était pas de Salvex, mais c'est lui qui  
22 m'invitait.

23 Q. **[680]** Il était de quelle entreprise quand il vous  
24 invitait?

25 R. Non, il était d'aucune entreprise, c'était le beau-

1 frère, c'était l'oncle de Joe Salvo.

2 Q. **[681]** O.K.

3 R. Bon, c'est lui qui m'invitait à Marival, c'est là  
4 que j'allais.

5 Q. **[682]** Oui. O.K.

6 R. D'accord. Puis les voyages de pêche c'était invité  
7 par Marc Lefrançois.

8 Q. **[683]** De Poly Excavation?

9 R. De Poly Excavation, oui.

10 Q. **[684]** Est-ce qu'il y a d'autres personnes, de  
11 mémoire, qui vous ont offert des séjours de cette  
12 nature-là?

13 R. De mémoire, il y a peut-être dans les années  
14 quatre-vingt-quinze (95), je sais qu'on était allé  
15 quelques fois à la pêche, à la pêche à la truite  
16 avec Mike Mergl.

17 Q. **[685]** O.K.

18 R. Il était, on avait, on a été invité quelques fois.  
19 Mais ça c'est très, mettons, c'est actuellement...  
20 c'est presque vingt (20) ans en arrière, dix-huit  
21 ans (18) en arrière, c'est très loin en arrière.  
22 C'était des voyages moins dispendieux, ces choses-  
23 là.

24 Q. **[686]** Si on parle de l'argent?

25 R. Oui.

1 Q. **[687]** L'argent qu'on vous a remis environ, selon  
2 vos estimés, environ combien d'argent à titre de,  
3 je ne veux pas la qualifier, mais de contrepartie  
4 ou du moins de remerciement pour les quantités  
5 additionnelles que vous autorisiez pendant la  
6 période en question, donc début deux mille (2000) à  
7 deux mille huit (2008) environ?

8 R. Dans l'ordre de quatre cent mille (400 000).

9 Q. **[688]** Environ quatre cent mille (400 000)?

10 R. Oui. Quatre cent cinquante mille (450 000) à peu  
11 près.

12 Q. **[689]** Je comprends qu'il y a une certaine  
13 évolution, mais est-ce que vous êtes capable a  
14 posteriori, en regardant les années où vous avez  
15 fait ça, d'établir un ratio, une proportion entre  
16 les quantités additionnelles que vous autorisiez et  
17 l'argent qu'on vous remettait en contrepartie, est-  
18 ce que vous êtes capable d'établir ça équivalent à un  
19 pourcentage, par exemple, ou un ratio quelconque?

20 R. Dans le cas des voyages, non. Parce que les  
21 voyages, je pense que non. Je pense que le retour,  
22 mettons, que je pouvais voir se situait à peu près  
23 à huit à dix pour cent (8-10 %) à peu près.

24 Q. **[690]** Mais est-ce que...

25 R. Mais...

1 Q. **[691]** Oui, pardon, allez-y?

2 R. C'est ça. Mettons, si je calculais les argents que  
3 je recevais versus, mettons, les montants que je  
4 recommandais, ça représentait à peu près huit à dix  
5 pour cent (8-10 %). C'est ça que je veux vous  
6 mentionner.

7 Q. **[692]** Est-ce qu'à quelque moment que ce soit  
8 pendant cette période où vous agissiez de cette  
9 façon-là, vous avez indiqué à l'entrepreneur qu'en  
10 échange de l'autorisation de quantités  
11 additionnelles vous allez me donner tant de pour  
12 cent?

13 R. Non, ça n'a jamais été fait comme ça. Ça a toujours  
14 été fait, mettons, de mon côté, mettons, ce que je  
15 faisais, c'est insérer des quantités dans le  
16 certificat, insérer des quantités dans le  
17 certificat de paiement puis d'arrêter là. Si les  
18 retours étaient volontaires. Les retours étaient  
19 volontaires.

20 Q. **[693]** Est-ce que vous êtes déjà allé voir un  
21 entrepreneur en lui disant, « Écoute, je t'ai  
22 autorisé tant d'argent de quantités additionnelles,  
23 vous me devez tant »? Est-ce que c'est déjà arrivé?

24 R. Non. Non, ce n'était pas comme ça que ça  
25 fonctionnait. C'était, en d'autres mots, mettons

1 que je recommandais des montants, puis s'il y avait  
2 un retour, il y avait un retour. S'il n'y avait pas  
3 de retour, il n'y avait pas de retour.

4 (14:20:22)

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Je voudrais juste...

7 Me SIMON TREMBLAY :

8 Oui, allez-y, Madame la Présidente.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[694]** ... éclaircir quelque chose. Alors, si je  
11 comprends bien, vous dites que vous receviez à peu  
12 près entre huit à dix pour cent (8-10 %) des  
13 montants que vous augmentiez. C'est ça que vous  
14 dites? Des extra que vous...

15 R. Non, c'est le calcul, mettons, à un moment donné,  
16 mettons, c'est devenu ça.

17 Q. **[695]** Oui. O.K.

18 R. Mais...

19 Q. **[696]** O.K. Et ce qui veut donc dire que lorsque  
20 vous avez eu votre conversation avec monsieur  
21 Vaillancourt et qu'il vous a dit que vous étiez  
22 pour empocher dix pour cent (10%), ça vous a donc  
23 fait un vingt pour cent (20%).

24 R. Ce n'est pas du tout sur la même chose.

25 Q. **[697]** Mais c'est-à-dire que cet argent-là...

1 R. Ce n'est pas du tout sur la même chose.

2 Q. **[698]** Non, mais cet argent-là s'est ajouté,  
3 s'ajoutait, ou plutôt l'argent que monsieur  
4 Vaillancourt, le dix pour cent (10%) sur le deux  
5 pour cent (2 %) que vous dites qui était perçu, cet  
6 argent-là s'ajoutait à l'argent que vous receviez  
7 pour les extra. Je comprends bien?

8 R. Attendez un petit peu. Le deux pour cent (2 %) est  
9 sur l'ensemble des travaux.

10 Q. **[699]** Vous, vous aviez dix pour cent (10 %) sur ce  
11 deux pour cent (2 %) là. Bien, j'ai compris que  
12 vous nous avez dit que monsieur Vaillancourt, après  
13 que vous lui ayez suggéré cinq pour cent (5 %),  
14 vous a dit sept point cinq (7.5) puis après ça, il  
15 vous a offert dix pour cent (10 %).

16 R. Oui.

17 Q. **[700]** Bon. O.K. Alors donc, ce dix pour cent (10 %)   
18 là s'ajoute à celui que vous receviez de la part  
19 des entrepreneurs pour charger des extra?

20 R. Ce n'est pas dix (10) plus dix (10), il faut que  
21 vous... je vais essayer de vous mettre ça clair.  
22 Admettons, un exemple, un projet de un million,  
23 réaliser un million, bon, le montant donné au PRO  
24 est de vingt mille (20 000), d'accord? Le dix pour  
25 cent (10 %) s'applique sur le vingt mille (20 000),

1           donc c'est deux mille (2000). D'accord?

2           Q. [701] Je comprends très bien, tout à fait.

3           R. D'accord. Mais ce n'est pas... c'est parce que ça  
4           paraît beaucoup, mais ça paraît énorme puis ça  
5           l'est, mais dix (10), ce n'est pas dix (10) plus  
6           dix (10) parce que... bon, le dix (10) était  
7           uniquement sur les...

8           Q. [702] Sur le deux pour cent (2 %).

9           R. Oui.

10          Q. [703] Oui.

11          R. Ça, c'est correct.

12          Q. [704] Oui.

13          R. Mais le dix (10), dans ce qu'on parle...

14          Q. [705] C'était sur les extra.

15          R. Dans les quantités supplémentaires.

16          Q. [706] C'est ça.

17          R. C'est beau.

18          Me SIMON TREMBLAY :

19          Juste également pour préciser...

20          M. RENAUD LACHANCE, COMMISSAIRE :

21          Q. [707] Juste comprendre bien, vous avez dit, mais  
22          c'est un peu - c'est fait volontairement par les  
23          entreprises, mais par ailleurs, vous avez échappé,  
24          « mais je recommandais des montants ». Donc, vous  
25          disiez à l'entrepreneur combien d'argent vous

1           espérez, à peu près, recevoir, là il l'a fait  
2           volontairement?

3           R. Non. Non.

4           Q. **[708]** Non?

5           R. Non.

6           Q. **[709]** Vous n'avez jamais suggéré à un entrepreneur  
7           de vous donner un montant précis?

8           R. Non.

9           Q. **[710]** Mais vous savez calculer, vous savez  
10          l'avantage que ça lui donne, quand même, les  
11          fausses quantités que vous lui avez permis de  
12          facturer?

13          R. Oui.

14          Q. **[711]** Donc, vous avez fait un lien, quand même,  
15          vous pouvez faire un lien entre le montant que lui  
16          a fait grâce à des fausses quantités puis le  
17          montant qu'il vous verse et ça, c'était huit à dix  
18          pour cent (8 à 10 %) avec le temps.

19          R. Avec le temps, oui.

20          Q. **[712]** Est-ce qu'il y en a plusieurs qui... est-ce  
21          qu'il y en a quelques-uns qui ne vous les ont pas  
22          payés?

23          R. Il y en a que j'ai aidé puis ils n'ont jamais rien  
24          payé puis ça ne me dérangeait pas.

25          Q. **[713]** Au début des années deux mille (2000), ça,

1 hein?

2 R. Oui, oui.

3 Q. [714] Mais quand, dans les...

4 R. Mais ça n'a jamais été...

5 Q. [715] Dans vos belles années...

6 R. Oui.

7 Q. [716] Où il y avait de la collusion, là, les gens  
8 vous payaient pas mal systématiquement?

9 R. Je dirais que ceux pour qui je le faisais, oui.

10 Q. [717] Bon. Et ceux... quelqu'un qui ne vous aurait  
11 pas payé, c'est arrivé que quelqu'un ne vous a rien  
12 donné puis que vous avez décidé d'arrêter de lui  
13 accorder des fausses quantités vu qu'il ne vous  
14 payait pas?

15 R. Non.

16 Q. [718] Vous avez continué à accorder des fausses  
17 quantités même si on ne vous payait pas?

18 R. Non. Non. Ce n'est pas ça que je veux dire. C'est  
19 que, excusez, il faut que je pense un peu.

20 Q. [719] Oui, je pense que oui.

21 R. Répétez votre question, s'il vous plaît.

22 Q. [720] Ma question, c'est : Est-ce qu'il y a un  
23 entrepreneur à qui vous avez accordé des fausses  
24 quantités qui ne vous a pas payé, vous avez arrêté  
25 de lui en donner par la suite?

1 R. Bien, c'est hypothétique parce que ce n'est pas  
2 arrivé.

3 Q. [721] Ce n'est jamais arrivé que quelqu'un ne vous  
4 paie pas?

5 R. C'est ça.

6 Q. [722] Même si vous n'avez jamais rien demandé, ils  
7 vous ont tout le temps payé rubis sur ongle pareil?

8 R. Écoutez. Un voyage, admettons, en fonction des  
9 montants, ça ne fait pas un pourcentage, c'est ça  
10 que je veux dire.

11 Q. [723] Je suis d'accord avec vous.

12 R. Ça peut être... comprenez-vous?

13 Q. [724] C'est... mon point, c'est si un entrepreneur  
14 avait cessé de vous payer...

15 R. Oui.

16 Q. [725] Est-ce que c'est déjà arrivé? Vous m'avez  
17 dit: « Non, ce n'est jamais arrivé. » Mais vous  
18 avez quand même, vous nous dites que vous n'avez  
19 jamais rien demandé non plus.

20 R. C'est vrai.

21 Q. [726] Mais tout le monde vous a toujours tout,  
22 tout, tout le temps payé?

23 R. Oui.

24 Q. [727] Donc, ce n'est pas arrivé après que quelqu'un  
25 qui ne vous ait rien vous donner un montant (sic)

1 que là vous avez fini, vous avez arrêté de lui  
2 accorder des fausses quantités? Cette situation-là  
3 n'est pas arrivée?

4 R. Non.

5 Q. [728] On vous a toujours bien payé?

6 R. Oui.

7 Me SIMON TREMBLAY :

8 Dans une des réponses des commissaires, vous venez  
9 de dire « pour ceux pour qui je le faisais », donc  
10 est-ce que je dois comprendre, quand vous dites  
11 « pour ceux pour qui je le faisais », ça veut dire  
12 que d'accorder des quantités additionnelles, ce  
13 n'était pas... vous ne faisiez pas ça à tout le  
14 monde?

15 R. Non.

16 Q. [729] Vous faisiez ça à qui?

17 R. Non. Moi, l'approche que j'avais, c'était seulement  
18 aux... ceux que j'appelais au politique. Mais ceux,  
19 admettons, en général, ceux qui étaient, admettons,  
20 politisés, au niveau de la Ville.

21 Q. [730] Ceux qui donnaient leur deux pour cent (2 %).

22 R. C'est ça.

23 Q. [731] En d'autres termes.

24 R. Oui.

25 Q. [732] Donc, vous saviez qu'eux autres, ils étaient,

1           ils faisaient partie de la clique ou de la gang...

2           R. C'est ça.

3           Q. **[733]** Donc, eux, vous n'aviez pas de problème à...

4           R. Mais pas... admettons, les autres, admettons,  
5           d'ailleurs, moi, vous me dites « chargé de  
6           projet », moi, je n'étais pas chargé de projet, il  
7           y avait quelqu'un sous moi. C'est ça que je veux  
8           vous mentionner.

9           Q. **[734]** O.K.

10          R. Il y avait quelqu'un sous moi qui...

11          Q. **[735]** Qui gérait le... qui était chargé de  
12          projet...

13          R. Qui gérait le dossier.

14          Q. **[736]** Sur le terrain.

15          R. Moi, je gérais cette facette-là du contrat  
16          uniquement, mais je regardais globalement le  
17          contrat, mais...

18          Q. **[737]** Puis pourquoi c'était vous qui gériez cette  
19          facette-là du contrat et non le chargé de projet?

20          R. Moi, ce que je faisais, c'est que je laissais le  
21          chargé de projet gérer ses vraies quantités, gérer  
22          ses travaux supplémentaires, gérer tout ça.

23          Q. **[738]** O.K.

24          R. Puis quand il y avait une disponibilité dans le  
25          contrat, c'est là que je faisais augmenter les

1 quantités, mais il n'y a pas eu de fausses  
2 facturations, il n'y a pas eu de fausses factures,  
3 il n'y a pas eu de choses comme ça. C'est  
4 uniquement la disponibilité qui se présentait à la  
5 fin du contrat.

6 Q. [739] Dans les quantités?

7 R. Dans les quantités. Uniquement ça.

8 Q. [740] Du quatre cent mille (400 000)...

9 (14:27:00)

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. [741] Donc, si vous...

12 R. Parce qu'on n'a ja... Je n'ai jamais permis...

13 Q. [742] Si vous me permettez...

14 R. Oui. Excusez.

15 Q. [743] En augmentant les quantités faussement, ça  
16 devenait une fausse facture. Forcément.

17 R. Je vous... Je vous comprends. Excepté que si vous  
18 allez plus loin, si vous faites un rapport de  
19 travaux supplémentaires, avec toutes sortes  
20 d'explications qui sont fausses, c'est vraiment une  
21 implication importante, puis qu'à ce moment-là le  
22 chargé de projet, qui était sous moi, n'aurait  
23 sûrement pas collaboré à ça.

24 Q. [744] Parce que le chargé de projet, sous vous,  
25 n'était pas au courant de la collusion et n'était

1 pas au courant de ces stratagèmes?

2 R. Non. Il n'était pas au courant, non. C'est vrai.

3 Q. [745] Vous étiez le seul à savoir ça?

4 R. C'est ça.

5 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

6 Q. [746] Quel est le plus gros montant que vous vous  
7 rappelez d'avoir reçu, environ? Un comptant, un  
8 montant d'argent, là? Vous avez dit au total vous  
9 avez reçu entre quatre cents (400 000), quatre cent  
10 cinquante mille (450 000) sur un horizon d'à peu  
11 près six, sept ans.

12 R. Oui.

13 Q. [747] Donc, le plus gros... C'est de l'argent  
14 comptant qu'on faisait, ce n'est pas des chèques,  
15 là?

16 R. Non. Bien... Non. De mémoire, quarante mille  
17 (40 000).

18 Q. [748] Ça veut donc dire que si on prend votre  
19 approche, que vous receviez dix pour cent (10 %),  
20 c'est donc des fausses quantités qui valent quatre  
21 cent mille dollars (400 000 \$). Si on prend...

22 R. Possiblement.

23 Me SIMON TREMBLAY :

24 Q. [749] Cet argent-là, vous faisiez quoi avec? Est-ce  
25 que vous le traitiez de la même façon que le deux

1           pour cent (2 %) que vous collectiez pour des  
2           entrepreneurs?

3           R. Dans quel sens?

4           Q. **[750]** Bien, je veux dire, vous faisiez... Vous  
5           l'entreposiez dans la voûte, vous alliez dans les  
6           coffrets de sûreté?

7           R. Non.

8           Q. **[751]** Qu'est-ce que vous faisiez avec cet argent-  
9           là?

10          R. Bien, mettons que je l'entreposais chez moi une  
11          partie, puis après ça, mettons, je me suis servi de  
12          mon coffret de sûreté pour sécuriser cet argent-là.

13          Q. **[752]** Tout à l'heure vous nous avez fait état,  
14          quand on parlait de l'argent que vous avez obtenu à  
15          titre de... pas de revenus mais de... l'argent que  
16          monsieur Vaillancourt vous avait autorisé à  
17          prendre...

18          R. Oui.

19          Q. **[753]** ... pour votre travail de collecteur.

20          R. Oui.

21          Q. **[754]** Vous avez dit, lorsque vous avez rencontré  
22          l'UPAC Marteau, vous leur avez dit qu'il en restait  
23          et vous l'avez... vous avez remis quelque quatre-  
24          vingt-un mille dollars (81 000 \$).

25          R. Ça...

1 Q. **[755]** Je vais vous poser la même question  
2 concernant ces quelque quatre cent mille dollars là  
3 (400 000 \$). Lorsque vous avez rencontré l'UPAC et  
4 Marteau, est-ce que vous avez dénoncé cet argent-  
5 là?

6 R. Oui.

7 Q. **[756]** Et qu'est-ce que vous avez fait avec  
8 l'argent?

9 R. Bien, encore là, j'ai dénoncé l'argent, puis...  
10 c'était un après-midi, puis j'ai demandé, « Est-ce  
11 que vous le... » Ils m'ont dit, « Est-ce qu'il vous  
12 en reste? » J'ai dit oui. Bien là, ça fait que là,  
13 à ce moment-là, bien, j'ai dit, « On va... J'ai  
14 dit, voulez-vous qu'on aille le chercher? »

15 Q. **[757]** Et on parle de combien qu'il vous restait?

16 R. Trois cent mille (300 000).

17 Q. **[758]** Trois cent mille dollars (300 000 \$)?

18 R. Oui.

19 Q. **[759]** Donc, je comprends que vous avez remis trois  
20 cent mille dollars (300 000 \$)...

21 R. Oui.

22 Q. **[760]** ... à Marteau?

23 R. Oui.

24 Q. **[761]** En plus des quatre-vingt-un mille dollars  
25 (81 000 \$)?

1 R. Oui.

2 Q. **[762]** Pour quelle raison vous avez décidé de cesser  
3 cette pratique-là en deux mille huit (2008)?

4 R. Bien, deux mille huit (2008), deux mille neuf  
5 (2009), là.

6 Q. **[763]** Oui. En deux mille huit (2008), deux mille  
7 neuf (2009)?

8 R. Bon. Je sais qu'il y a eu des départs chez nous. Il  
9 y a eu du départ... Mettons, je travaillais surtout  
10 avec un chargé de projet, qui n'était pas au  
11 courant, là, je l'avoue. Mettons, il faut que je le  
12 dise clairement. Quand il est parti j'avais deux  
13 autres chargés de projet, puis je n'ai pas voulu...  
14 Je n'ai pas voulu continuer cette façon de faire  
15 avec eux. Et j'ai arrêté, moi, personnellement.

16 Q. **[764]** Est-ce que c'est la seule raison?

17 R. Bien, une raison... Oui. Oui.

18 Q. **[765]** Puis au niveau, à l'interne, au niveau de  
19 l'entreprise, est-ce que c'est... Je parle,  
20 évidemment, juste les quantités additionnelles, là,  
21 est-ce que c'est quelque chose qui était su des  
22 cadres, des administrateurs de l'entreprise?

23 R. Non. Absolument pas. Absolument pas.

24 Q. **[766]** On va maintenant faire une brève escale sur  
25 une partie du témoignage de Lino Zambito.

1 R. Oui.

2 Q. [767] Concernant un contrat. Il est venu témoigner  
3 en septembre. Je résume, de façon approximative,  
4 son témoignage. Monsieur Zambito a témoigné à  
5 l'effet qu'il avait eu un contrat à Laval sur le  
6 boulevard Cléroux, il nous disait en deux mille  
7 trois (2003). La firme Tecsult était mandatée, il a  
8 affirmé qu'il avait effectué une réclamation  
9 d'environ quatre cent mille dollars (400 000 \$)  
10 qui, selon lui, était fondée, en raison des  
11 problèmes qui, notamment, il avait vécus sur le  
12 chantier. Il ne s'agissait pas, toujours selon lui,  
13 d'une contingence bidon ou de faux extra. Il a  
14 indiqué, toujours monsieur Zambito, que vous lui  
15 aviez alors dit qu'il devrait prendre rendez-vous  
16 avec Marc Gendron et monsieur Gendron, après ça,  
17 lui aurait dit que s'il voulait que sa réclamation  
18 soit autorisée, ça allait coûter vingt-cinq mille  
19 dollars (25 000 \$). Est-ce que cet épisode-là vous  
20 rappelle quelque souvenir que ce soit?

21 R. Moi j'avais entendu parler de cette, de cette  
22 conversation-là par l'UPAC, puis il m'avait  
23 mentionné ça, si j'étais au courant, puis moi  
24 j'étais vraiment... je ne me rappelais pas du tout,  
25 du tout de cet, de ce contrat-là. En premier,

1 mettons, je n'étais pas sur l'impression qu'on  
2 n'avait jamais travaillé avec Lino, avec sa  
3 compagnie. Puis pour moi c'est... je ne me  
4 rappelais pas de rien de ça.

5 Q. **[768]** Donc, vous n'avez aucun souvenir de cet  
6 épisode-là?

7 R. Je n'avais pas de souvenir de ça.

8 Q. **[769]** On va passer à un autre sujet immédiatement.  
9 Concernant... suite au départ de Claude Deguise qui  
10 dirigeait le service d'ingénierie de la Ville de  
11 Laval le trente et un (31) janvier deux mille huit  
12 (2008).

13 R. Oui.

14 Q. **[770]** Vous avez été appelé à jouer un rôle  
15 relativement bref, mais quand même important. Est-  
16 ce que vous vous rappelez de cet épisode-là?

17 R. Oui.

18 Q. **[771]** Quel rôle exactement avez-vous été appelé à  
19 jouer suite au départ de monsieur Deguise?

20 R. C'est le rôle de distribuer les contrats aux  
21 entrepreneurs. De faire une distribution.

22 Q. **[772]** Est-ce qu'il y avait une distribution  
23 particulière ou juste de continuer le travail de  
24 monsieur Deguise?

25 R. Mais c'était cette partie-là, lorsqu'il y a eu, ce

1 que je me rappelle, il y a eu une demande de  
2 soumission pour un nombre important de contrats  
3 puis moi je me suis occupé de faire la distribution  
4 aux entrepreneurs.

5 Q. [773] Quand vous parlez...

6 R. Mettons, de donner tel mandat à un, tel mandat à  
7 l'autre, tel mandat à l'autre de façon que la  
8 collusion puisse se faire.

9 Q. [774] Quand vous dites un nombre important de  
10 contrats, on parle de combien, simultanément?

11 R. D'après moi c'était dix-huit... mettons, entre  
12 quinze (15) et vingt (20).

13 Q. [775] Est-ce que c'est des contrats qui étaient,  
14 qui allaient en appel d'offres pour la première  
15 fois ou c'était une (inaudible)?

16 R. Il y a une grande, il y a une grande... mettons, il  
17 y a un certain nombre de ces contrats-là qui  
18 avaient déjà été en appel d'offres puis qui avaient  
19 été refusés.

20 Q. [776] Pour quelle raison?

21 R. Bien, la raison c'est qu'ils avaient défoncé les  
22 estimés. Puis la Ville avait jugé que les prix  
23 étaient exagérés puis elle avait annulé, annulé  
24 un certain nombre de ces soumissions-là.

25 Q. [777] O.K. Et vous, votre travail, c'était de

1 redistribuer ces contrats-là qui avaient été  
2 annulés ou ces soumissions-là, pardon, qui avaient  
3 été annulées?

4 R. Oui, moi, en fin de compte ce qui est arrivé c'est  
5 qu'un certain nombre de contrats, plus ceux-là qui  
6 provenaient, mettons, d'une demande antérieure, ils  
7 avaient fait un genre, mettons, de lots importants  
8 de contrats, puis c'est ça que moi je me suis  
9 occupé de distribuer.

10 Q. **[778]** Est-ce que dans le cadre de cette  
11 redistribution-là vous avez eu des instructions  
12 particulières de quiconque que ce soit en autorité  
13 à la Ville de Laval?

14 R. Moi, lors d'une visite à l'hôtel de ville chez  
15 monsieur le maire, il m'avait... moi je pense... je  
16 ne pense pas, il était au courant du rôle que je  
17 jouais à ce moment-là, il me dit simplement en ces  
18 termes : « Donne-les pas tous au même. »

19 Q. **[779]** Qu'est-ce que vous comprenez quand monsieur  
20 le maire vous dit : « Donne-les pas tous au même »?

21 R. Bien, je comprends très bien que je ne peux pas  
22 prendre le contrat A, mettons, l'entreprise A, je  
23 ne peux pas lui donner le même, mettons, le même  
24 contrat qu'il avait, puis qui a été refusé  
25 antérieurement... je veux dire qui a été, mettons,

1           cancellé antérieurement.

2           Q. **[780]** Bon.

3           R. Non?

4           Q. **[781]** Moi je vous suis. Juste pour être certain  
5           qu'on vous suive tous, c'est-à-dire que si la  
6           compagnie A a eu le contrat X, c'est-à-dire que  
7           quand on va redistribuer le contrat X, ça ne sera  
8           pas la compagnie A qui va l'avoir, ça va être une  
9           autre?

10          R. Lui, le message qu'il me lançait, bien : « Ne donne  
11          pas le X au même, puis le Z au même ».

12          Q. **[782]** Il demandait de rebrasser les cartes?

13          R. Rebrasser les cartes, oui. Bon.

14          Q. **[783]** Est-ce que c'est ça que vous avez fait?

15          R. Oui. Moi, quand on prend un rôle comme ça à brûle-  
16          pourpoint, tout l'historique en arrière, mettons,  
17          de pourquoi on donne un mandat à un, pourquoi on  
18          donne un mandat à l'autre, on ne "la" (sic) connaît  
19          pas. Moi ce que j'ai essayé de faire c'est  
20          distribuer à peu près les mêmes montants aux mêmes  
21          personnes, mais sans, autant que possible, redonner  
22          le même mandat à chacun. De façon qu'on soit  
23          crédible dans notre approche, là.

24          Q. **[784]** Et sans faire une énumération exhaustive des  
25          entreprises qui étaient impliquées dans cette

1 redistribution-là, est-ce que je me trompe en  
2 suggérant que c'est un peu les mêmes entreprises  
3 qui étaient parties au système de collusion dont  
4 vous avez fait l'énumération avant la pause de ce  
5 matin?

6 R. C'est à peu près les mêmes, mais je pense qu'il  
7 faut en enlever quelques-unes. À l'intérieur de  
8 cette liste-là. Parce qu'il y a des entreprises qui  
9 n'étaient plus présentes sur le marché lavallois,  
10 comme Sintra n'était plus présente. Il y a des  
11 petites entreprises comme, mettons, Ciment  
12 Lavallée, que c'est un sous-traitant.  
13 Naturellement, mettons, dans son cas à lui,  
14 naturellement, on ne lui a pas... Je ne lui ai pas  
15 distribué un contrat, là. Je pense qu'aussi il y  
16 avait Lavallée et Frères qui n'était pas sur la  
17 liste. La même liste qu'on a parlé, là...

18 Q. **[785]** Oui oui.

19 R. ... j'enlève ces gens-là. J'enlève ces entreprises-  
20 là.

21 Q. **[786]** Puis on a, grosso modo, les gens qui étaient  
22 impliqués dans la redistribution?

23 R. Oui.

24 Q. **[787]** De façon générale, là.

25 R. De façon générale.

1 Q. **[788]** (Inaudible)...

2 R. Oui. Il y en a peut-être un, mettons, comme...

3 Léger, je ne pense pas qu'il était là. Mettons...

4 Il y en a quelques-uns comme ça, là, ceux-là je les  
5 ai enlevés.

6 Q. **[789]** On pourrait-tu dire que les réguliers... Est-  
7 ce qu'on pourrait dire que les réguliers étaient  
8 pas mal tous là?

9 R. Les... Excusez-moi. Les réguliers étaient tous là.

10 Q. **[790]** C'était complété par quelques occasionnels.

11 R. Par quelques occasionnels.

12 (14:38:21)

13 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

14 Q. **[791]** On a entendu à la Commission qu'il y avait,  
15 dans le fond, avec... Charles Deguise attribuait  
16 les contrats d'ingénierie. Là je comprends que là  
17 on parle des entrepreneurs, on parle de contrats de  
18 construction, là.

19 R. Oui.

20 Q. **[792]** Donc, c'est vous que, vous avez appris par  
21 monsieur Charles Deguise qu'il faisait la distri...  
22 c'est lui qui faisait la répartition des contrats  
23 entre les entrepreneurs, ici?

24 R. Oui.

25 Q. **[793]** Et c'est monsieur Deguise qui, lorsqu'il a

1           quitté, vous a demandé de prendre sa place.

2           R. Non, non, non, non.

3           Q. **[794]** Non?

4           R. Non, non, non.

5           Q. **[795]** Non?

6           R. Non, absolument pas. En fin de compte, c'est un  
7           rôle que Claude Deguise faisait.

8           Q. **[796]** Oui?

9           R. Puis lorsqu'il est parti, mettons, lorsqu'il est  
10          parti de la Ville...

11          Q. **[797]** Oui?

12          R. ... à ce moment-là il n'y avait pas personne pour  
13          le faire. Selon ma mémoire, il y a eu une période  
14          assez... bien, mettons, un bon nombre de mois qui  
15          sont passés avant qu'il se reproduise d'autre  
16          chose. Puis c'est à ce moment-là qu'il m'avait  
17          demandé de, mettons, de jouer ce rôle-là.

18          Q. **[798]** C'est monsieur Deguise qui a demandé...

19          R. Non, non. Non, il était parti.

20          Q. **[799]** O.K. C'était qui?

21          R. Il était parti.

22          Q. **[800]** Qui l'a demandé?

23          R. C'est ça que je ne me rappelle pas. J'ai essayé...  
24          Non, je crois... Aussi drôle que ça puisse  
25          paraître, je ne m'en rappelle pas.

1 Q. **[801]** Mais vous savez que ce n'est pas... Vous  
2 savez que ce n'est pas monsieur Deguise, en tout  
3 cas.

4 R. Non, il était parti.

5 Q. **[802]** Oui.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[803]** Mais attention. Vous nous dites que monsieur  
8 Deguise était parti, mais ce matin, monsieur  
9 Deguise était quand même toujours présent. Parce  
10 que vous nous avez dit que, pendant les années qui  
11 ont suivi, monsieur Deguise était encore là.

12 R. Pardon?

13 Q. **[804]** Bien... Non? Je me trompe? Alors, c'était...

14 Me SIMON TREMBLAY :

15 Je pense que c'est peut-être Turbide.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Ah, monsieur Turbide.

18 Me SIMON TREMBLAY :

19 Oui. Vous faites erreur avec Turbide.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Ah, je m'excuse.

22 R. Parce que Deguise est parti le trente et un (31)  
23 janvier, Madame, puis...

24 Me SIMON TREMBLAY :

25 Q. **[805]** C'est monsieur Turbide qui est venu, puis qui

1 est reparti, puis qui est revenu.

2 R. On ne l'a pas revu à l'hôtel de ville, pour être  
3 honnête, là.

4 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

5 Q. **[806]** Donc, vous ne savez pas qui, mais cette  
6 personne-là vous a appelé pour dire, « Veux-tu  
7 prendre la place de Charles, de monsieur Deguise,  
8 pour faire la répartition des contrats entre les  
9 entrepreneurs? »

10 R. Oui.

11 Q. **[807]** Ce n'est pas les entrepreneurs eux-mêmes qui  
12 s'entendaient sur la répartition. C'est vraiment,  
13 ça vient encore une fois dicté d'une personne qui  
14 travaille à la Ville. C'était comme ça que se  
15 faisait, cette répartition. Et vous, vous avez  
16 remplacé cette personne-là après un certain temps,  
17 après un certain temps qu'il ait quitté.

18 R. Oui. Ce que je...

19 Me SIMON TREMBLAY :

20 Q. **[808]** Quand vous...

21 R. Excusez. Ce que je veux vous dire, c'est que, je  
22 veux juste prendre qu'est-ce qui me revient. J'ai  
23 fait la distribution en m'inspirant de ce qui avait  
24 été déjà fait par Claude Deguise auparavant. Mais  
25 moi je n'ai pas l'historique, je n'ai pas les

1 proportions à donner à chacun. Je n'ai rien de ça.  
2 C'est ça que je veux juste clarifier avec vous, là.  
3 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

4 Q. **[809]** Ça c'est pour les contrats qui sont des  
5 contrats résultant d'un appel d'offres qui avait  
6 été annulé. Est-ce que vous avez réparti des  
7 contrats qui ne venaient pas d'appels d'offres qui  
8 ont été annulés aussi?

9 R. Ça c'est vrai. Oui. Vous avez raison.

10 Q. **[810]** Donc, là vous ne savez pas qu'est-ce que...  
11 C'est vous-même qui êtes le créateur de la  
12 répartition.

13 R. Oui.

14 Q. **[811]** Ça ne vient pas d'un autre, là.

15 R. Oui. Mais sans historique.

16 Q. **[812]** C'est ça. Et là vous prenez, vous, la  
17 décision de donner, « Je le donne à un tel ou à un  
18 tel. » C'est ça.

19 R. Attendez un petit peu, là. Vous savez qu'il y en  
20 avait un très grand nombre qui avaient été refusés.  
21 Je pense que c'était... Des dix-huit (18), là, ça  
22 comptait pour un très grand nombre. Ça fait que ma  
23 répartition, là, elle était... Ma répartition  
24 personnelle, mettons, pour l'ensemble, était  
25 limitée. Ceux qui étaient en plus, c'est ceux qu'il

1           fallait que je les distribue, il fallait que je les  
2           donne, là. Mais c'est ça que je veux vous  
3           mentionner, là, clairement.

4           Me SIMON TREMBLAY :

5           Q. **[813]** Cette fonction-là, vous l'avez occupée  
6           pendant combien de temps, Monsieur Desbois?

7           R. Selon moi, je l'ai fait cette fois-là. De cette  
8           envergure-là, ça, c'est clair pour moi que je l'ai  
9           fait seulement cette fois-là.

10          Q. **[814]** Quand vous parlez envergure, vous parlez de  
11          la quinzaine de contrats que vous avez...

12          R. Oui, parce que c'est majeur, parce que ça fait de  
13          la visite, ça fait beaucoup de visite. Ça, je me  
14          rappelle très bien de l'avoir fait. Selon moi,  
15          après, j'en ai pas fait, j'en ai pas fait d'autres.  
16          Je pense que ça s'est limité à elle. Ça se peut  
17          qu'il y en ait eu une, mais ça, je ne m'en rappelle  
18          pas, de mémoire.

19          Q. **[815]** Donc, en résumé, on parle de quelques  
20          semaines, quelques mois? Pour la durée de...

21          R. Bien, le temps... c'est parce que, mettons, les  
22          appels d'offres sont sortis dans le journal, ça a  
23          pris un certain temps avant que les, mettons, la  
24          date d'entrée arrive. Après l'ouverture, il y a là,  
25          aussi, il y a aussi eu des problèmes au niveau du

1 niveau de prix que certains contrats ont encore  
2 défoncé l'estimé. Je voudrais revenir sur quelque  
3 chose.

4 Q. [816] Oui, allez-y. Allez-y.

5 R. Revenir sur quelque chose. Dans ma... quand j'ai  
6 fait cette distribution-là, je m'étais donné... je  
7 veux dire, en fin de compte, ce que je disais aux  
8 entrepreneurs qui venaient me voir, que je faisais  
9 venir, que je leur disais : « Il ne faut pas  
10 défoncer l'estimé. » Ça, ça m'a créé des problèmes  
11 avec un certain nombre d'entrepreneurs qui,  
12 mettons, d'après eux, parce qu'ils me sont revenus  
13 puis ils me disaient : « Ce n'est pas possible de  
14 rentrer à l'intérieur de l'estimé. » Moi, ce que je  
15 leur ai tous dit, ceux qui me disaient ça : « Moi,  
16 je ne peux pas vous obliger à rentrer en bas. Moi,  
17 je vous suggère fortement de rentrer à l'intérieur.  
18 Si vous ne rentrez pas à l'intérieur, bien, vous  
19 risquez de... vous avez de grands risques de faire  
20 *annuler* votre soumission. » C'est ça que j'ai  
21 mentionné. J'ai essayé de jouer ce rôle-là, de  
22 ramener ça dans un niveau raisonnable, mais je n'ai  
23 pas nécessairement réussi. Parce qu'il y a encore  
24 un certain nombre de mandats qui ont été... qui ont  
25 encore défoncé l'estimé de la Ville puis la Ville

1 les a *annulés*.

2 Q. **[817]** Donc, vous avez dit tout à l'heure, à une des  
3 premières questions du commissaire Lachance, que ce  
4 n'est pas monsieur Deguise qui vous a demandé de  
5 faire ça.

6 R. Non.

7 Q. **[818]** Est-ce que c'est monsieur le maire qui vous a  
8 demandé de faire ça?

9 R. Je ne peux pas dire ça. Ce que je peux juste dire,  
10 c'est par la visite que j'ai rendue à monsieur le  
11 maire, je sais qu'il était au courant.

12 Q. **[819]** Parce qu'il vous disait de ne pas redonner ça  
13 aux mêmes entreprises.

14 R. À ce moment-là, je conclus qu'il était au courant.  
15 Mais j'ai essayé de me creuser, creuser la tête  
16 pour savoir qui m'avait... à qui j'avais dit oui  
17 puis je ne me rappelle vraiment pas.

18 Q. **[820]** Mais expliquez-moi, pour comprendre, quand  
19 vous faites cette fonction-là, vous êtes toujours  
20 employé chez Tecsalt?

21 R. Toujours, oui.

22 Q. **[821]** Vous êtes comme en... vous facturez des  
23 heures pour le travail que vous faites en faveur de  
24 la Ville, c'est-tu comme ça que ça fonctionne?  
25 C'est du bénévolat ou... comment ça... j'essaie de

1           comprendre la dynamique...

2           R. Bien, j'occupe mon...

3           Q. **[822]** ... juridique ou contractuelle qu'il pouvait  
4           y avoir entre vous et la Ville à ce moment-là.

5           R. En fin de compte, mon temps, je le mettais surtout  
6           sur des contrats forfaitaires que je ne facturais  
7           pas à personne, dans le fond.

8           Q. **[823]** O.K.

9           R. Ça rentrait dans le coût du contrat.

10          Q. **[824]** Puis est-ce qu'il y a une raison particulière  
11          pourquoi vous avez accepté de jouer ce rôle-là?

12          R. Il n'y a pas de raison particulière. Ce rôle-là  
13          m'avait été offert plusieurs fois antérieurement  
14          puis j'avais toujours dit non. Toujours dit non.  
15          Puis...

16          Q. **[825]** Vous voulez dire le rôle de directeur du  
17          génie?

18          R. Oui, oui. Il m'avait été offert... puis je vais  
19          vous dire après. Il m'avait été offert puis j'ai  
20          toujours dit non. Je l'ai fait pour dépanner, ce  
21          rôle-là.

22          Q. **[826]** Et là, vous m'avez laissé une porte ouverte,  
23          pourquoi n'avez-vous jamais voulu faire ça?

24          R. Bon, parce que... parce que c'est tout à fait  
25          spécial de faire ça, en ce sens que je comprends

1 mal Claude de l'avoir fait aussi longtemps parce  
2 que faire le... comment je pourrais bien dire ça?  
3 Essayer de réussir ça à travers tout le monde qui  
4 veut plus que l'autre, je savais dans... j'ai  
5 toujours eu peur de m'embarquer là-dedans. Parce  
6 que c'est conflictuel constamment, constamment, un  
7 rôle comme ça.

8 Q. **[827]** C'est toujours gérer...

9 R. Bien, c'est gérer...

10 Q. **[828]** ... entre les entrepreneurs et la Ville.

11 R. C'est gérer... Chacun veut quelque chose, ça  
12 veut... le reste, je n'ai jamais voulu le faire.

13 Q. **[829]** Quand vous nous parlez des contrats qui ont  
14 été redistribués, on a parlé d'un groupe de quinze  
15 (15) contrats.

16 R. Oui.

17 Q. **[830]** J'ai une question qui sort un peu de votre  
18 connaissance personnelle, mais plus de votre  
19 constatation, toutes ces années-là sur le terrain à  
20 Laval. Est-ce que vous considérez que le fait  
21 d'octroyer plusieurs contrats, on parle d'une  
22 quinzaine, quinze (15) contrats en même temps,  
23 favorise ou non la collusion?

24 R. Ça favorise clairement.

25 Q. **[831]** Pour quelle raison?

1 R. Bien, pour des raisons... c'est que si vous avez  
2 quinze (15) contrats puis vous avez quinze (15)  
3 soumissionnaires qui viennent chercher... quinze  
4 (15) soumissionnaires potentiels qui viennent  
5 chercher les documents, naturellement vous en avez  
6 pour tout le monde. Puis c'est plus facile celui  
7 qui a à distribuer des contrats, vu que tout le  
8 monde en a un, ils ont un intérêt à ce que ça  
9 fonctionne. Si vous en avez juste deux à  
10 distribuer, bien, les seize (16) autres attendent  
11 potentiellement un retour un jour. Mais, si vous  
12 faites votre distribution immédiatement, mais tout  
13 le monde a une raison d'accepter s'il obtient  
14 quelque chose immédiatement.

15 Q. **[832]** Donc, en d'autres termes, si les contrats  
16 étaient distribués de façon plus régulière, vous  
17 pensez que ce serait quelque chose qui  
18 défavoriserait la collusion?

19 R. De sortir un très grand nombre d'appels d'offres,  
20 de soumissions au même moment, favorise clairement  
21 ça. Ça favorise la collusion, ça c'est évident.

22 Q. **[833]** Si on finit avec l'époque... l'épisode de  
23 monsieur Deguise. Donc, est-ce que vous avez été  
24 consulté par monsieur Vaillancourt ou d'autres  
25 personnes de la Ville pour déterminer ou

1 sélectionner le remplaçant, pardon, de monsieur  
2 Deguise? Est-ce qu'on vous a consulté, demandé  
3 votre opinion? Ça peut être informellement ou  
4 formellement, là.

5 R. Bien, oui, j'avais... Moi, j'étais... j'étais en  
6 contact avec... à l'occasion avec monsieur Turbide,  
7 puis on avait discuté de ce point, il m'en avait  
8 parlé de ça, de... du candidat potentiel. Bon. Puis  
9 le problème est venu avec le scénario de nommer  
10 monsieur... monsieur Roberge comme directeur du  
11 service du génie puis de laisser monsieur Gérard  
12 Poirier comme adjoint à cause qu'il n'était pas  
13 ingénieur. Ça, ça a... dans le milieu, au niveau...  
14 c'était... il y avait une certaine réserve à ce  
15 que, ça, puisse être normal, on pourrait dire.

16 Q. **[834]** O.K.

17 R. En principe, ce que je veux dire, c'est que, en  
18 charge d'un bureau... excusez, en charge du service  
19 de l'ingénierie, on peut s'attendre que ce soit un  
20 ingénieur normalement, à cause des décisions qu'il  
21 y a à prendre et à cause des problématiques qui  
22 arrivent à son bureau. Je pense que c'était  
23 drôlement vu d'installer en poste un technicien.

24 Q. **[835]** Parce que monsieur Roberge est technicien en  
25 génie civil?

1 R. Oui, oui. C'est ça, oui.

2 Q. [836] Donc, à ce moment-là, ils ont décidé... il a  
3 été décidé d'opter pour une autre personne.

4 R. Pour l'autre option, de nommer quand même...  
5 mettons de... que monsieur Roberge soit nommé au  
6 poste d'assistant et que monsieur Poirier prenne le  
7 poste de directeur du service de l'ingénierie.

8 Q. [837] À ce moment-ci, je vois qu'il est deux heures  
9 moins dix... trois heures moins dix (14 h 50),  
10 pardon. J'aborde un tout nouveau chapitre qui... Je  
11 suggérerais peut-être de prendre la pause,  
12 reprendre un peu plus tôt et on pourrait finir ce  
13 chapitre-là, là, à quatre heures trente (16 h 30)  
14 et recommencer avec quelque chose d'autre demain  
15 matin.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Alors, nous allons suspendre quinze (15) minutes.

18 R. Merci.

19 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

20

21 REPRISE DE L'AUDIENCE (15:41:56)

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Oui.

24 Me SIMON TREMBLAY :

25 Alors, Madame la Présidente, Monsieur le

1 Commissaire. La pause a été un peu plus longue que  
2 prévue. Vous aurez remarqué que le témoin a un  
3 certain âge et tout, donc on a prolongé un peu la  
4 pause.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Je remarque surtout qu'il n'est pas là.

7 Me SIMON TREMBLAY :

8 Oui. À ce sujet, ça me permet de prendre la  
9 rondelle et de la passer à son avocat maître St-  
10 Laurent qui veut vous adresser quelques mots.

11 Me DOMINIQUE ST-LAURENT :

12 Oui. Dans certains milieux, on dit la "puck" aussi.

13 Me SIMON TREMBLAY :

14 Oui.

15 Me DOMINIQUE ST-LAURENT :

16 Alors, bonjour, Madame la Présidente.

17 Me SIMON TREMBLAY :

18 Je fais attention à mon français.

19 Me DOMINIQUE ST-LAURENT :

20 Monsieur le Commissaire. Oui, effectivement,  
21 monsieur Desbois, après la pause, a manifesté  
22 évidemment une difficulté, je vous dirais, là, face  
23 à sa santé, là. Il se sentait fatigué, extrêmement  
24 fatigué. Il a des problèmes cardiaques importants  
25 et il me mentionnait à l'instant - parce que j'ai

1 vérifié un peu avec lui, évidemment, avant de me  
2 présenter devant vous - il me mentionnait que sa  
3 santé physique, rendu à cette heure-ci, pour lui  
4 c'est difficile. Aussi, compte tenu de son âge, non  
5 seulement les difficultés cardiaques, mais son âge  
6 aussi joue un rôle dans la situation.

7 Évidemment, rendu à cette heure-ci, surtout  
8 après une bonne journée de travail difficile aussi  
9 quand même pour lui, donc il se sent fatigué. Il ne  
10 pense pas être capable de rendre ce qu'il a à  
11 rendre avec la même acuité, je dirais. Et c'est la  
12 raison pour laquelle, finalement, il préférerait  
13 reprendre plus en forme demain matin.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Bon. J'imagine que vous me dites ça sur votre  
16 serment d'office.

17 Me DOMINIQUE ST-LAURENT :

18 Absolument.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Bon. Alors, écoutez, étant donné les circonstances,  
21 l'idée, ce n'est pas de faire... faire mourir les  
22 témoins. Alors, évidemment, si monsieur ne se porte  
23 pas... si sa santé est vraiment incommodée, nous  
24 allons reporter le tout à demain matin.

25 Mais, cela... j'ajouterai que cela nous

1           permettra à ce moment-là, au commissaire Lachance  
2           et à moi-même, de relire une dernière fois la  
3           décision que nous avons à rendre, et à ce moment-  
4           là, nous pourrons la mettre sur le site - il est  
5           quatre heures moins quart (15 h 45) - au plus tard  
6           je dirais à quatre heures et quart (16 h 15). Donc,  
7           la décision concernant monsieur Chevrette et les  
8           nombreuses... et monsieur Beaulieu, de même que  
9           monsieur Beaulieu et du Parti québécois seront  
10          donc... nous remettrons la décision à quatre heures  
11          et quart (16 h 15) cet après-midi sur notre site  
12          et...

13         Me SIMON TREMBLAY :

14         Juste avant qu'on se quitte...

15         LA PRÉSIDENTE :

16         Oui.

17         Me SIMON TREMBLAY :

18         ... pour reprendre demain matin à neuf heures  
19         trente (9 h 30), il y a maître Greffe du DPCP qui  
20         aimerait vous adresser quelques brèves paroles.

21         LA PRÉSIDENTE :

22         Oui. Maître Greffe, je vous écoute.

23         Me JULIE-MAUDE GREFFE :

24         Alors, effectivement, juste un peu avant la pause,  
25         le Directeur des poursuites criminelles et pénales

1 que je représente a remis le projet de caviardage  
2 pour la partie en non-publication du témoin  
3 monsieur Cloutier, il y a un projet commun, DPCP et  
4 un représentant des médias, qui a été soumis à la  
5 Commission. Alors, nous attendrons votre décision  
6 pour que les médias puissent diffuser ou publier  
7 les parties libérées de cette partie qui a été  
8 entendue en non-publication.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Parfait. Alors, nous profiterons donc également de  
11 ce temps pour voir quelles sont les propositions  
12 qui sont faites. Alors, vous avez dit, Maître, que  
13 votre client était âgé. Est-ce qu'on peut  
14 simplement savoir dans quelle dizaine il se situe?

15 Me DOMINIQUE ST-LAURENT :

16 Ah! Je pensais l'avoir dit, soixante-seize (76)  
17 ans.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Ah! Non, je n'avais pas compris.

20 Me DOMINIQUE ST-LAURENT :

21 Proche soixante-seize (76) ans.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 O.K. Parfait. Alors, bien, écoutez, alors donc à  
24 demain matin neuf heures trente (9 h 30). Entre-  
25 temps, dès quatre heures et quart (16 h 15), la

1           décision sera donc mise sur notre site. Alors,  
2           voilà!

3

4           AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

5

6

---

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24

SERMENT

Nous, soussignés, JEAN LAROSE et DANIELLE BERGERON  
sténographes officiels, certifions que les pages  
qui précèdent sont et contiennent la transcription  
fidèle et exacte de l'enregistrement numérique, le  
tout hors de notre contrôle et au meilleur de la  
qualité dudit enregistrement.

Le tout conformément à la loi.

Et nous avons signé,

---

Jean Larose (Tableau #254493-8)

Sténographe officiel

---

Danielle Bergeron (Tableau #289077-1)

Sténographe officielle